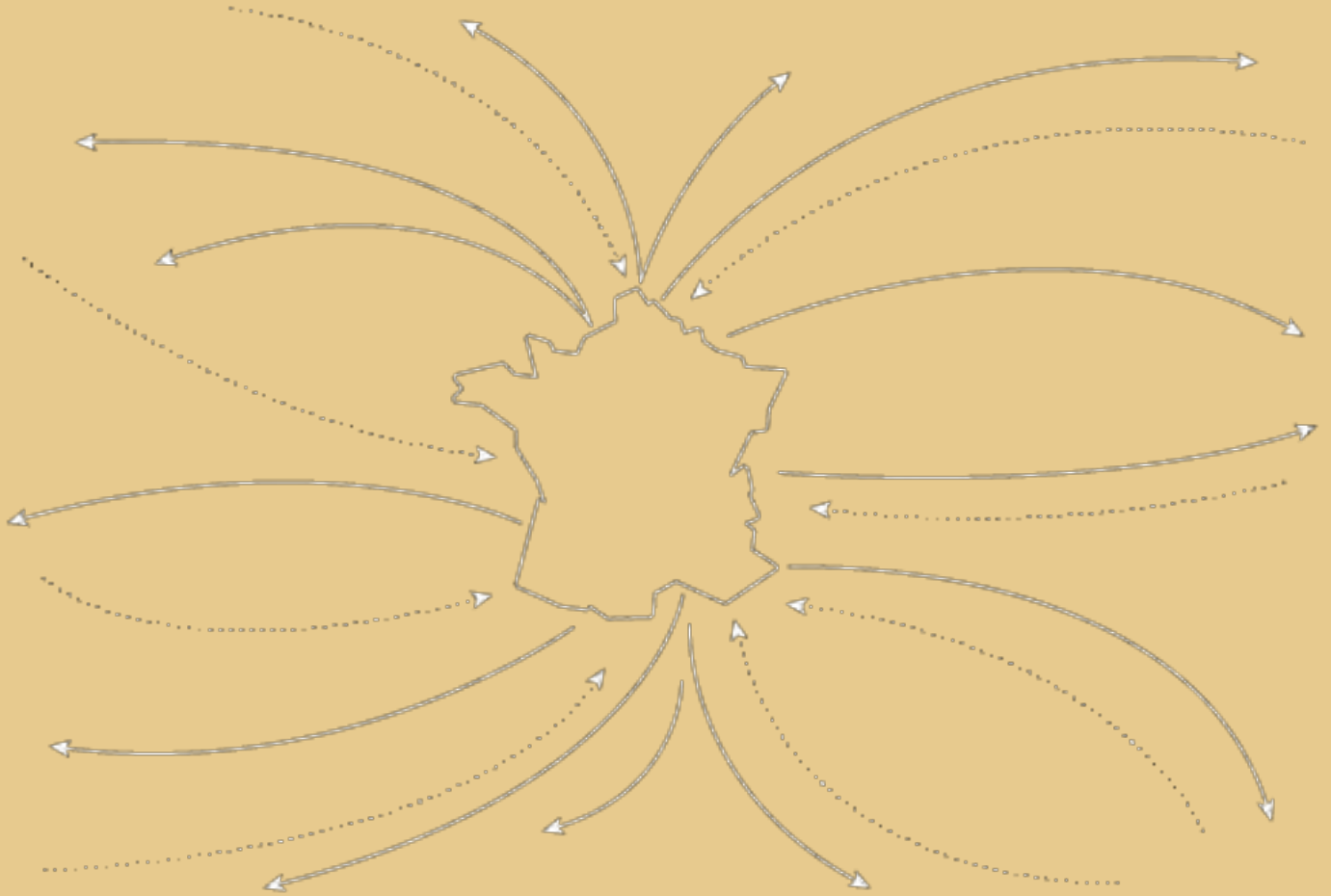




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commerce extérieur de la France

RAPPORT ANNUEL 2024

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 01 43 17 52 01 presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique : 01 53 18 33 80

Direction générale du Trésor :

Dominika Rutkowska 01 44 87 20 41 / Emily Taylor 01 44 87 75 44 presse@dgtresor.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par le bureau des Échanges extérieurs et du risque-pays (MACRO 3) de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Politiques macro-économiques, Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et soutien au commerce extérieur, Relations et partenariats économiques et Politique commerciale et investissements et lutte contre la criminalité financière de la DG Trésor, de la Banque de France et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées pour la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) en ce qui concerne les échanges de biens et de la Banque de France en ce qui concerne les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

Table des matières

L'édito du ministre.....	5
Chiffres clés du commerce extérieur en 2023.....	7
PARTIE 1 Analyse des échanges extérieurs de la France en 2023.....	9
I. ÉCHANGES DE BIENS.....	9
1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore nettement en 2023 par rapport à 2022 sans toutefois retrouver son niveau d'avant crise sanitaire	9
2. Analyse sectorielle des échanges de biens : une amélioration du solde dans la plupart des secteurs	11
3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore avec l'ensemble des régions du monde	18
4. Analyse territoriale des échanges de biens : l'Île-de-France et l'Occitanie bénéficient de leurs spécialisations sectorielles à l'exportation	26
II. ÉCHANGES DE SERVICES, SOLDE COURANT ET CONTRIBUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS À LA CROISSANCE	28
1. Échanges de services : le solde reste largement excédentaire en 2023	28
2. Le déficit courant se résorbe en 2023, porté par la baisse du déficit des biens.....	33
3. La contribution du commerce extérieur à la croissance redevient positive en 2023	35
PARTIE 2 Attractivité et compétitivité de la France à l'international	38
I. ATTRACTIVITÉ ET PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER.....	38
1. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, à un rythme cependant moins soutenu qu'en 2022.....	38
2. Les investissements directs français à l'étranger affichent un nouveau record en 2022	40
3. La France est pour la quatrième année consécutive le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étranger	43
II. COMPÉTITIVITÉ ET POSITIONNEMENT DE LA FRANCE PAR RAPPORT À SES PARTENAIRES.....	46
1. La compétitivité de la France est stable depuis 2019	46
2. Évolution du taux de change : l'euro s'apprécie fortement en 2023.....	49
III. Parts de marché de la France dans le commerce mondial	51
1. En 2023, les parts de marché françaises pour les biens rebondissent.....	51
2. La dynamique de hausse du solde commercial est constatée également chez les principaux partenaires européens de la France en 2023	57
3. Les principaux partenaires européens de la France améliorent significativement leur balance courante en 2023	59
III. POLITIQUES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS.....	61
1. Politiques de soutien à l'exportation.....	61
2. Stratégie européenne de politique commerciale.....	64
PARTIE 3 Le contexte international.....	71
I. CROISSANCE MONDIALE	71

1. L'activité mondiale ralentit en 2023.....	71
2. La croissance de l'activité mondiale resterait contenue en 2024	72
II. COMMERCE MONDIAL.....	73
1. La baisse de la demande mondiale adressée à la France en 2023 reflète un ralentissement du commerce mondial	73
2. Les prix des matières premières et les tensions sur les approvisionnements ont nettement reflué en 2023 malgré un contexte géopolitique sous tension	75
3. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales.....	82



L'édito du ministre

En 2023 plus que jamais, notre commerce extérieur a été traversé par les bouleversements du monde. Poursuite de la guerre en Ukraine, conflit à Gaza affectant la stabilité de la région jusqu'en mer Rouge, recrudescence de la compétition économique et technologique entre les États-Unis et la Chine, sont autant d'éléments de complexité et d'instabilité qui affectent le commerce international.

Le facteur géopolitique est désormais incontournable dans la stratégie des entreprises françaises à l'export et à l'import, qu'il s'agisse pour elles de relocaliser les chaînes de valeur vers des pays géographiquement proches (nearshoring) ou alliés (friendshoring), de tirer leur épingle du jeu dans la course aux approvisionnements critiques, ou encore de rechercher des marchés de substitution à ceux situés dans les zones de guerre.

Dans un contexte international tendu, les réussites du commerce extérieur français n'en sont que plus notables. Le solde de balance des biens s'améliore de 63 Md€ pour atteindre un déficit de -100 Md€ en 2023. Après un déficit record en 2022, marqué par une crise énergétique sans précédent, notre solde commercial repart à la hausse, grâce notamment à la baisse de la facture énergétique. Mais ce meilleur résultat n'est pas lié qu'au facteur énergétique. Hors énergie et hors matériel militaire, notre solde commercial s'améliore : il s'élève à -54 Md€, une augmentation de 19 Md€ par rapport à l'année précédent, porté notamment par le dynamisme des exportations dans les secteurs de l'aéronautique et du textile. Le solde de la balance des services affiche un nouvel excédent cette année, à 31 Md€, grâce aux bonnes performances du tourisme et des services financiers. Dans un environnement toujours plus compétitif, nous gagnons en 2023 des parts de marchés, qui atteignent au 3^{ème} trimestre 2,7 % du commerce mondial.

Ces réussites, nous les partageons avec les quelques 146 200 entreprises exportatrices recensées au 3^{ème} trimestre 2023, en hausse de 1 400 sur un an – encore un chiffre dont nous pouvons nous réjouir. Elles confirment une conviction, réaffirmée sans relâche par le Gouvernement depuis 2017 : dans un monde de crises, qui rendent indispensables la diversification des clients et marchés, **exporter n'est pas un risque mais une nécessité**, au service de la création de valeur ajoutée et d'emplois sur notre territoire.

Il nous revient donc collectivement, Gouvernement, administrations, opérateurs et acteurs du commerce extérieur, d'encourager les entreprises à s'engager à l'international et de les accompagner de façon accessible, lisible et efficace. Telle est l'ambition du plan « Osez l'Export » dévoilé le 31 août dernier et d'ores et déjà déployé dans l'ensemble de nos territoires. Il devra permettre de porter à 200 000 le nombre d'entreprises exportatrices d'ici à 2030, avec un effort particulier pour soutenir celles participant directement aux grandes priorités sectorielles de France 2030. Le plan prévoit enfin une série de mesures destinées à développer la culture de l'exportation dans nos territoires, avec un accent spécifique sur l'intégration de nos territoires ultra-marins dans leurs bassins régionaux, en Amérique latine ou en Indopacifique, nouveau centre de gravité stratégique mondial.

Alors, poursuivons avec détermination nos efforts. Ensemble, nous pouvons gagner la bataille de l'export !

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2023

5^e

La France est le **exportateur mondial** de biens et services (2022)

146 200
Entreprises françaises exportatrices au 3^e trimestre 2023 (+1 400 sur un an)

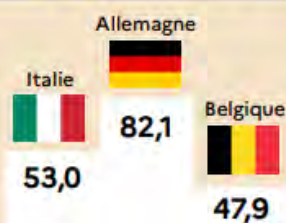
+0,6 pt en 2023
Contribution en volume du commerce extérieur à la croissance (-0,6 pt en 2022)

SOLDE COMMERCIAL EN BIENS - 99,6 Md€
(-162,7 Md€ en 2022)

EXPORTATIONS DE BIENS 607,3 Md€
(+1,5 % par rapport à 2022)

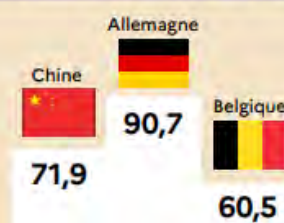
IMPORTATIONS DE BIENS 706,9 Md€
(-71 % par rapport à 2022)

Principaux clients (en Md€)

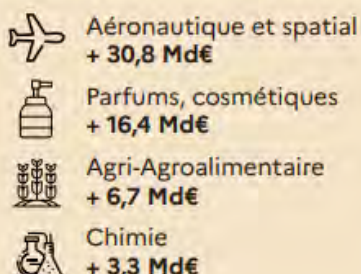


UE-27 = 55,3 %
des exportations

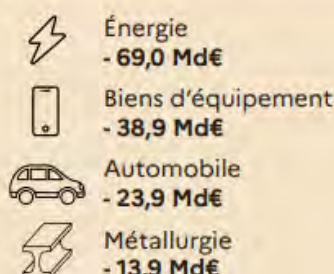
Principaux fournisseurs (en Md€)



Principaux excédents sectoriels



Principaux déficits sectoriels



SOLDE EN SERVICES + 30,6 Md€
(+52,0 Md€ en 2022)

EXPORTATIONS DE SERVICES 328,8 Md€
(+0,6 %)

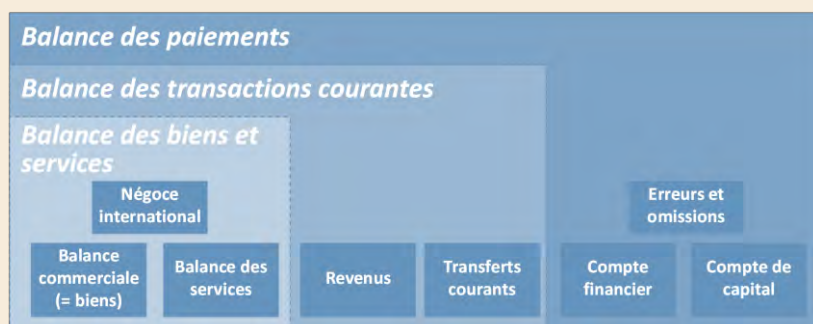
IMPORTATIONS DE SERVICES 298,2 Md€
(+8,5 %)

BALANCE DES REVENUS + 17,3 Md€ (+31,4 Md€ en 2022)

SOLDE COURANT - 33,8 Md€ (-1,2 % du PIB)
(biens*, services, revenus dont revenus d'IDE)

*Pour établir la balance des paiements, la Banque de France ajuste le solde des biens des douanes françaises, en y appliquant des corrections méthodologiques et en élargissant le périmètre (négoce international, soutage et avitaillement).

DÉFINITIONS



Balance commerciale (biens) : exportations et importations de biens (données Douanes)

Balance des biens et services : exportations et importations de biens (données Douanes retraitées par la Banque de France) et de services (données Banque de France). La balance des biens calculée par la Banque de France se différencie de celle des Douanes par (i) une présentation des données en FAB-FAB (la mesure des importations par les Douanes inclut le coût d'assurance et du fret – comptabilisation CAF), (ii) le retraitement des échanges n'ayant pas donné lieu à un paiement, (iii) l'utilisation du principe de changement de propriété économique comme base d'enregistrement des opérations (les Douanes utilisant le passage de frontière), (iv) la prise en compte du négoce international (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française) et (v) la prise en compte du soutage et de l'avitaillement.

Balance des transactions courantes : regroupe les échanges de biens et services, de revenus primaires (principalement des investissements et du travail) et les revenus secondaires ou transferts courants (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants). Par défaut, toutes les données du rapport provenant de la balance des paiements de la Banque de France sont brutes.

Balance des paiements : état statistique retraçant l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

Pour plus de détails, voir [Méthodologie de la balance des paiements et de la position extérieure de la France](#) – Banque de France

CAF : les biens sont valorisés à la frontière du pays importateur, « coûts, assurances et fret ».

FAB : les biens sont valorisés à la frontière du pays exportateur, « franco à bord ».

CAF/FAB : les exportations sont enregistrées à la sortie du territoire national, en FAB, alors que les importations sont enregistrées avec tous les frais de transport inclus, en CAF.

FAB/FAB : le solde commercial total est estimé avec les données d'exportations et d'importations en FAB. Un taux de correction est appliqué aux données d'importations en CAF pour éliminer les coûts liés au transport des marchandises jusqu'au territoire national.

Données en valeur : les données de Douanes sont comptabilisées selon leur valeur nominale. Dans ce cas, les évolutions peuvent s'expliquer par la variation des quantités échangées ou celle des prix. Sauf mention contraire, et par défaut, toutes les données des Douanes et de la Banque de France sont en valeur.

Données en volume : il s'agit de données corrigées des variations de prix. Les données françaises de commerce en volume sont publiées par l'Insee et sont utilisées dans la comptabilité nationale dans le cadre de la décomposition du PIB et du calcul de la contribution du commerce extérieur au PIB ; elles sont également publiées par l'OCDE dans le cadre du calcul de parts de marché à l'exportation de biens et services.

PARTIE 1

Analyse des échanges extérieurs de la France en 2023

I. ÉCHANGES DE BIENS

[Cette année, la baisse marquée des prix de l'énergie et de certaines matières premières se répercute sur les prix des importations et dans une moindre mesure sur les prix des exportations, ce qui affecte à la baisse les échanges en valeur. Sauf mention contraire, les données dans ce rapport sont toutes en valeur.]

1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore nettement en 2023 par rapport à 2022 sans toutefois retrouver son niveau d'avant crise sanitaire

- Les échanges de biens en valeur se sont normalisés après la dynamique soutenue observée en 2022 dans un contexte de hausse des prix. Les exportations poursuivent leur progression de +1,5 % tandis que les importations reculent de 7,1 % ;
- Le déficit commercial des biens s'est résorbé de 63,0 Md€ par rapport à 2022 pour s'établir à 99,6 Md€, mais reste supérieur aux niveaux pré-crise sanitaire.

Les exportations poursuivent leur progression (+1,5 %), mais à un rythme plus faible qu'en 2022

Les exportations de biens s'établissent à 607,3 Md€, en hausse de 9,1 Md€ par rapport à 2022, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2022 (cf. Graphique n°1). Elles sont particulièrement dynamiques dans le secteur aéronautique, en lien avec la hausse des cadences de production, bien qu'elles n'aient toujours pas retrouvé leur niveau record de 2019. Elles sont aussi bien orientées pour les parfums et cosmétiques, le textile et les biens d'équipement. En revanche, elles se replient dans les secteurs de la chimie et de la métallurgie du fait notamment de la baisse des prix de l'énergie en 2023 par rapport à 2022.

Les importations reculent de 7,1 % en lien avec la baisse des prix de l'énergie

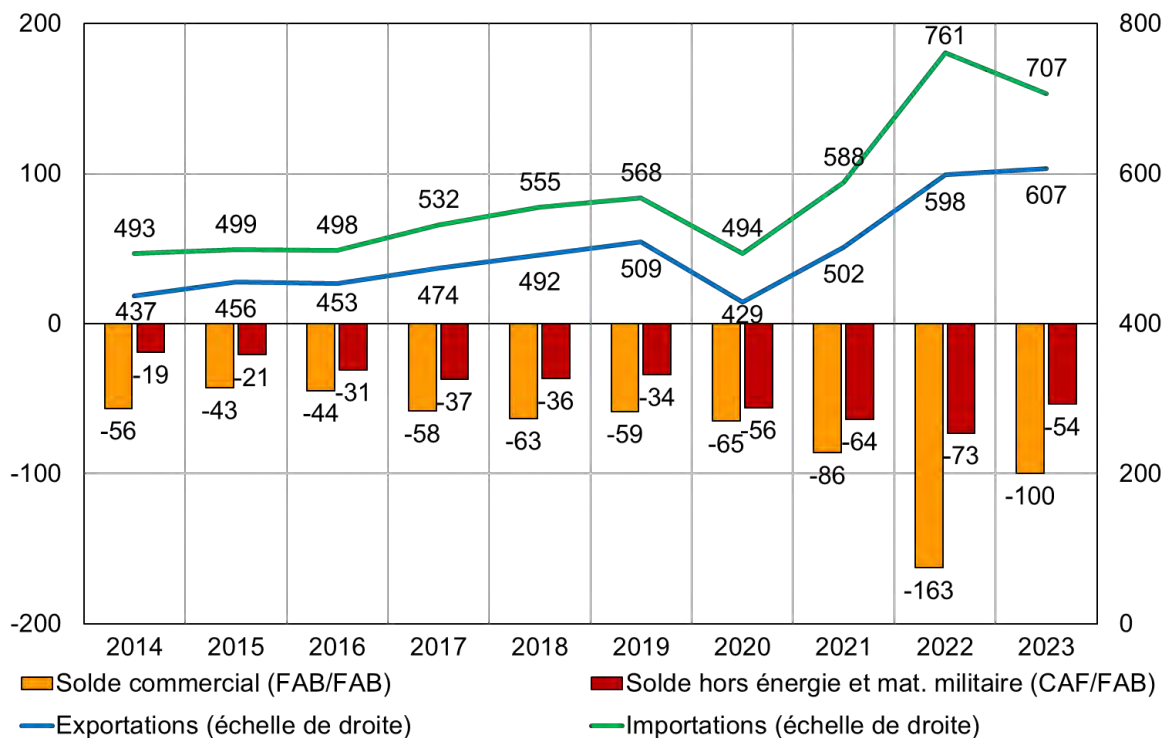
Les importations de biens s'établissent à 706,9 Md€ en 2023, en baisse de 53,9 Md€ par rapport à l'an dernier, soit un repli de 7,1 %. Le recul des importations est dans une large mesure imputable à celui des importations énergétiques, en baisse de 51,2 Md€ pour atteindre 103,2 Md€. Cette baisse est surtout liée au reflux important des prix de l'énergie qui explique près de 83 % de la diminution en valeur des importations de produits énergétiques.

Le déficit commercial des biens s'améliore en 2023 sans pour autant revenir aux niveaux pré-crise sanitaire

Après trois années consécutives de dégradation, et un déficit record en 2022, le solde commercial s'est amélioré de 63,0 Md€ pour atteindre -99,6 Md€ (cf. Graphique n°2). Cette amélioration reflète dans une large mesure la forte réduction de la facture énergétique, qui baisse de 46,6 Md€ pour s'établir à 69,0 Md€ en 2023. Hors énergie et hors matériel militaire, le solde s'améliore également de 19,2 Md€ pour s'établir à -53,6 Md€.

GRAPHIQUE N°1

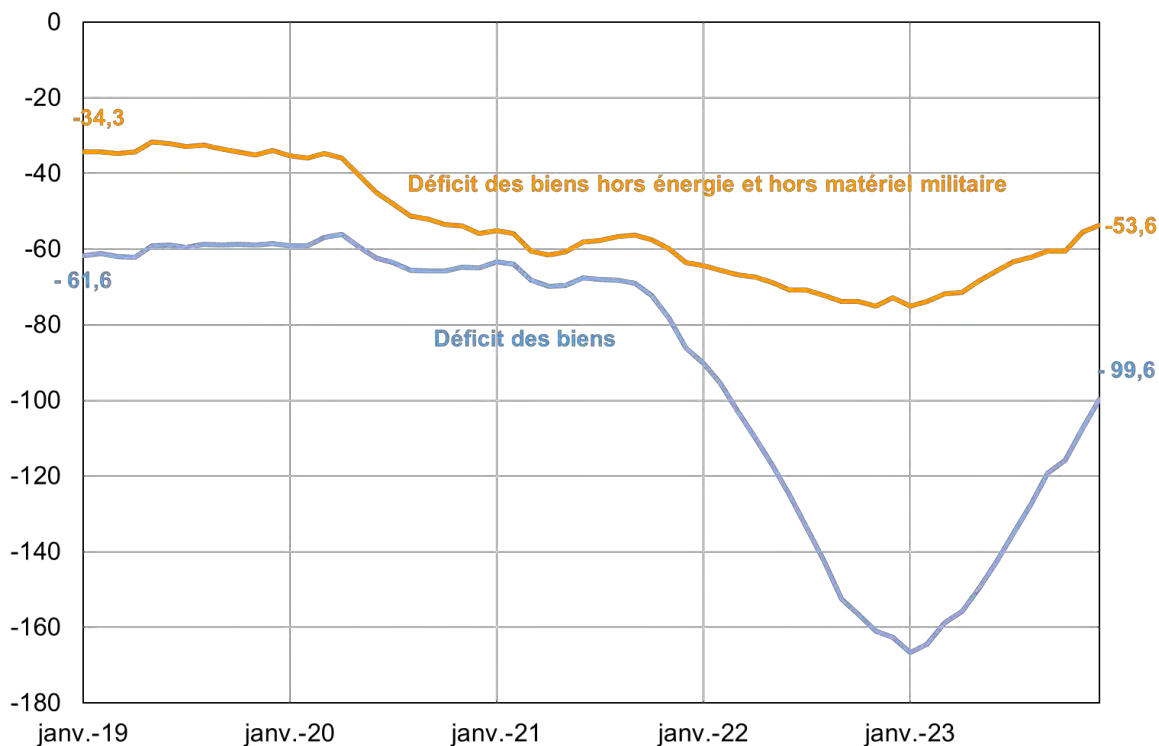
Échanges de biens (exportations, importations, solde commercial et solde « hors énergie et matériel militaire ») depuis 2014 (en Md€)



Source : douanes françaises

GRAPHIQUE N°2

Déficit cumulé sur les 12 derniers mois - évolution mensuelle depuis 2019 (en Md€ - données brutes)



Source : douanes françaises, calculs DG Trésor

2. Analyse sectorielle des échanges de biens : une amélioration du solde dans la plupart des secteurs

- Le rattrapage des exportations dans le secteur aéronautique se poursuit, avec une croissance particulièrement dynamique en 2023 (+16,7 %), bien qu'elles demeurent inférieures à leur niveau de 2019 ;
- Les exportations de parfums et cosmétiques, de textiles et de biens d'équipement progressent également pour atteindre des niveaux records ;
- La facture énergétique diminue de près de 40 %, passant de 115,5 Md€ en 2022 à 69,0 Md€ en 2023, en raison principalement de la normalisation des prix de l'énergie.

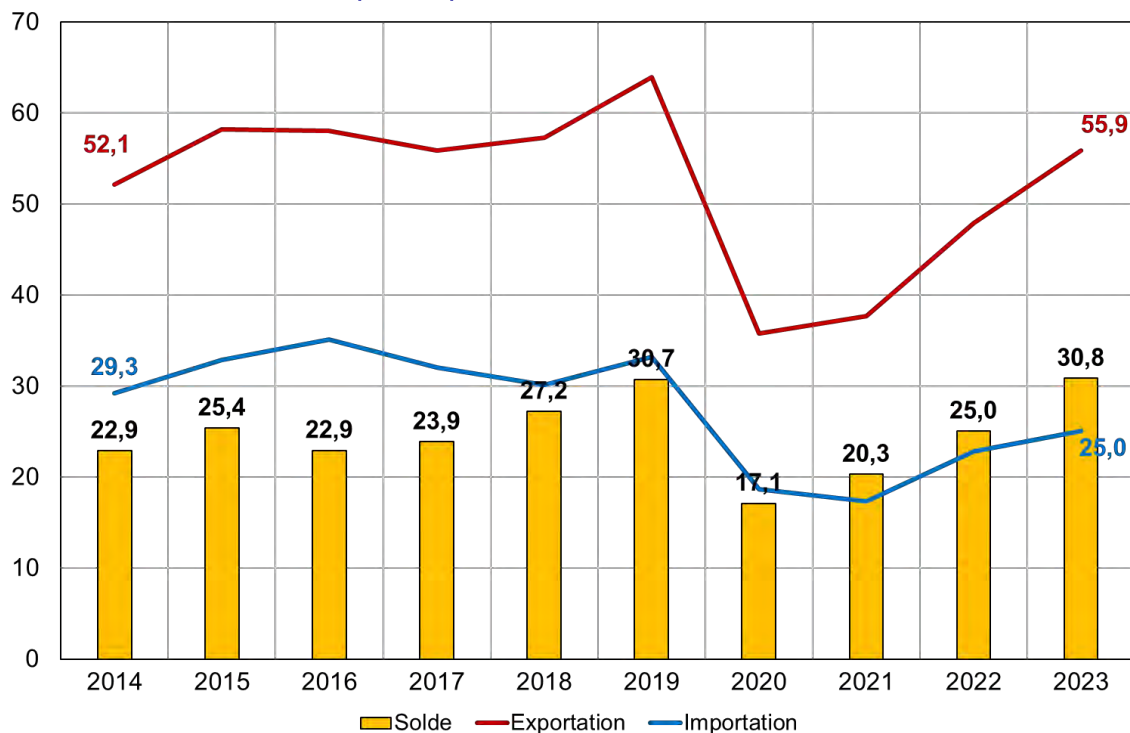
Malgré une forte croissance du secteur aéronautique et spatial, ses exportations demeurent en dessous de leur niveau d'avant crise sanitaire

Malgré la persistance des contraintes d'approvisionnement, le secteur aéronautique et spatial connaît une hausse des cadences de production qui se traduit par une augmentation particulièrement marquée des exportations. Celles-ci progressent de 16,7 % pour atteindre 55,9 Md€ (cf. Graphique n°3), mais restent à 87,4 % de leur niveau de 2019. Le poids du secteur dans les exportations françaises augmente, passant de 8,2 % en 2022 à 9,4 % en 2023 mais reste en retrait par rapport à 2019 (12,9 %).

Les importations progressent plus faiblement (+9,6 % à 25,0 Md€) et s'établissent à 75,3 % de leur niveau de 2019. L'excédent du secteur aéronautique et spatial s'établit ainsi à 30,8 Md€, en progression de 5,8 Md€ par rapport à 2022 et retrouve son niveau record de 2019 (30,7 Md€).

GRAPHIQUE N°3

Évolution des exportations, importations et solde du secteur aéronautique et spatial (en Md€)



Source : douanes françaises

Par rapport à 2022, les ventes d'avions, d'hélicoptères, de drones et de véhicules spatiaux progressent de 11,6 % notamment grâce à la hausse des livraisons d'Airbus (cf. [Partie 1 II.3](#)) mais restent à 71,5 % de leur niveau de 2019. Les exportations d'équipements aéronautiques et spatiaux (turboréacteurs et autres parties des véhicules aériens et spatiaux) augmentent de 23,0 %, ces dernières atteignant 101,6 % de leur niveau de 2019.

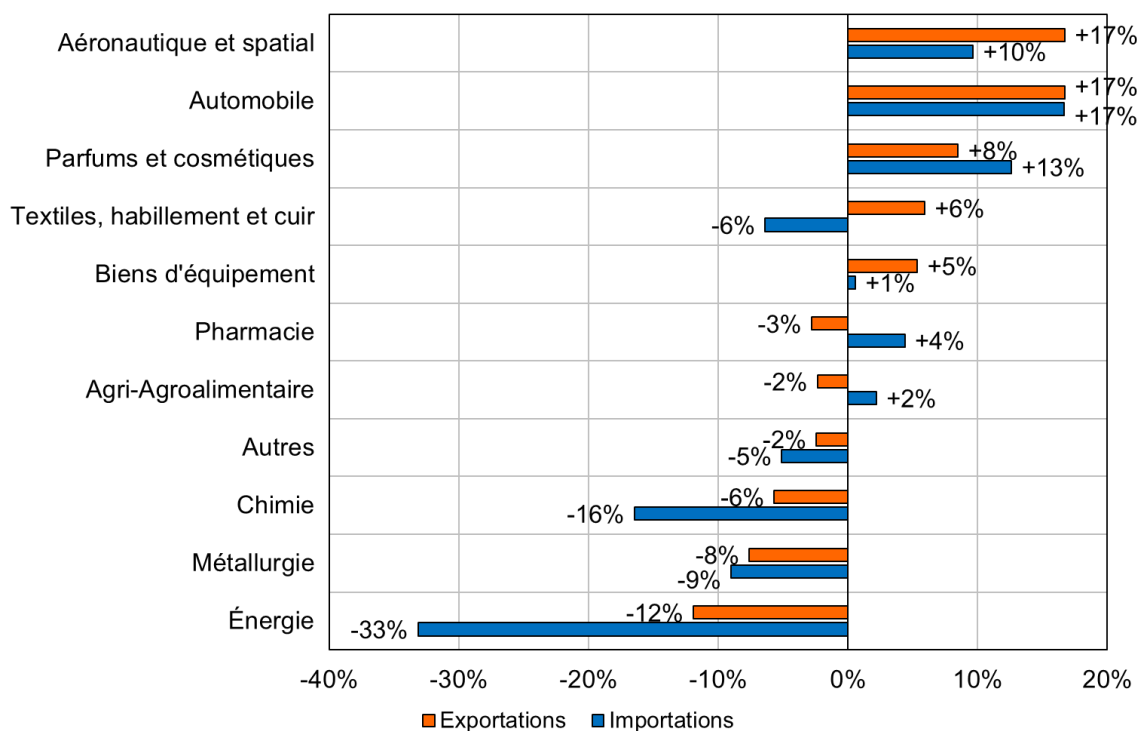
Certains secteurs sont particulièrement dynamiques à l'exportation comme les secteurs des parfums et cosmétiques, du textile et des biens d'équipement

Les exportations du secteur des parfums, cosmétiques et produits d'entretien affichent l'une des meilleures performances (cf. Graphique n°4), progressant de 8,5 % par rapport à 2022 pour atteindre 23,6 Md€. Les importations augmentent de 12,6 % et s'établissent à 7,2 Md€. L'excédent sectoriel atteint ainsi 16,4 Md€, un record historique.

Les exportations du secteur des textiles, habillement, cuir et chaussures connaissent une hausse marquée, progressant de 5,9 % en 2023 par rapport à 2022 pour atteindre 40,2 Md€, tandis que les importations se contractent de 6,4 % à 45,8 Md€, permettant ainsi au déficit sectoriel de se résorber à -5,6 Md€. L'essentiel de l'amélioration du solde s'explique par le sous-secteur des articles d'habillement qui connaît une hausse de ses exportations de 6,3 % et une diminution de ses importations de 8,0 %.

GRAPHIQUE N°4

Évolution des exportations et importations par secteurs entre 2022 et 2023 (en %)



Source : douanes françaises

Le secteur des biens d'équipement¹ connaît une hausse des exportations, de 5,4 % à 111,0 Md€, tandis que les importations sont quasi stables (+0,6 %) à 149,9 Md€, ce qui se traduit par une amélioration du déficit qui atteint -38,9 Md€. Le secteur affiche le deuxième déficit commercial de la France, loin derrière l'énergie. Au sein des biens d'équipement, les échanges de machines industrielles et agricoles connaissent la plus forte croissance avec une hausse des exportations de 8,8 % à 48,0 Md€ et des importations de 3,6 % à 57,6 Md€, le déficit passant de -11,4 Md€ à -9,6 Md€ en 2023.

¹ Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique.

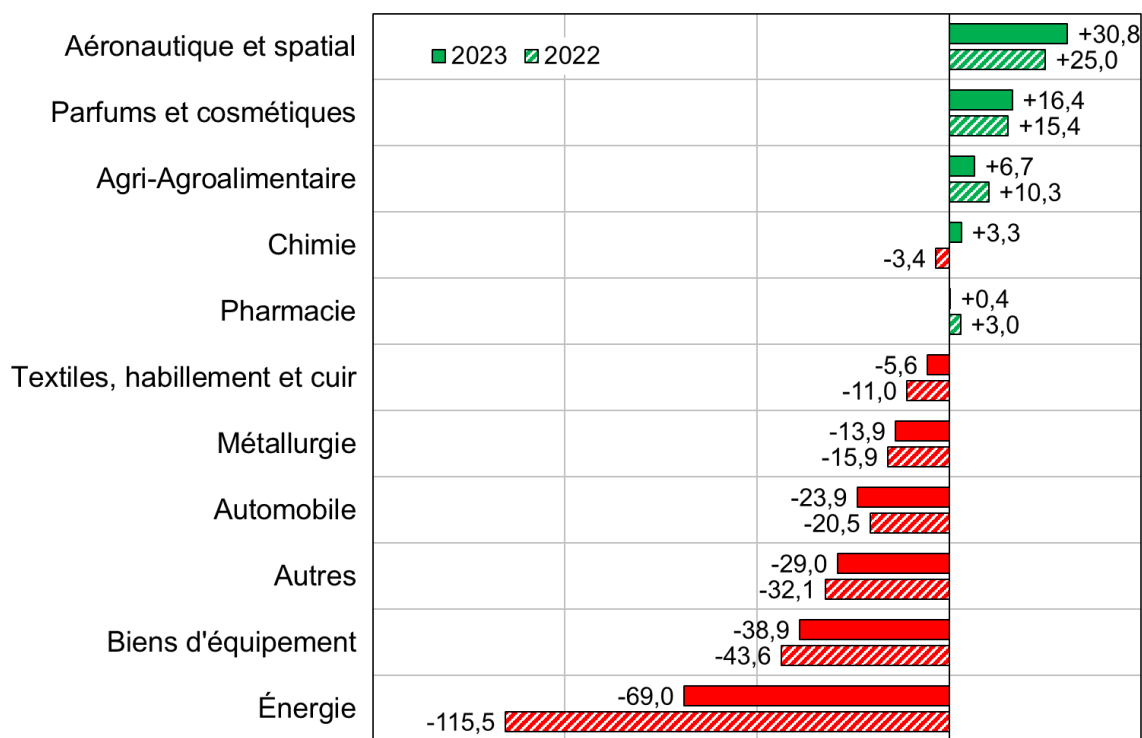
Les exportations de « produits de luxe » (composés des boissons, parfums et cosmétiques, cuirs et bagages, bijouterie-joaillerie et objets d'art) progressent de 4,0 % pour atteindre 72,8 Md€. Les importations augmentent de 3,4 % à 34,5 Md€, ce qui se traduit par un solde excédentaire à +38,2 Md€.

Le déficit du secteur automobile se creuse en raison du dynamisme des importations de véhicules électriques et hybrides

La reprise des échanges du secteur automobile s'est poursuivie en 2023 et ils dépassent désormais largement leur niveau d'avant la crise. Les exportations ont augmenté de 16,7 % pour s'établir à 56,5 Md€. Les importations progressent à un rythme similaire (+16,7 %) pour atteindre 80,4 Md€, ce qui se traduit par une dégradation du solde, qui s'élève à -23,9 Md€ en 2023 (cf. Graphique n°5). La hausse des échanges de véhicules finis (+20,0 % pour les exportations et +19,4 % pour les importations) est bien plus marquée que celle des équipements pour automobile (respectivement +9,0 % et +9,7 %). La demande de véhicules électriques et hybrides² est particulièrement dynamique avec une hausse de 72 % des importations, ce qui explique l'essentiel de la hausse des importations de véhicules (cf. Encadré n°1). La progression des ventes de véhicules thermiques (+20 %) représente les trois quarts de la hausse des exportations de véhicules finis, le reste étant lié aux véhicules électriques et hybrides, en croissance de 24 % par rapport à 2022.

GRAPHIQUE N°5

Évolution des soldes sectoriels entre 2022 et 2023 (en Md€ - CAF/FAB)



Source : douanes françaises

2 Cette catégorie comprend les voitures mais aussi les bus, tracteurs et camions, électriques ou hybrides.

Le solde du secteur pharmaceutique se dégrade avec la hausse des importations de produits immunologiques

Les exportations du secteur pharmaceutique marquent le pas en 2023, avec une baisse de 2,8 % à 37,1 Md€. Les importations augmentent de 4,4 % à 36,8 Md€ en raison d'une forte hausse de la demande en produits immunologiques (cf. [Partie 1 I.3](#)) qui n'est pas compensée par l'arrêt presque total des importations de vaccins contre la pandémie de Covid-19. Le solde du secteur se contracte donc pour atteindre +0,4 Md€ alors qu'il était de +3,0 Md€ en 2022.

Les autres secteurs affichent une baisse prononcée de leurs échanges en lien notamment avec la baisse des prix de l'énergie et des matières premières

Le secteur agricole et agroalimentaire voit ses exportations se contracter de 2,4 % par rapport à 2022 pour atteindre 81,9 Md€. Les importations étant quant à elles en hausse de 2,2 %, à 75,1 Md€, l'excédent sectoriel diminue de 3,6 Md€ par rapport à 2022 pour s'établir à +6,7 Md€. La contre-performance du secteur s'explique avant tout par une baisse de 15,9 % des exportations des produits de la culture et de l'élevage, attribuable à la baisse des cours mondiaux de certaines matières premières agricoles ainsi qu'à celle des volumes exportés, notamment de blé et de maïs. Les importations sont en légère hausse, de +1,9 % à 15,2 Md€. Les exportations de viande et de produits à base de viande sont quasi-stables (-0,5 %), tandis que les importations progressent de 3,6 %, ce qui se traduit par une légère dégradation du solde sectoriel, qui diminue de 0,3 Md€ pour s'établir à -3,1 Md€.

Après une année 2022 record, les exportations de boissons se contractent de 2,5 %, à 20,4 Md€, pénalisées notamment par une baisse des ventes de cognac vers les États-Unis. À l'inverse, les exportations des autres produits des industries agroalimentaires augmentent de 4,6 % à 42,4 Md€, portées notamment par les produits à base de fruits et légumes et les produits du travail des grains.

En 2023, les exportations du secteur des produits chimiques connaissent une contraction, avec une baisse de 5,7 % à 53,3 Md€. Les importations diminuent plus fortement, de -16,5 % à 50,0 Md€, ce qui se traduit par un retour à l'excédent, à +3,3 Md€ après -3,4 Md€ en 2022. La baisse des importations est bien plus marquée pour les produits chimiques de base (-22,1 %) que pour les autres produits chimiques (-5,7 %). L'industrie chimique faisant partie des secteurs les plus exposés aux intrants énergétiques, surtout dans la chimie de base, le reflux des prix joue à la baisse sur le montant des importations en valeur et réduit ainsi l'écart de compétitivité du secteur de la chimie française face aux pays qui ont subi une moindre hausse des prix de l'énergie.

Le secteur des produits métallurgiques, également exposé au reflux des prix de l'énergie, voit ses exportations diminuer de 7,6 % à 37,9 Md€ tandis que les importations baissent de 9,0 % pour atteindre 51,8 Md€. Le déficit sectoriel s'améliore ainsi à -13,9 Md€.

La facture énergétique bénéficie de la baisse des prix de l'énergie tout en demeurant à un niveau historiquement élevé

La facture énergétique (différence entre les importations et les exportations de produits énergétiques³) se réduit très fortement à 69,0 Md€ en 2023. Il s'agit d'une baisse de 46,6 Md€ par rapport au niveau de 2022 (115,5 Md€). Elle demeure néanmoins supérieure de 54 % à son niveau de 2021 (44,7 Md€) et de 2019 (44,5 Md€).

Les importations énergétiques diminuent de 51,2 Md€ (soit -33,2 %) et atteignent 103,2 Md€ en 2023. Cette baisse, qui concerne l'ensemble des produits, est particulièrement significative pour le gaz naturel (-37,8 % à 36,3 Md€) et, dans une moindre mesure, les

³ Les produits énergétiques sont entendus comme ceux regroupés dans les rubriques DE (« hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets») et C2 (« produits pétroliers raffinés et coke») de la nomenclature agrégée (niveau A17).

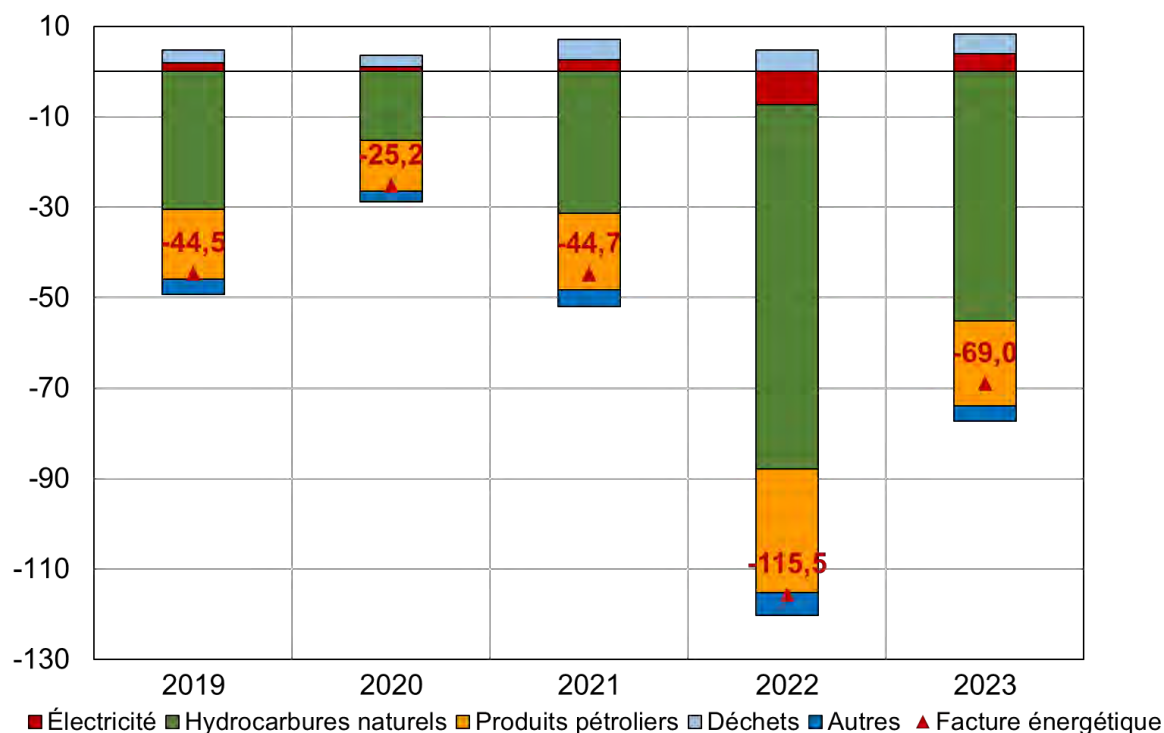
produits pétroliers raffinés et coke (-25,0 % à 29,1 Md€) et le pétrole brut (-12,8 % à 28,9 Md€). Les importations françaises d'électricité ont baissé de 82,4 % pour atteindre 2,8 Md€, du fait de la meilleure disponibilité du parc nucléaire et de la baisse des prix. Au total, la part de l'énergie dans les importations françaises a fortement baissé, passant de 19,9 % en 2022 à 14,3 % en 2023, tout en restant supérieure à son niveau de 2021 (11,2 %).

Les exportations énergétiques diminuent de façon moins prononcée (-11,9 %, à 34,3 Md€) que les importations : les exportations en valeur de produits pétroliers raffinés et coke se contractent de 10,0 %, à 10,3 Md€ et celles de gaz naturel de 7,6 % pour atteindre 10,1 Md€⁴. Les exportations d'électricité diminuent de 20,8 % à 6,8 Md€, la hausse des volumes exportés ne compensant pas la baisse des prix⁵.

En 2023, la baisse du prix des produits énergétiques (cf. [Partie 3 II.2](#)) contribuerait à hauteur de 83 % à la réduction des importations énergétiques par rapport à 2022. Les 17 % restants sont imputables à la baisse du volume d'importation, notamment pour l'électricité et les hydrocarbures naturels.

Le solde commercial s'améliore dans l'ensemble des secteurs énergétiques, à l'exception des déchets industriels où l'excédent diminue légèrement à +4,3 Md€ après +4,7 Md€ en 2022 (cf. Graphique n°6). Le déficit du gaz naturel connaît la plus forte réduction, de 21,2 Md€ pour atteindre -26,2 Md€, tandis que ceux des produits raffinés et du pétrole brut s'améliorent de respectivement 8,6 Md€ et 4,3 Md€ pour atteindre -18,8 Md€ et -28,9 Md€. La France retrouve en 2023 un excédent dans le secteur de l'électricité, qui atteint +4,0 Md€ contre un déficit de -7,4 Md€ en 2022.

GRAPHIQUE N°6
Facture énergétique de la France depuis 2019 (CAF/FAB, Md€)



Source : douanes françaises

⁴ La France voyant transiter sur son sol du gaz en provenance de pays tiers. A contrario des autres produits, les importations et exportations de gaz par gazoduc sont comptabilisés selon le dernier pays de transit et pas selon le pays d'origine du gaz.

⁵ Le prix spot européen de l'électricité (EpeX spot) est de 97 €/MWh en 2023 contre 276 €/MWh en 2022.

ENCADRÉ N°1

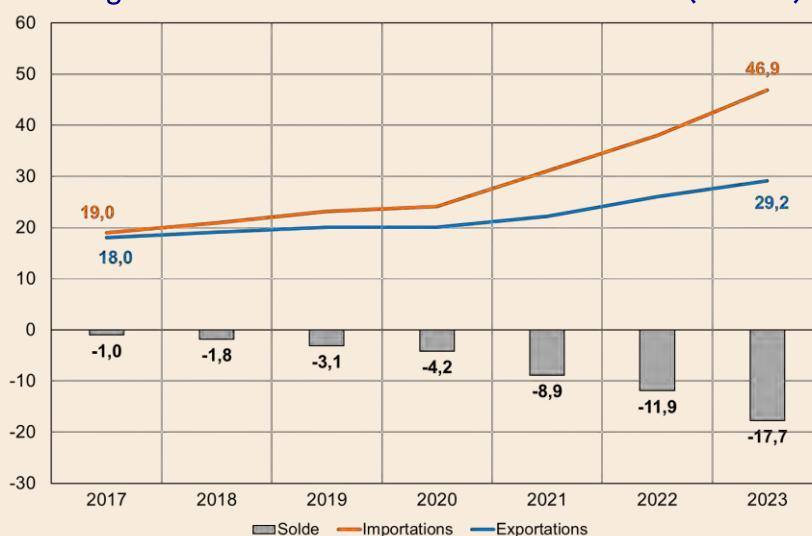
Les échanges de biens environnementaux

Les biens environnementaux comprennent à la fois ceux nécessaires dans la protection de l'environnement et ceux dont les caractéristiques les rendent plus « propres » ou efficaces que des produits aux usages équivalents⁶. Les listes des biens environnementaux existantes (établies par l'OCDE, l'APEC, le FMI, le Forum économique mondial, etc.) se distinguent par leur visée, le périmètre considéré ou la prise en compte des usages finaux. Elles présentent toutefois plusieurs limites : elles ne prennent pas en compte les méthodes de production et comportent des biens à double utilisation.

La liste de biens à technologies bas-carbone du FMI de 2021⁷ est utilisée dans cette analyse car elle comprend un nombre plus limité de biens, principalement ceux nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone. Sur les trois premiers trimestres de 2023, les voitures électriques et hybrides (VEH), les batteries rechargeables et les cellules photovoltaïques représentent 42 % des exportations mondiales de biens environnementaux de cette liste, contre 17 % en 2017.

Sur l'ensemble de l'année 2023, les exportations françaises de biens environnementaux progressent de 11,8 % par rapport à 2022 à 29,2 Md€, tout en demeurant moins dynamiques que les importations, qui augmentent de 23,4 % à 46,9 Md€. Cela se traduit par une détérioration du déficit du secteur de 5,8 Md€ à -17,7 Md€. La croissance des échanges est soutenue par celle des voitures électriques et hybrides, qui représentent désormais 39,8 % des importations et 22,6 % des exportations. Grâce à des exportations dynamiques, la France consolide sa part de marché dans certains biens environnementaux, à l'image des turbines à gaz ou des tableaux électriques haute tension.

Échanges de biens environnementaux de la France (en Md€)



Source : douanes françaises

La Chine occupe une place croissante dans les exportations de biens environnementaux. Elle représente sur les trois premiers trimestres de 2023 près du quart des exportations mondiales, domine les exportations de cellules photovoltaïques et de batteries et monte en puissance dans les VEH. L'Allemagne est le deuxième pays exportateur de biens environnementaux, avec une place dominante dans les VEH. Les États-Unis connaissent une hausse plus marquée des importations que des exportations de biens environnementaux, creusant leur déficit, notamment dans les batteries et les VEH.

⁶ The Environmental Goods and Services Industry, OECD, Eurostat, 1999.

⁷ Trade in Low Carbon Technology Products, FMI, 2021. Cette liste repose sur la version 2017 du Système harmonisé (nomenclature douanière internationale). Elle est actualisée avec les codes de la version 2022 quand nécessaire.

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteur

Données brutes		2022				2023			
		Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie	Exportation	548,1	17,3%	93,4%	+16,5 pp	562,8	2,7%	94,3%	+2,5 pp
	Importation	620,9	17,0%	80,1%	+15,1 pp	616,4	-0,7%	85,7%	-0,6 pp
	Solde	-72,8	▼ -9,3			-53,6	▲ 19,2		
Energie	Exportation	38,9	73,3%	6,6%	+3,4 pp	34,3	-11,9%	5,7%	-0,8 pp
	Importation	154,5	129,9%	19,9%	+14,6 pp	103,2	-33,2%	14,3%	-6,6 pp
	Solde	-115,5	▼ -70,8			-69,0	▲ 46,6		
Agroalimentaire	Exportation	83,8	19,5%	14,3%	+2,8 pp	81,9	-2,4%	13,7%	-0,3 pp
	Importation	73,5	18,7%	9,5%	+1,9 pp	75,1	2,2%	10,4%	+0,2 pp
	Solde	10,3	▲ 2,1			6,7	▼ -3,6		
Agricole, sylvicole et pêche	Exportation	22,5	36,0%	3,8%	+1,2 pp	19,1	-14,9%	3,2%	-0,6 pp
	Importation	17,7	12,7%	2,3%	+0,3 pp	17,9	1,3%	2,5%	+0,0 pp
	Solde	4,8	▲ 4,0			1,2	▼ -3,6		
Boissons	Exportation	20,9	11,5%	3,6%	+0,4 pp	20,4	-2,5%	3,4%	-0,1 pp
	Importation	4,8	18,9%	0,6%	+0,1 pp	5,0	3,5%	0,7%	+0,0 pp
	Solde	16,0	▲ 1,4			15,4	▼ -0,7		
Produits IAA hors boissons	Exportation	40,5	16,0%	6,9%	+1,1 pp	42,4	4,6%	7,1%	+0,3 pp
	Importation	51,0	20,9%	6,6%	+1,5 pp	52,2	2,4%	7,3%	+0,2 pp
	Solde	-10,5	▼ -3,2			-9,9	▲ 0,7		
Biens d'équipements	Exportation	105,4	13,7%	18,0%	+2,6 pp	111,0	5,4%	18,6%	+1,0 pp
	Importation	149,0	13,0%	19,2%	+2,9 pp	149,9	0,6%	20,8%	+0,1 pp
	Solde	-43,6	▼ -4,4			-38,9	▲ 4,8		
Produits informatiques, électroniques et optiques	Exportation	36,1	16,5%	6,2%	+1,0 pp	35,8	-0,9%	6,0%	-0,1 pp
	Importation	57,7	11,7%	7,4%	+1,0 pp	55,5	-3,9%	7,7%	-0,3 pp
	Solde	-21,6	▼ -0,9			-19,7	▲ 1,9		
Équipements électriques et ménagers	Exportation	25,2	14,3%	4,3%	+0,7 pp	27,2	8,2%	4,6%	+0,5 pp
	Importation	35,8	15,2%	4,6%	+0,9 pp	36,9	3,0%	5,1%	+0,2 pp
	Solde	-10,6	▼ -1,6			-9,7	▲ 1,0		
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	Exportation	44,1	11,2%	7,5%	+1,0 pp	48,0	8,8%	8,0%	+0,9 pp
	Importation	55,6	13,0%	7,2%	+1,3 pp	57,6	3,6%	8,0%	+0,4 pp
	Solde	-11,4	▼ -1,9			-9,6	▲ 1,9		
Matériels de transport	Exportation	103,2	19,8%	17,6%	+3,5 pp	118,1	14,4%	19,8%	+2,5 pp
	Importation	98,5	13,4%	12,7%	+1,9 pp	112,4	14,1%	15,6%	+1,8 pp
	Solde	4,6	▲ 5,4			5,6	▲ 1,0		
Aéronautique & spatial	Exportation	47,9	27,1%	8,2%	+2,1 pp	55,9	16,7%	9,4%	+1,4 pp
	Importation	22,8	31,5%	2,9%	+0,9 pp	25,0	9,6%	3,5%	+0,3 pp
	Solde	25,0	▲ 4,7			30,8	▲ 5,8		
Automobile	Exportation	48,4	9,1%	8,2%	+0,8 pp	56,5	16,7%	9,5%	+1,4 pp
	Importation	68,9	9,9%	8,9%	+1,0 pp	80,4	16,7%	11,2%	+1,5 pp
	Solde	-20,5	▼ -2,2			-23,9	▼ -3,4		
Navires et bateaux	Exportation	4,9	119,7%	0,8%	+0,5 pp	3,8	-22,7%	0,6%	-0,2 pp
	Importation	1,7	-27,4%	0,2%	-0,1 pp	2,3	34,7%	0,3%	+0,1 pp
	Solde	3,2	▲ 3,3			1,5	▼ -1,7		
Autres produits industriels	Exportation	251,7	17,2%	42,9%	+7,6 pp	247,8	-1,5%	41,5%	-0,7 pp
	Importation	295,8	20,1%	38,2%	+8,3 pp	274,9	-7,1%	38,2%	-2,7 pp
	Solde	-44,1	▼ -12,4			-27,1	▲ 17,0		
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Exportation	37,9	21,3%	6,5%	+1,4 pp	40,2	5,9%	6,7%	+0,4 pp
	Importation	48,9	23,4%	6,3%	+1,6 pp	45,8	-6,4%	6,4%	-0,4 pp
	Solde	-11,0	▼ -2,6			-5,6	▲ 5,4		
Bois, papier et carton	Exportation	11,5	24,8%	2,0%	+0,5 pp	9,9	-14,6%	1,7%	-0,3 pp
	Importation	19,3	26,6%	2,5%	+0,7 pp	16,7	-13,3%	2,3%	-0,3 pp
	Solde	-7,8	▼ -1,8			-6,9	▲ 0,9		
Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	Exportation	21,8	18,3%	3,7%	+0,8 pp	23,6	8,5%	4,0%	+0,4 pp
	Importation	6,4	19,1%	0,8%	+0,2 pp	7,2	12,6%	1,0%	+0,2 pp
	Solde	15,4	▲ 2,3			16,4	▲ 1,0		
Produits chimiques	Exportation	56,5	18,2%	9,6%	+2,0 pp	53,3	-5,7%	8,9%	-0,7 pp
	Importation	59,9	31,2%	7,7%	+2,8 pp	50,0	-16,5%	6,9%	-1,9 pp
	Solde	-3,4	▼ -5,5			3,3	▲ 6,7		
Produits pharmaceutiques	Exportation	38,2	8,3%	6,5%	+0,6 pp	37,1	-2,8%	6,2%	-0,2 pp
	Importation	35,2	7,7%	4,5%	+0,4 pp	36,8	4,4%	5,1%	+0,2 pp
	Solde	3,0	▲ 0,4			0,4	▼ -2,6		
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Exportation	23,4	13,9%	4,0%	+0,6 pp	23,4	0,0%	3,9%	+0,0 pp
	Importation	34,1	13,3%	4,4%	+0,7 pp	33,3	-2,2%	4,6%	-0,1 pp
	Solde	-10,7	▼ -1,1			-9,9	▲ 0,8		
Produits métallurgiques et produits métalliques	Exportation	41,0	20,6%	7,0%	+1,4 pp	37,9	-7,6%	6,3%	-0,5 pp
	Importation	56,9	22,7%	7,3%	+1,8 pp	51,8	-9,0%	7,2%	-0,7 pp
	Solde	-15,9	▼ -3,5			-13,9	▲ 2,0		
Produits manufacturés divers	Exportation	21,4	17,3%	3,6%	+0,6 pp	22,5	5,2%	3,8%	+0,2 pp
	Importation	35,2	12,0%	4,5%	+0,6 pp	33,4	-5,2%	4,6%	-0,2 pp
	Solde	-13,8	▼ -0,6			-10,8	▲ 2,9		
Produits Divers	Exportation	4,0	8,9%	0,7%	+0,1 pp	4,0	-0,1%	0,7%	-0,0 pp
	Importation	4,0	6,7%	0,5%	+0,0 pp	4,0	1,2%	0,6%	+0,0 pp
	Solde	0,0	▲ 0,1			0,0	▼ -0,1		

Source : douanes françaises, calculs DG Trésor

3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore avec l'ensemble des régions du monde

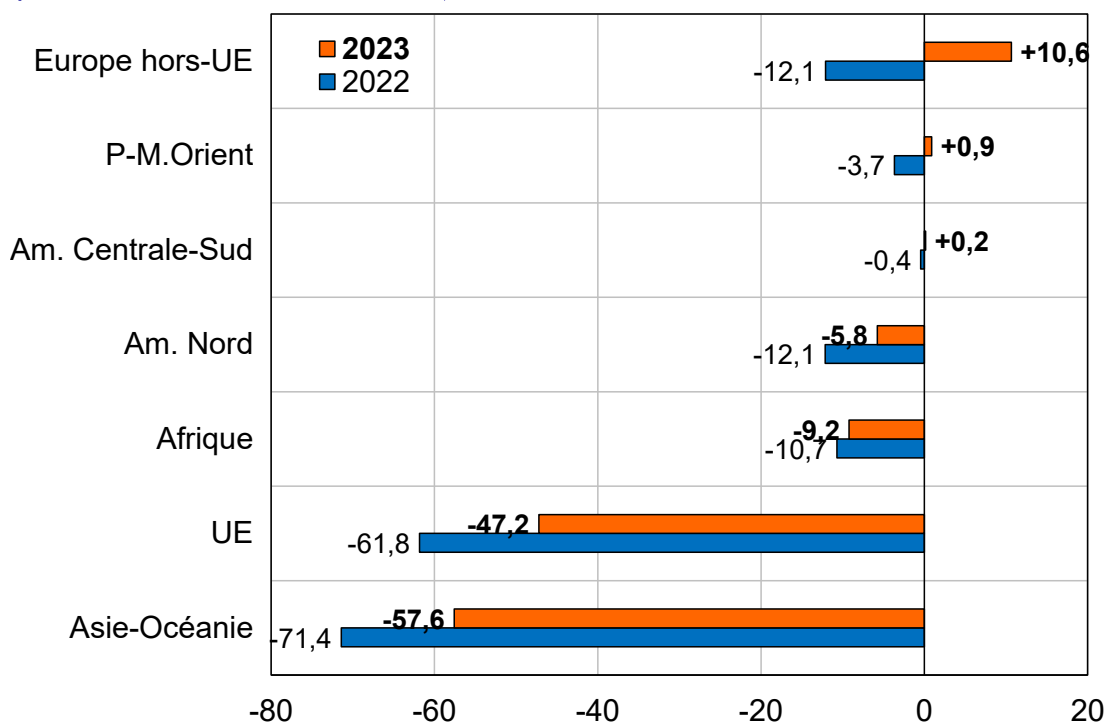
- Le solde commercial de la France s'améliore avec l'ensemble des régions du monde, grâce en partie à la baisse de la facture énergétique ;
- Hors énergie, l'Asie-Océanie est la première région contributrice à l'amélioration du solde, notamment grâce au textile et à l'aéronautique ;
- Le dynamisme des exportations aéronautiques est surtout tiré par les pays de l'Union européenne (UE), notamment l'Allemagne et l'Italie, et par l'Asie-Océanie, en particulier l'Inde.

Le déficit commercial avec nos partenaires de l'UE s'améliore grâce à la baisse de la facture énergétique, au recul des importations de produits chimiques et au dynamisme des ventes aéronautiques

Le déficit commercial de la France avec ses partenaires de l'UE s'améliore de 14,6 Md€ pour atteindre -47,2 Md€ (cf. Graphique n°7). Les exportations progressent légèrement (+0,7 %) alors que les importations se sont repliées (-3,2 %) (cf. Graphique n°8). La réduction du déficit s'explique principalement par la baisse de la facture énergétique et, plus modérément, par le renforcement de l'excédent des produits chimiques, parfums et cosmétiques et de celui de l'aéronautique.

GRAPHIQUE N°7

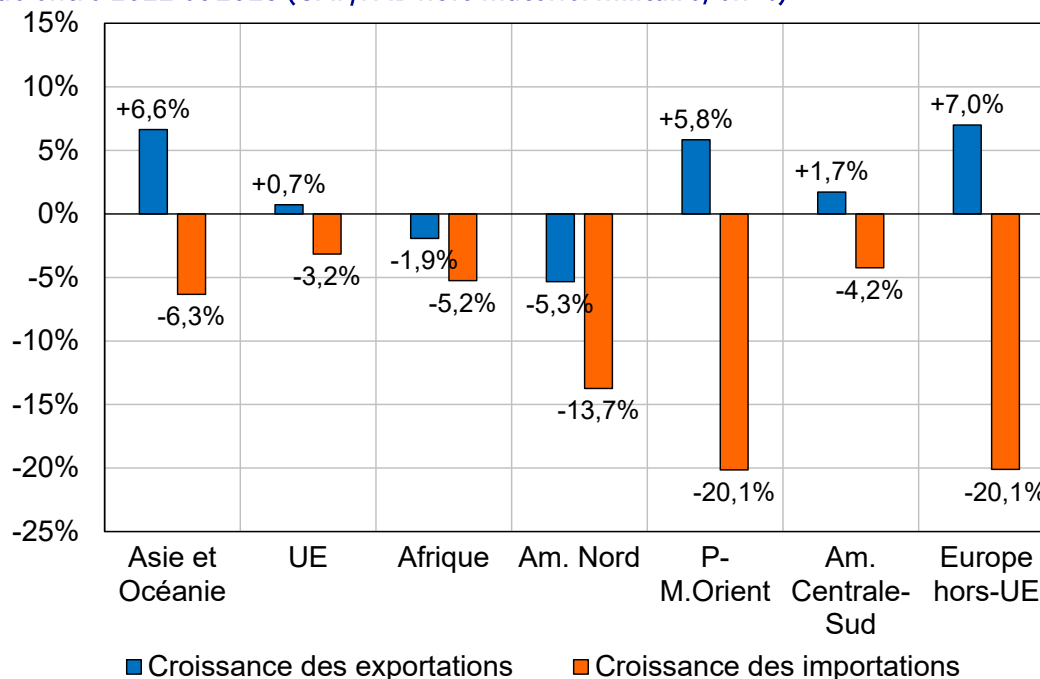
Soldes commerciaux de la France avec les différentes régions du monde en 2022 et 2023 (CAF/FAB hors matériel militaire, Md€)



Source : douanes françaises

GRAPHIQUE N°8

Croissance des exportations et des importations de la France avec les différentes régions du monde entre 2022 et 2023 (CAF/FAB hors matériel militaire, en %)



Source : douanes françaises

La facture énergétique avec nos partenaires européens diminue de 10,7 Md€ pour atteindre 14,3 Md€, en raison de la baisse des prix, d'une forte hausse de la production d'électricité et de l'arrêt du transit du gaz naturel russe via les gazoducs traversant l'Allemagne et la Pologne⁸. Après une année 2022 déficitaire (-4,8 Md€), la remise en service de centrales nucléaires a permis un rebond de la production électrique nationale et le retour du secteur à l'excédent (+2,3 Md€). La baisse en volume s'ajoutant à la baisse des prix, nos importations frontalières d'électricité (en valeur) se sont sensiblement contractées (-80,0 %). À l'inverse, la hausse en volume des exportations n'a pas pu compenser la baisse des prix, ce qui a entraîné un repli de nos exportations en valeur (-23,6 %). La balance des hydrocarbures naturels avec nos partenaires européens, reflet des réexportations d'énergie provenant de pays tiers, s'améliore également pour passer à -12,3 Md€ après -16,6 Md€ en 2022, en lien avec (i) la suppression du transit du gaz naturel gazeux russe via l'Allemagne et la Belgique, et (ii) l'augmentation des réexportations de gaz naturel vers l'Allemagne (+136,6 %), alors que les importations de gaz naturel transitant par l'Espagne sont en baisse (-8,1 %, provenant notamment d'Algérie, du Nigéria et des États-Unis). Les produits chimiques sont le deuxième contributeur sectoriel à l'amélioration du solde avec nos partenaires européens, passant de -2,5 Md€ à +1,3 Md€, grâce à un repli plus prononcé des importations (-15,1 %, surtout depuis l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas) que des exportations (-5,2 %).

A contrario, la balance des produits agricoles et agroalimentaires se dégrade de 1,7 Md€ pour atteindre -2,6 Md€, principalement du fait d'une baisse des exportations de produits agricoles (-7,3 %), liée en partie à un repli des volumes exportés, et d'une hausse plus forte des importations en valeur de produits des industries agroalimentaires que des exportations (+6,3 % contre +6,0 %). Le solde des biens d'équipements se dégrade de 1,4 Md€ pour atteindre -3,1 Md€, en raison d'une hausse plus forte des importations que des exportations de machines industrielles, agricoles et diverses (+7,5 %, surtout d'Allemagne, contre +6,0 %) et de la baisse des exportations de composants et cartes électroniques (-14,7 %, surtout vers l'Allemagne).

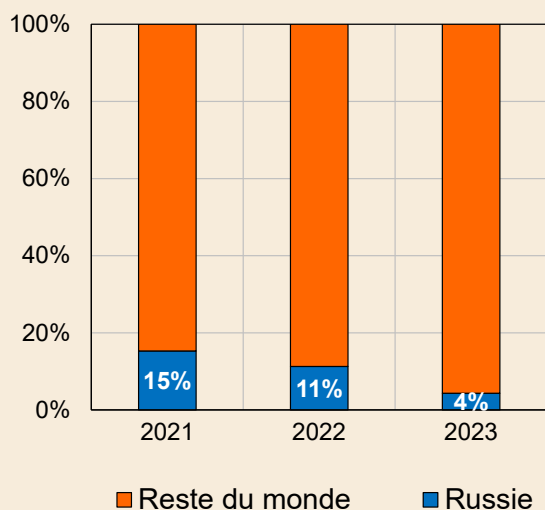
⁸ Les Douanes comptabilisent les importations de gaz naturel par gazoduc selon le dernier pays traversé (et non celui d'origine), soit l'Allemagne et la Belgique principalement pour le gaz de Russie.

Enfin, pour les matériels de transport, le solde aéronautique progresse fortement vers l'UE de 3,2 Md€, notamment vers l'Allemagne et l'Italie. Cette performance permet de compenser la dégradation de 2,7 Md€ dans l'automobile, surtout liée à la hausse des importations en provenance d'Allemagne, principalement de véhicules électriques et hybrides lui permettant de conforter sa position de premier fournisseur de la France sur ce segment.

Le solde commercial s'améliore significativement avec les pays de la zone Europe hors UE et devient excédentaire en 2023 principalement grâce à la baisse de la facture énergétique

Après une dégradation inédite en 2022 liée à la hausse des prix de l'énergie, le solde de la France avec l'Europe hors UE s'améliore de 22,8 Md€ en 2023 pour redevenir excédentaire à +10,6 Md€. La baisse de la facture énergétique de 18,4 Md€ est responsable de l'essentiel de l'amélioration, dont 11,4 Md€ proviennent spécifiquement d'une réduction liée à la Russie. En 2023, les exportations ont progressé de +7,0 % vers ce groupe de pays, notamment la Turquie et le Royaume-Uni, alors que les importations sont en retrait de -20,1 %, surtout depuis la Russie.

GRAPHIQUE N°9 : Poids de la Russie dans les importations d'énergie de la France (CAF, en %)⁹



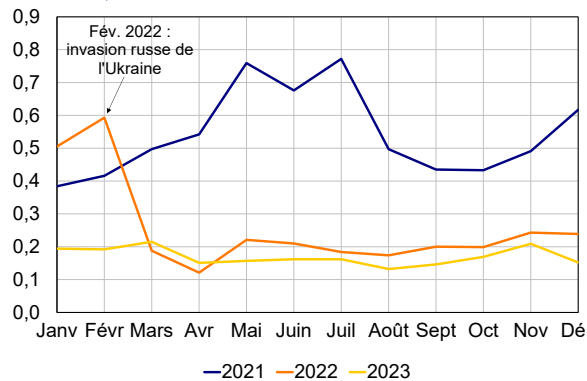
Sources : douanes françaises et DGEC

La baisse des échanges avec la Russie se poursuit (cf. Graphiques n°10.a et 10.b), et permet au déficit commercial bilatéral de se réduire de 10,9 Md€ pour atteindre -1,6 Md€. Cette amélioration du solde s'explique par la chute des importations en valeur (-76,5 %, soit une baisse de 11,9 Md€), l'essentiel provenant du secteur énergétique, en lien avec la mise en œuvre des sanctions européennes sur le pétrole brut (décembre 2022) et les produits pétroliers russes (février 2023) et à l'effort de diversification de nos approvisionnements en gaz naturel. Le déclin de la Russie dans les importations d'énergie de la France se confirme, sa part passant de 15 % en 2021 à 4 % en 2023 (cf. Graphique n°9). En parallèle, la contraction des exportations vers la Russie observée en 2022 se poursuit en 2023 (-33,7 %, soit une baisse de 1,0 Md€), en particulier dans les biens d'équipement et les matériels de transport.

⁹ La part de la Russie dans les importations d'énergie de la France est calculée à partir des données de douanes en valeur, à l'exception du gaz naturel, les douanes comptabilisant les importations par gazoduc selon le dernier pays traversé et non celui d'origine. Le montant du gaz naturel provenant réellement de Russie est estimé à partir de son poids moyen dans les importations en quantité sur les 11 premiers mois de 2023 (fournies par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)), appliqué à la valeur totale des importations du produit selon les douanes, pour une hypothèse de prix constant qui ne distingue pas l'état (gazeux ou liquéfié) ou l'origine du gaz échangé.

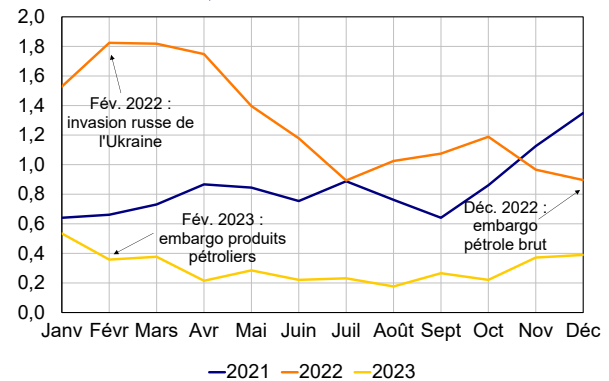
GRAPHIQUE N°10.a

Exportations mensuelles de la France avec la Russie entre 2021 et 2023
(FAB hors matériel militaire, données brutes, en Md€)



GRAPHIQUE N°10.b

Importations mensuelles de la France avec la Russie entre 2021 et 2023
(CAF hors matériel militaire, données brutes, en Md€)



Source : douanes françaises

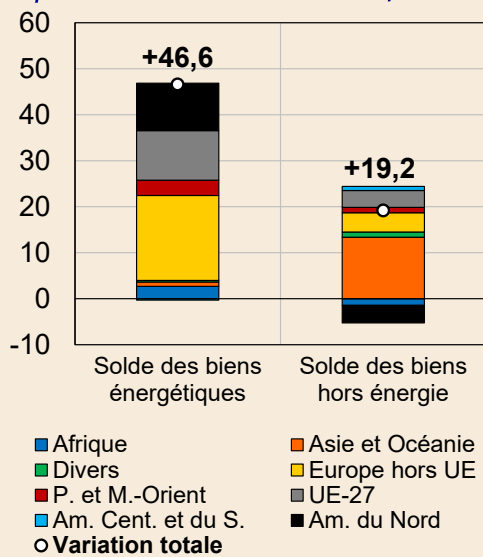
Hors Russie, le solde commercial s'améliore surtout dans les secteurs de l'énergie et des matériels de transport. Le solde électrique progresse de 4,3 Md€ et devient excédentaire à +1,7 Md€, grâce à la forte baisse des importations en provenance du Royaume-Uni (-3,4 Md€) et de Suisse (-1,3 Md€). Le déficit des hydrocarbures naturels vis-à-vis du reste de la zone se réduit également, de 2,7 Md€, du fait de la baisse des importations depuis la Norvège, le Kazakhstan et le Royaume-Uni. L'excédent dans les matériels de transport se renforce de 1,3 Md€, grâce à la bonne performance du secteur automobile à l'exportation, notamment vers la Turquie (+126,7 %) et le Royaume-Uni (+26,8 %).

L'Asie-Océanie est la première région contributrice à l'amélioration du solde des biens hors énergie, en partie grâce à la hausse des exportations aéronautiques et textiles

Le déficit commercial avec la région **Asie-Océanie** s'améliore de 13,8 Md€ pour atteindre -57,6 Md€, du fait du dynamisme des exportations (+6,6 %), notamment vers la Chine, l'Inde et Singapour, et du recul des importations (-6,3 %), surtout depuis la Chine¹⁰. Le solde avec la Chine contribue aux deux tiers de l'amélioration régionale, le déficit bilatéral se réduisant de 8,5 Md€ pour atteindre à -40,8 Md€, après le niveau historique atteint en 2022 à -49,3 Md€.

¹⁰ L'analyse des échanges avec la Chine inclut le territoire de Hong Kong.

GRAPHIQUE N°11 : Contribution des régions du monde à la variation des soldes des biens de la France entre 2022 et 2023 (CAF/FAB hors matériel militaire, en Md€)



Source : douanes françaises

L'Asie-Océanie est la région du monde qui a le plus contribué à l'amélioration du solde des biens hors énergie de la France en 2023 (cf. Graphique n°11). Le déficit du secteur textiles, habillement, cuir et chaussures se réduit de 5,3 Md€ grâce au dynamisme des exportations vers cette région (+14,3 %, pour moitié vers la Chine, puis Singapour et le Japon) et au repli des importations (-14,3 %, pour moitié depuis la Chine, puis du Bangladesh et du Vietnam). Le déficit du secteur des biens d'équipement, traditionnellement premier contributeur sectoriel au déficit avec la région, se réduit de 3,7 Md€ pour atteindre -42,7 Md€, en partie grâce aux ordinateurs dont les importations baissent et aux composants et cartes électroniques dont les achats diminuent alors que leurs ventes augmentent. Le solde des matériels de transport est quasi stable, à +2,8 Md€, malgré la dégradation des soldes des secteurs automobile et de celui des navires, de respectivement de 2,7 Md€ et 0,5 Md€, presque entièrement compensée par

le renforcement de l'excédent aéronautique de 2,8 Md€. Le dynamisme des exportations aéronautiques avec la région (+26,5 %), en particulier vers l'Inde, et plus modérément vers Singapour, la Corée du Sud et la Chine, a ainsi été compensé par (i) le doublement des importations de véhicules à un niveau inédit, presque exclusivement tirées par le segment des véhicules électriques et hybrides, dont les achats ont été multipliés par trois depuis la Chine et par deux depuis le Japon (cf. Encadré n°1), en plus (ii) d'une augmentation des importations de navires de Corée du Sud (+69,8 %), notamment des bateaux-citernes (*tankers*). À l'inverse, le solde pharmaceutique s'est fortement dégradé (-1,7 Md€), devenant déficitaire à -0,1 Md€, entièrement imputable aux produits immunologiques en provenance de Corée du Sud, dont les importations ont été multipliées par 190 en un an, soit une hausse de 2,2 Md€, en lien avec les achats de nouveaux médicaments d'immunothérapie contre la maladie d'Alzheimer¹¹.

Hors énergie, l'excédent avec l'Amérique du Nord se réduit du fait de la baisse des exportations de navires et de biens aéronautiques

Le déficit commercial (y compris énergie) avec les pays d'**Amérique du Nord** (États-Unis, Canada et Mexique) s'améliore de 7,0 Md€ pour atteindre -5,6 Md€, du fait d'un repli plus important des importations (-12,5 %) que des exportations (-4,3 %), traduisant une baisse des échanges essentiellement avec les États-Unis (cf. Graphiques n°12.a et 12.b). Hors énergie, l'excédent avec l'Amérique du Nord se contracte de 3,7 Md€, à +7,4 Md€.

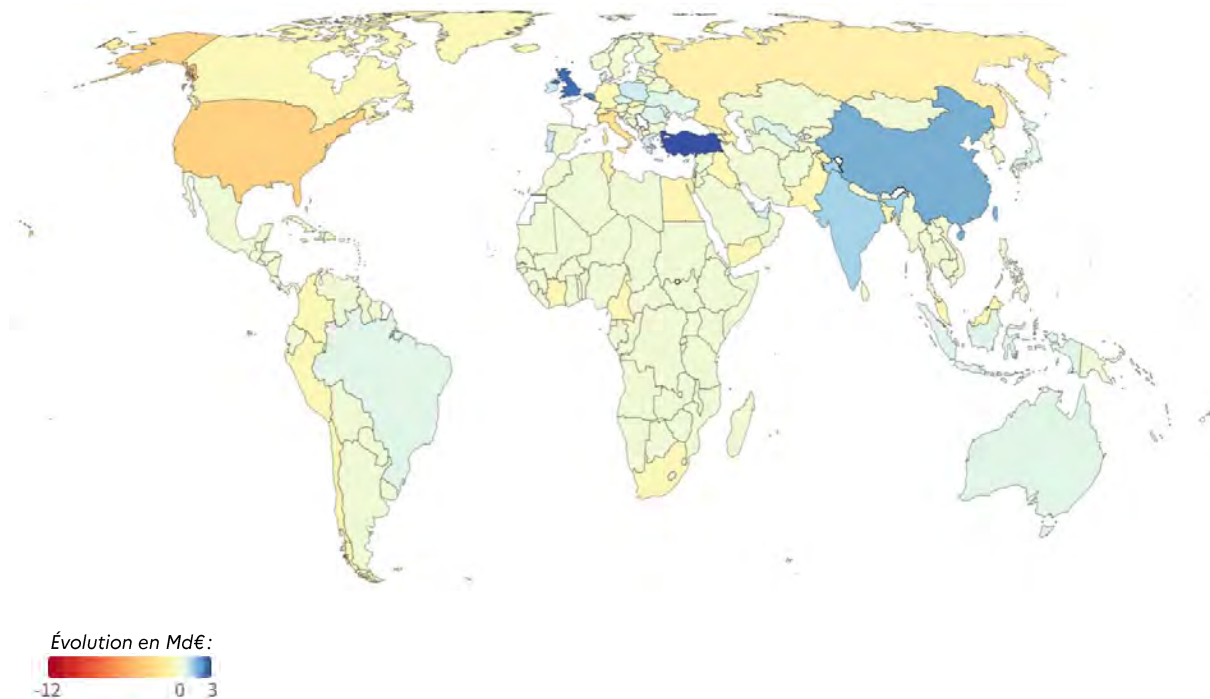
Le repli des importations s'explique quasiment exclusivement par celle des importations d'hydrocarbures naturels depuis les États-Unis (-43,9 %), permettant à la facture énergétique avec la région de reculer de 10,3 Md€, à 14,7 Md€.

À l'inverse, le solde des matériels de transport se dégrade de 2,7 Md€, à la fois dans l'aéronautique, où les importations augmentent depuis les États-Unis et le Canada et les exportations baissent vers les États-Unis et le Mexique, mais aussi dans les navires, en raison d'un repli des exportations vers les États-Unis après la livraison exceptionnelle de deux navires de croisière aux États-Unis en 2022, au lieu d'un, suite à un report de livraison lié à la crise Covid-19. Le solde des boissons se dégrade de 1,1 Md€, traduisant essentiellement une

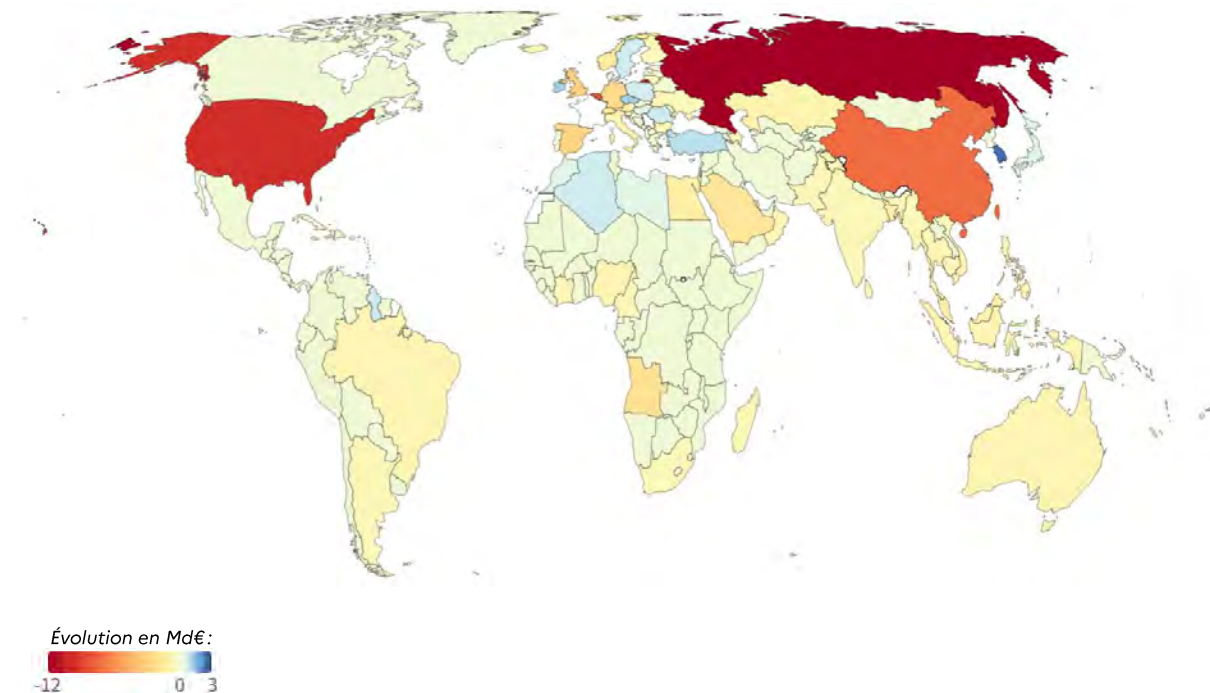
¹¹ « [Analyse trimestrielle du 3^{ème} trimestre 2023](#) », novembre 2023, Direction générale des Douanes et Droits Indirects

baisse des exportations de Cognac vers les États-Unis. Enfin, la bonne performance des exportations de machines vers les États-Unis (+23,9 %) permet au solde du secteur de progresser de 1,1 Md€.

GRAPHIQUE N°12.a
Évolution des exportations bilatérales de la France entre 2022 et 2023
(FAB hors matériel militaire, en Md€)



GRAPHIQUE N°12.b
Évolution des importations bilatérales de la France entre 2022 et 2023
(CAF hors matériel militaire, en Md€)



Source : douanes françaises

Au Proche et Moyen-Orient le recul de la facture énergétique explique l'essentiel du retour à l'excédent

Le solde commercial de la France au **Proche et Moyen-Orient** s'améliore de 4,6 Md€ et redevient excédentaire à +0,9 Md€, après -3,7 Md€ en 2022 et +3,3 Md€ en 2021. Cette embellie s'explique d'abord par la forte contraction des importations (-20,1 %) mais aussi par la hausse des exportations (+5,8 %).

La baisse de la facture énergétique de 3,3 Md€ explique l'essentiel de cette amélioration, portée par un repli des importations d'hydrocarbures naturels surtout du Qatar, et de produits pétroliers notamment d'Arabie Saoudite, qui compense ainsi la hausse depuis le Koweït. Le secteur des matériels de transport contribue pour 1,1 Md€ à l'amélioration du solde avec la région, porté par la progression des exportations de biens aéronautiques vers le Qatar qui passent de 0,1 Md€ à 0,8 Md€.

Une faible amélioration du solde avec l'Afrique pénalisée par le repli des exportations agricoles

Le déficit avec **l'Afrique** se résorbe de 1,5 Md€ pour atteindre -9,2 Md€, du fait d'une contraction plus forte des importations (-5,2 %) que des exportations (-1,9 %).

Cette amélioration s'explique d'abord par la baisse de la facture énergétique de 2,7 Md€, à 16,7 Md€, en raison principalement de la baisse des importations d'hydrocarbures naturels en provenance d'Angola ou d'Égypte, compensant totalement leur progression depuis l'Algérie. L'excédent dans les produits chimiques s'améliore de 0,5 Md€, grâce à la baisse des importations d'Égypte et d'Algérie, celui des biens d'équipement se renforce également de 0,5 Md€ grâce au dynamisme des exportations, notamment vers le Maroc et l'Algérie.

A l'inverse, la balance des produits agroalimentaires se dégrade de 2,3 Md€ et devient déficitaire à -0,5 Md€, presque exclusivement du fait de la chute des exportations de produits agricoles (-53,7 %) vers l'Algérie, le Maroc et l'Égypte, sous l'effet conjugué d'un repli des prix et des volumes.

Le solde commercial avec l'Amérique Centrale et du Sud s'améliore faiblement pour redevenir excédentaire en dépit de la hausse des importations de pétrole brut du Guyana

Le solde avec **l'Amérique Centrale et du Sud** s'améliore de 0,6 Md€ et atteint l'équilibre, à +0,2 Md€. Cela s'explique par des exportations en hausse (+1,7 %) et des importations qui se contractent (-4,2 %).

Le solde énergétique se dégrade de 0,3 Md€ du fait de la forte hausse des importations d'hydrocarbures naturels du Guyana, en lien avec la découverte depuis 2015 puis de l'exploitation depuis 2019 de plusieurs gisements de pétrole, dont les achats par la France ont été multipliés par 16 en un an (soit une hausse de 0,5 Md€). Cette détérioration a été plus que compensée par l'amélioration du solde du bois de 0,2 Md€, grâce à la baisse des importations depuis le Brésil, du solde des biens d'équipement de 0,2 Md€ grâce à la progression des ventes vers le Brésil, et du solde agricole et agroalimentaire de 0,2 Md€ en lien avec une baisse des importations d'huiles et graisses végétales et animales depuis l'Argentine.

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par région et pays

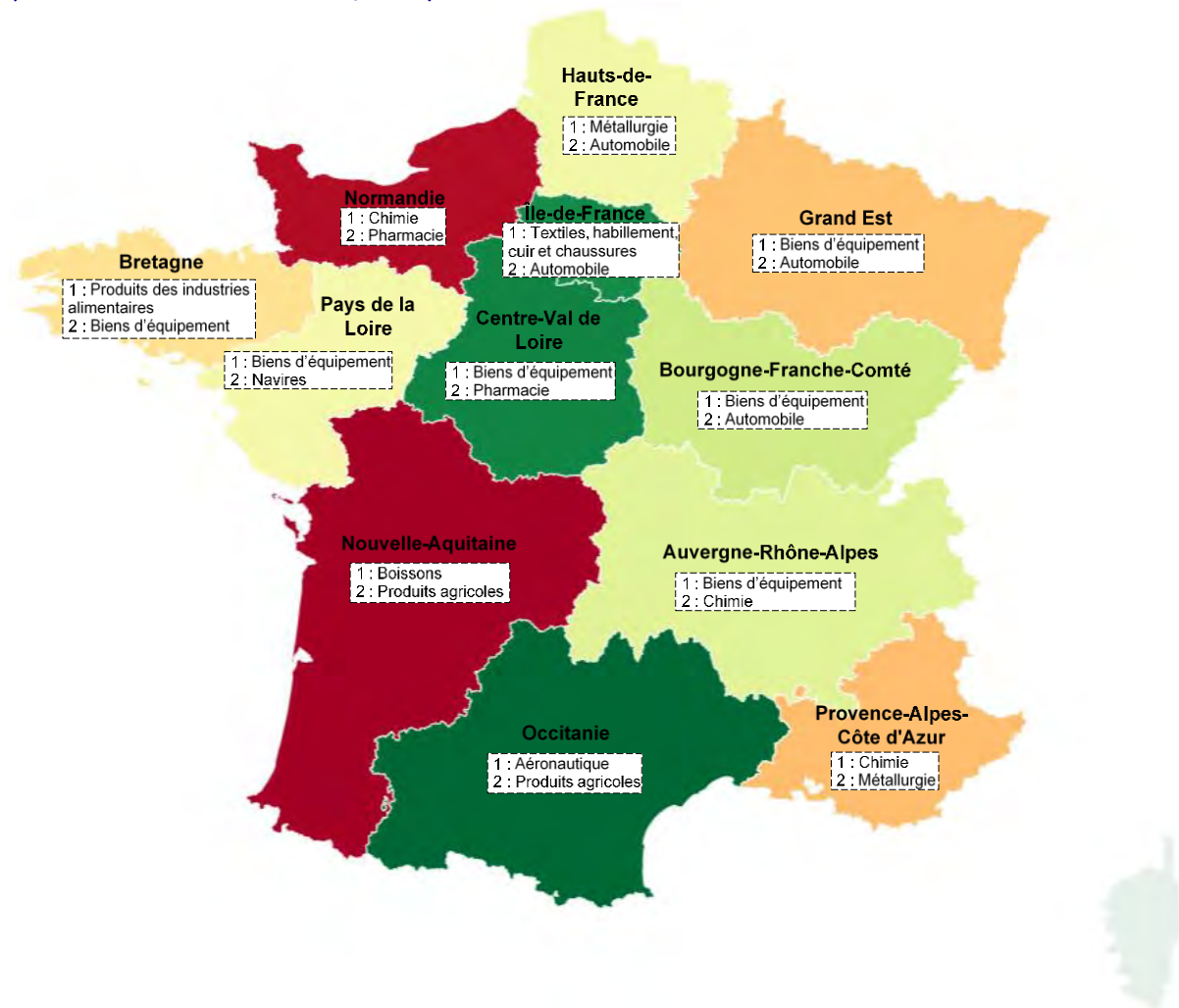
Zone/pays		2022	2023				Zone/pays		2022	2023			
		Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)			Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
UE-27	Export	327,6	330,0	+0,7%	55,3%	+0,4 pp	Asie et Océanie	Export	71,9	76,7	+6,6%	12,8%	+0,8 pp
	Import	389,4	377,2	-3,2%	52,4%	-1,6 pp		Import	143,3	134,2	-6,3%	18,7%	-1,2 pp
	Solde	-61,8	-47,2	▲+14,6				Solde	-71,4	-57,6	▲+13,8		
Allemagne	Export	82,5	82,1	-0,5%	13,7%	-0,1 pp	Chine (+Hong Kong)	Export	29,5	31,1	+5,3%		+0,3 pp
	Import	93,2	90,7	-2,7%	12,6%	-0,3 pp		Import	78,9	71,9	-8,8%	10,0%	-0,9 pp
	Solde	-10,7	-8,6	▲+2,1				Solde	-49,3	-40,8	▲+8,5		
Belgique	Export	45,7	47,9	+4,8%	8,0%	+0,4 pp	Inde	Export	6,1	7,2	+18,4%	1,2%	+0,2 pp
	Import	68,6	60,5	-11,8%	8,4%	-1,0 pp		Import	9,1	9,0	-1,3%	1,3%	-0,0 pp
	Solde	-22,9	-12,6	▲+10,3				Solde	-3,0	-1,8	▲+1,2		
Espagne	Export	44,8	44,9	+0,2%	7,5%	+0,0 pp	Japon	Export	6,6	6,9	+4,8%	1,2%	+0,1 pp
	Import	53,1	50,3	-5,3%	7,0%	-0,4 pp		Import	10,0	10,5	+4,4%	1,5%	+0,1 pp
	Solde	-8,3	-5,4	▲+2,9				Solde	-3,5	-3,6	▼-0,1		
Italie	Export	54,6	53,0	-2,9%	8,9%	-0,3 pp	Singapour	Export	9,1	10,0	+10,3%	1,7%	+0,2 pp
	Import	53,1	52,5	-1,0%	7,3%	-0,1 pp		Import	2,5	2,4	-3,9%	0,3%	-0,0 pp
	Solde	1,6	0,5	▼-1,1				Solde	+6,6	+7,6	▲+1,0		
Pays-Bas	Export	24,3	22,8	-6,3%	3,8%	-0,3 pp	Corée du Sud	Export	6,0	6,1	+1,5%	1,0%	+0,0 pp
	Import	32,5	31,3	-3,7%	4,4%	-0,2 pp		Import	7,5	9,8	+30,4%	1,4%	+0,3 pp
	Solde	-8,2	-8,5	▼-0,3				Solde	-1,5	-3,7	▼-2,2		
Pologne	Export	13,9	14,4	+4,2%	2,4%	+0,1 pp	Vietnam	Export	1,2	1,2	+2,2%	0,2%	+0,0 pp
	Import	15,9	16,3	+2,9%	2,3%	+0,1 pp		Import	6,9	6,4	-7,6%	0,9%	-0,1 pp
	Solde	-2,0	-1,9	▲+0,1				Solde	-5,8	-5,2	▲+0,6		
Europe hors-UE	Export	75,0	80,2	+7,0%	13,4%	+0,9 pp	Taïwan	Export	3,0	2,9	-2,0%	0,5%	-0,0 pp
	Import	87,1	69,6	-20,1%	9,7%	-2,3 pp		Import	5,2	4,7	-8,9%	0,7%	-0,1 pp
	Solde	-12,1	10,6	▲+22,8				Solde	-2,2	-1,8	▲+0,4		
Norvège	Export	1,9	1,9	+0,1%	0,3%	+0,0 pp	Australie	Export	3,5	3,8	+8,0%	0,6%	+0,0 pp
	Import	6,1	4,7	-23,0%	0,7%	-0,2 pp		Import	2,3	1,9	-18,9%	0,3%	-0,1 pp
	Solde	-4,2	-2,8	▲+1,4				Solde	+1,2	+1,9	▲+0,7		
Royaume-Uni	Export	34,3	36,8	+7,4%	6,2%	+0,4 pp	Proche et Moyen-Orient	Export	14,7	15,6	+5,8%	2,6%	+0,1 pp
	Import	28,8	26,0	-9,7%	3,6%	-0,4 pp		Import	18,4	14,7	-20,1%	2,0%	-0,5 pp
	Solde	5,5	10,8	▲+5,3				Solde	-3,7	+0,9	▲+4,6		
Russie	Export	3,1	2,0	-33,7%	0,3%	-0,2 pp	Arabie Saoudite	Export	4,0	4,2	+3,9%	0,7%	+0,0 pp
	Import	15,5	3,6	-76,5%	0,5%	-1,5 pp		Import	7,0	5,3	-24,7%	0,7%	-0,2 pp
	Solde	-12,5	-1,6	▲+10,9				Solde	-3,0	-1,1	▲+1,9		
Suisse	Export	21,1	20,9	-0,7%	3,5%	-0,0 pp	Qatar	Export	0,9	1,5	+66,8%	0,3%	+0,1 pp
	Import	17,9	16,9	-5,4%	2,4%	-0,1 pp		Import	3,8	1,3	-64,8%	0,2%	-0,3 pp
	Solde	3,1	4,0	▲+0,8				Solde	-2,9	+0,2	▲+3,0		
Turquie	Export	9,3	11,9	+28,3%	2,0%	+0,4 pp	Emirats Arabes Unis	Export	4,6	5,1	+12,3%	0,9%	+0,1 pp
	Import	10,7	11,5	+7,3%	1,6%	+0,1 pp		Import	2,3	2,3	-0,2%	0,3%	-0,0 pp
	Solde	-1,4	0,5	▲+1,9				Solde	+2,3	+2,9	▲+0,6		
Amérique du Nord	Export	65,9	63,1	-4,3%	10,6%	-0,5 pp	Afrique	Export	28,2	27,7	-1,9%	4,6%	-0,1 pp
	Import	78,5	68,7	-12,5%	9,5%	-1,3 pp		Import	38,9	36,9	-5,2%	5,1%	-0,3 pp
	Solde	-12,6	-5,6	▲+7,0				Solde	-10,7	-9,2	▲+1,5		
Etats-Unis	Export	48,1	45,2	-6,0%	7,6%	-0,5 pp	Maroc	Export	6,5	6,7	+3,5%	1,1%	+0,0 pp
	Import	61,4	51,8	-15,5%	7,2%	-1,2 pp		Import	7,0	7,4	+6,4%	1,0%	+0,1 pp
	Solde	-13,3	-6,6	▲+6,7				Solde	-0,5	-0,7	▼-0,2		
Canada	Export	4,3	4,2	-2,7%	0,7%	-0,0 pp	Algérie	Export	4,5	4,5	-0,5%	0,8%	-0,0 pp
	Import	4,1	4,2	+2,3%	0,6%	+0,0 pp		Import	6,7	7,3	+9,3%	1,0%	+0,1 pp
	Solde	0,2	0,0	▼-0,2				Solde	-2,1	-2,8	▼-0,6		
Mexique	Export	3,8	3,7	-0,2%	0,6%	-0,0 pp	Tunisie	Export	3,8	3,4	-10,1%	0,6%	-0,1 pp
	Import	2,8	2,8	+2,3%	0,4%	+0,0 pp		Import	5,1	5,2	+1,9%	0,7%	+0,0 pp
	Solde	1,0	0,9	▼-0,1				Solde	-1,3	-1,8	▼-0,5		
Amérique Centrale et du Sud	Export	9,8	9,9	+1,7%	1,7%	+0,0 pp	Nigéria	Export	0,6	0,6	+8,5%	0,1%	+0,0 pp
	Import	10,2	9,8	-4,2%	1,4%	-0,1 pp		Import	4,8	4,4	-7,3%	0,6%	-0,0 pp
	Solde	-0,4	0,2	▲+0,6				Solde	-4,2	-3,8	▲+0,4		
Brésil	Export	4,0	4,4	+7,9%	0,7%	+0,1 pp	Libye	Export	0,2	0,3	+36,2%	0,1%	+0,0 pp
	Import	4,3	4,0	-6,7%	0,6%	-0,0 pp		Import	2,1	2,4	+14,8%	0,3%	+0,0 pp
	Solde	-0,2	0,4	▲+0,6				Solde	-1,9	-2,1	▼-0,2		
Chili	Export	1,3	1,0	-21,6%	0,2%	-0,0 pp	Angola	Export	0,3	0,3	+9,0%	0,0%	+0,0 pp
	Import	1,2	1,2	-0,8%	0,2%	-0,0 pp		Import	3,7	1,7	-54,0%	0,2%	-0,3 pp
	Solde	0,1	-0,2	▼-0,3				Solde	-3,5	-1,4	▲+2,0		

Source : douanes françaises, calculs DG Trésor

4. Analyse territoriale des échanges de biens : l'Île-de-France et l'Occitanie bénéficient de leurs spécialisations sectorielles à l'exportation

GRAPHIQUE N°13

Évolution des exportations de biens des régions de France métropolitaine entre 2022 et 2023 et cartographie de leurs principales spécialisations sectorielles à l'exportation (FAB hors matériel militaire, en %)



Source : douanes françaises, calculs DG Trésor

Légende : Croissance des exportations régionales¹² entre 2022 et 2023 :
Deux principales spécialisations sectorielles à l'exportation (ou ACR¹³) des Pays de la Loire en 2022 :



¹² Comptabilisation par les douanes françaises du commerce extérieur régional : À l'exportation, c'est le département à partir duquel les marchandises sont exportées et non celui du siège social de l'exportateur qui est mentionné. À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué, et non celui du siège social de l'importateur. Il peut arriver que le département indiqué sur les documents douaniers reprenne celui du lieu de stockage (aéroports, ports, entrepôts) plutôt que celui d'expédition ou de consommation, c'est notamment le cas des produits pétroliers. Enfin, il existe une règle dérogatoire pour le gaz naturel et l'électricité qui sont automatiquement attribués à la région Île-de-France.

¹³ Avantage comparatif révélé (ACR) à l'échelle infranationale : une région disposerait d'un avantage comparatif révélé (ou spécialisation à l'exportation) pour un secteur lorsque le ratio de ses exportations pour ce secteur divisé par ses exportations totales de biens dépasse le ratio d'exportations françaises du secteur divisé par les exportations françaises totales de biens (voir également la définition de la [CNUCED](#) pour l'échelle nationale).

Cette section analyse l'évolution des exportations régionales et rappelle leurs principales spécialisations sectorielles à l'exportation. Chaque région dispose de ses spécialisations sectorielles dans la production de biens (comme les boissons pour la Nouvelle-Aquitaine ou l'aéronautique pour l'Occitanie) qui reflètent les différences de dotations factorielles.

L'Occitanie est la région dont les exportations ont été les plus dynamiques en 2023 (+8,4 %, soit en hausse de 3,8 Md€), exclusivement tirées par l'aéronautique (+4,4 Md€), sa principale spécialisation sectorielle. La région Centre-Val de Loire voit ses exportations croître fortement (+7,4 %, soit une hausse de 1,9 Md€), leur croissance s'explique essentiellement par la percée du secteur des produits chimiques dont les ventes ont presque triplé par rapport à 2022 (+1,5 Md€), en lien avec la fourniture de produits utilisés dans l'industrie pharmaceutique. La croissance des exportations de la région Île-de-France est également soutenue (+7,1 %, soit une hausse de 9,7 Md€), grâce à l'augmentation des ventes automobiles (+3,2 Md€) et aéronautiques (+2,8 Md€) mais aussi de biens d'équipement (+2,8 Md€) et de textiles, habillement, cuir et chaussures (+2,1 Md€).

À l'inverse, la région Nouvelle-Aquitaine voit ses exportations se contracter (-7,8 % soit -2,2 Md€), notamment du fait d'une baisse des ventes de produits agricoles (-0,7 Md€), de bois (-0,5 Md€), de chimie (-0,4 Md€) et d'aéronautique (-0,4 Md€). Le repli des exportations de la région Normandie (-7,4 % soit -3,1 Md€) est quant à lui essentiellement imputable à la pharmacie (-1,4 Md€), aux produits agricoles (-1,3 Md€), à la chimie (-1,1 Md€), et aux boissons (-0,7 Md€).

II. ÉCHANGES DE SERVICES, SOLDE COURANT ET CONTRIBUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS À LA CROISSANCE

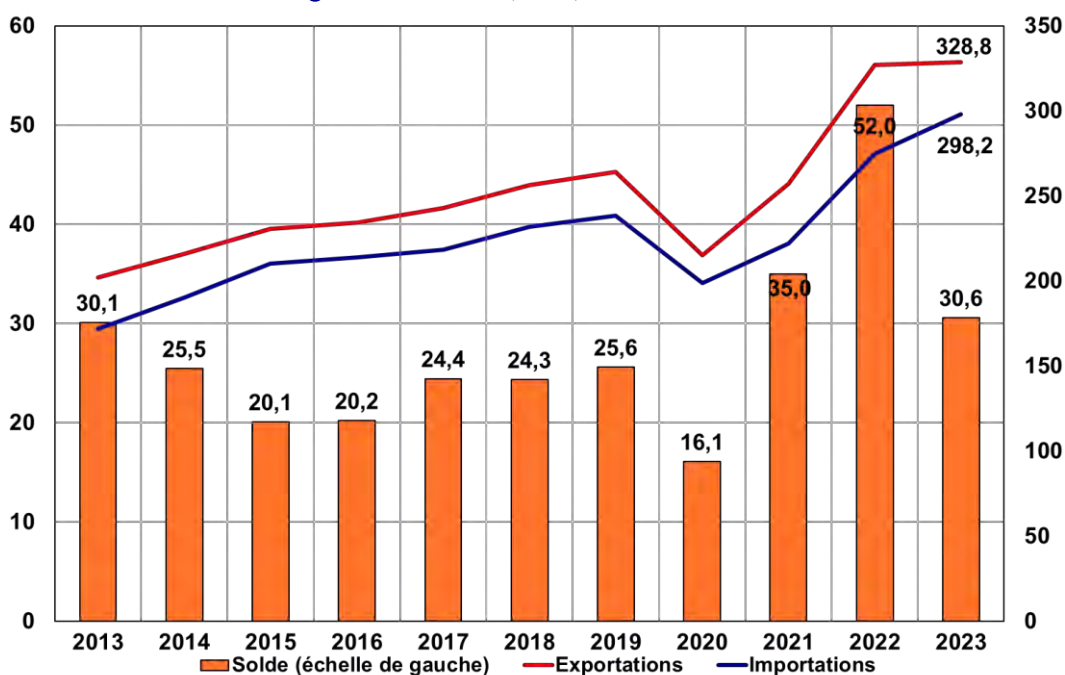
1. Échanges de services : le solde reste largement excédentaire en 2023

- Les échanges de services ont continué à progresser en 2023. Le solde des services est excédentaire de +30,6 Md€, un niveau inférieur à l'excédent record enregistré en 2022 mais supérieur aux niveaux pré-crise sanitaire ;
- Les services de transports, qui avaient enregistré des excédents inédits en 2021 et en 2022, redeviennent déficitaires en 2023 ;
- Le solde des services de voyages enregistre un excédent supérieur à celui de 2022, après avoir été très affecté par la crise sanitaire. Les services financiers continuent à enregistrer de bonnes performances à l'exportation.

Les échanges de services ont continué à augmenter en 2023 (cf. Graphique n°14) et le solde affiche un excédent de +30,6 Md€ en 2023 : les exportations de services ont atteint 328,8 Md€, en légère hausse de +0,6 % (après +27,1 % en 2022), et les importations ont augmenté de +8,5 % en 2023, un rythme inférieur à 2022 (+23,7 %), pour atteindre 298,2 Md€.

Le solde des services se normalise par rapport au niveau record enregistré en 2022 (+52,0 Md€), et est marqué par un déficit dans les services de transport, notamment maritimes, largement compensé par des bonnes performances du tourisme et des services financiers. Le solde, bien qu'en baisse, reste supérieur aux niveaux d'avant crise (+22,9 Md€ en moyenne entre 2015 et 2019).

GRAPHIQUE N°14
Évolution annuelle des échanges de services (Md€)

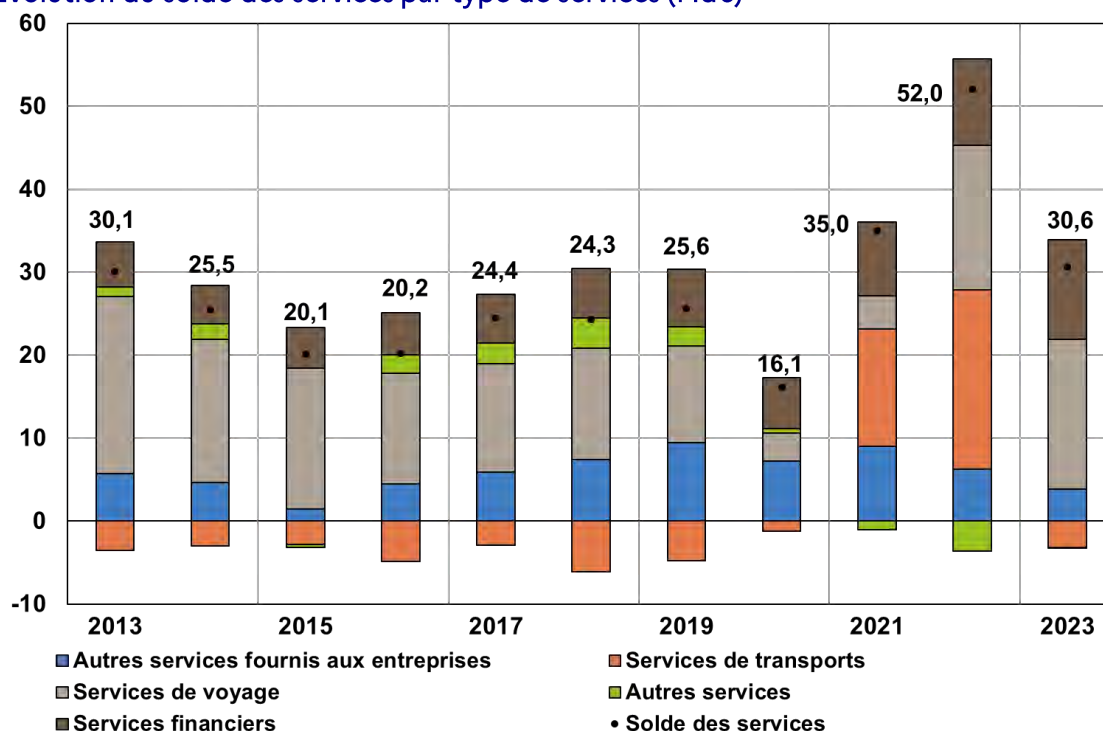


Source : Banque de France

La balance des services de transports se dégrade en 2023 et redevient déficitaire à -3,1 Md€ (cf. Graphique n°15) après avoir atteint des excédents inédits en 2021 (+14,2 Md€) et 2022 (+21,6 Md€) résultant de facteurs temporaires (reprise du commerce mondial et forte hausse des prix du fret maritime) qui se sont progressivement dissipés à partir du second semestre 2022. Cette dégradation s'explique essentiellement par la performance des services de transport maritime dont l'excédent a fortement diminué (+8,1 Md€ en 2023 après +29,4 Md€ en 2022). Les soldes du transport aérien s'est légèrement dégradé (-2,2Md€ en 2023 après -2,0 Md€ en 2022) tandis que celui des autres transports s'est détérioré (-10,7 Md€ après -7,3 Md€ en 2022).

GRAPHIQUE N°15

Évolution du solde des services par type de services (Md€)



Source : Banque de France

Le solde des services de voyage (tourisme) s'améliore légèrement à +18,1 Md€ en 2023 (contre +17,4 Md€ en 2022) après avoir été particulièrement affecté par la crise sanitaire (excédents de +4,0 Md€ en 2021 et +3,4 Md€ en 2020). Cette amélioration résulte d'une hausse des exportations (+12,0 % sur un an à 63,5 Md€) et des importations (+15,6 % sur un an à 45,4 Md€). Ce dynamisme des exportations de services de voyage se reflète dans l'économie domestique aussi bien à travers le secteur hôtelier (hausse des nuitées hôtelières de +4,4 % entre les trois premiers trimestres de 2022 et les trois premiers trimestres de 2023 selon l'Insee) que le trafic aérien (les flux de passagers, pour toutes les catégories de vols, auraient dépassé en décembre leur niveau de 2019 selon la Direction générale de l'Aviation civile). Les exportations de services de voyage ont pu bénéficier de la reprise des flux de tourisme international vers la France (notamment depuis le Royaume-Uni), ainsi que de l'organisation de la coupe du monde de rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023¹⁴.

Les autres services fournis aux entreprises, qui restent le plus grand poste d'échanges de services (concentrant 29,4 % des services échangés en 2022), enregistrent un excédent de 3,8 Md€ en 2023. Cet excédent diminue par rapport à 2022 (+6,3 Md€) après avoir atteint un point haut à +9,5 Md€ en 2019. Au sein de ce poste, le déficit de la balance des services de recherche et développement a légèrement baissé (-1,3 Md€ en 2023 après -1,4 Md€ en 2022),

¹⁴ Selon Atout France (Bilan touristique d'arrière-saison 2023, octobre 2023), les arrivées internationales des nationalités dont les équipes participent à la compétition sont en nette hausse par rapport à 2019 (+19 %).

l'excédent des services professionnels et services de conseil en gestion a fortement diminué (+0,6 Md€ en 2023 après +3,0 Md€) et l'excédent des services techniques, services liés au commerce et aux autres services a légèrement reculé (+4,5 Md€ en 2023 après +4,6 Md€).

La balance des échanges de services financiers a enregistré une augmentation de son solde (+12,0 Md€ en 2023 après +10,4 Md€ en 2022), tirée par une progression de +15,5 % des exportations. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de l'amélioration de cette balance observée depuis plusieurs années (cf. Encadré n°2).

Le solde des services de construction (bâtiments et travaux publics) reste stable par rapport à 2022 (déficits de -1,2 Md€), même s'il est toujours dégradé par rapport aux excédents observés de 2000 à 2020. En particulier, les exportations augmentent légèrement à 1,3 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2022 et après une moyenne de 2,9 Md€ entre 2010 et 2019.

Enfin, le solde des services d'assurance et de pension s'améliore, affichant un excédent pour la première fois depuis 2019 (+0,1 Md€ après un déficit de -3,2 Md€ en 2022).

ENCADRÉ N°2

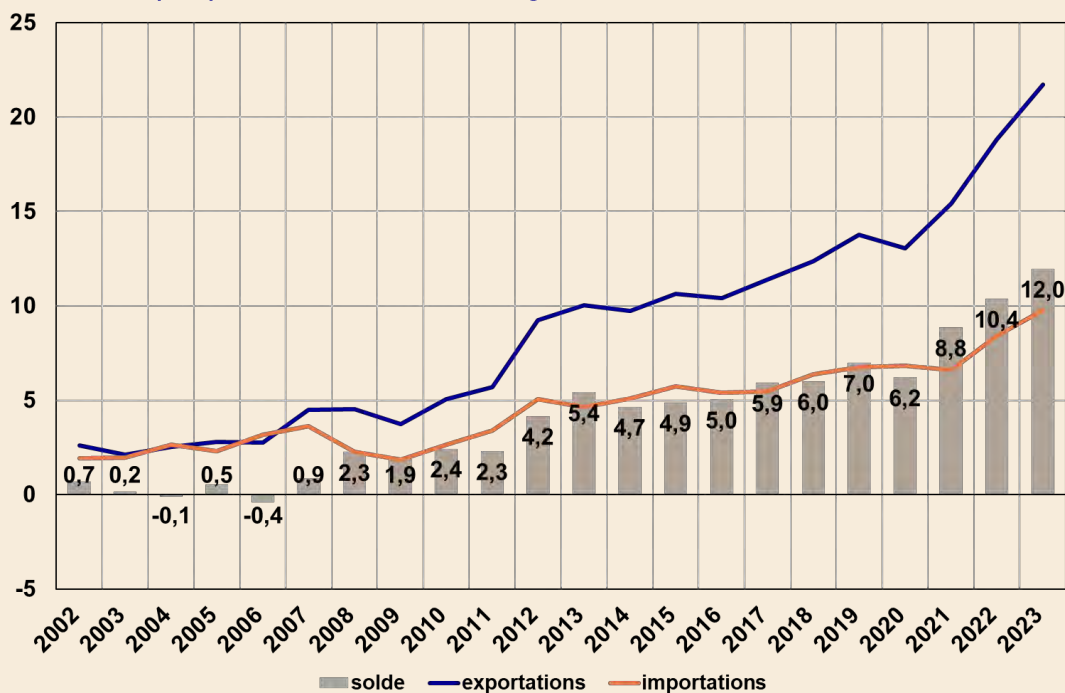
Une hausse continue de l'excédent des services financiers

Malgré des montants échangés relativement limités (5,0 % des échanges de services en 2023), les services financiers représentent le deuxième excédent au sein de la balance des services en 2023 (+12,0 Md€) derrière les services de voyage (tourisme) grâce à des exportations particulièrement dynamiques (croissance moyenne de +12,4 % entre 2019 et 2023).

Les exportations de services financiers de la France sont composées de diverses prestations facturées (comme par exemple la gestion de portefeuille de sociétés d'investissement françaises pour leur clientèle non-résidente), mais aussi des marges perçues par les intermédiaires financiers français sur les crédits octroyés et les dépôts collectés auprès des non-résidents.

La hausse continue des exportations françaises depuis 2020 intervient dans un environnement favorable caractérisé par (i) la forte présence de filiales et succursales bancaires ou de fonds d'investissements français à l'étranger, notamment au Luxembourg (premier pays de destination des exportations françaises de services financiers et première place européenne pour la gestion d'actifs), (ii) des relocalisations d'établissements ou d'activités financières en France dans le cadre du Brexit et (iii) une bonne performance boursière à l'échelle mondiale en 2021 et en 2023.

Graphique : Évolution des échanges de services financiers (en Md€)



Source : Banque de France

Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteur

Données brutes		2022				2023			
		Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Services	Export	326,9	27,1%	100,0%	+27,1 pp	328,8	0,6%	100,0%	+0,6 pp
	Import	274,9	23,7%	100,0%	+23,7 pp	298,2	8,5%	100,0%	+8,5 pp
	Solde	52,0	▲ 17,1			30,6	▼ -21,4		
Transports + Voyages	Export	139,2	49,3%	42,6%	+17,9 pp	125,5	-9,8%	38,2%	-4,2 pp
	Import	100,2	33,5%	36,4%	+11,3 pp	110,5	10,4%	37,1%	+3,8 pp
	Solde	39,0	▲ 20,8			15,0	▼ -24,1		
Transports	Export	82,5	40,4%	25,2%	+9,2 pp	62,0	-24,8%	18,9%	-6,3 pp
	Import	60,9	36,8%	22,2%	+7,4 pp	65,2	7,0%	21,9%	+1,5 pp
	Solde	21,6	▲ 7,4			-3,1	▼ -24,7		
Maritimes	Export	45,9	31,4%	14,0%	+4,3 pp	26,5	-42,4%	8,0%	-5,9 pp
	Import	16,5	26,3%	6,0%	+1,5 pp	18,3	11,1%	6,1%	+0,7 pp
	Solde	29,4	▲ 7,6			8,1	▼ -21,3		
Aériens	Export	11,6	93,8%	3,6%	+2,2 pp	12,4	7,0%	3,8%	+0,2 pp
	Import	13,6	81,3%	4,9%	+2,7 pp	14,6	7,8%	4,9%	+0,4 pp
	Solde	-2,0	▼ -0,5			-2,2	▼ -0,2		
Autres transports	Export	23,4	42,6%	7,1%	+2,7 pp	21,3	-8,8%	6,5%	-0,6 pp
	Import	30,7	28,9%	11,2%	+3,1 pp	32,0	4,4%	10,7%	+0,5 pp
	Solde	-7,3	▲ 0,1			-10,7	▼ -3,4		
Voyages	Export	56,7	64,3%	17,3%	+8,6 pp	63,5	12,0%	19,3%	+2,1 pp
	Import	39,2	28,7%	14,3%	+3,9 pp	45,4	15,6%	15,2%	+2,2 pp
	Solde	17,4	▲ 13,4			18,1	▲ 0,7		
Autres services	Export	187,7	14,6%	57,4%	+9,3 pp	203,3	8,3%	61,8%	+4,8 pp
	Import	174,7	18,8%	63,6%	+12,4 pp	187,7	7,4%	62,9%	+4,7 pp
	Solde	13,0	▼ -3,7			15,6	▲ 2,7		
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	Export	13,0	13,4%	4,0%	+0,6 pp	12,9	-1,1%	3,9%	-0,0 pp
	Import	11,8	25,4%	4,3%	+1,1 pp	12,2	3,8%	4,1%	+0,2 pp
	Solde	1,2	▼ -0,8			0,6	▼ -0,6		
Services d'entretien et de réparation n.i.a	Export	12,5	35,5%	3,8%	+1,3 pp	13,3	5,9%	4,0%	+0,2 pp
	Import	8,6	32,3%	3,1%	+0,9 pp	7,6	-10,8%	2,6%	-0,3 pp
	Solde	4,0	▲ 1,2			5,6	▲ 1,7		
Bâtiments et travaux publics	Export	1,2	-3,6%	0,4%	-0,0 pp	1,3	6,3%	0,4%	+0,0 pp
	Import	2,5	28,2%	0,9%	+0,2 pp	2,5	-0,3%	0,8%	-0,0 pp
	Solde	-1,2	▼ -0,6			-1,2	▲ 0,1		
Services d'assurance et de pension	Export	9,4	-8,2%	2,9%	-0,0 pp	15,7	66,9%	4,8%	+0,0 pp
	Import	12,6	-4,1%	4,6%	-0,2 pp	15,6	23,9%	5,2%	+1,1 pp
	Solde	-3,2	▼ -0,3			0,1	▲ 3,3		
Services financiers	Export	18,8	21,8%	5,8%	+1,3 pp	21,7	15,5%	6,6%	+0,9 pp
	Import	8,4	27,9%	3,1%	+0,8 pp	9,8	15,8%	3,3%	+0,5 pp
	Solde	10,4	▲ 1,5			12,0	▲ 1,6		
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a	Export	13,4	2,6%	4,1%	+0,1 pp	15,0	11,9%	4,6%	+0,5 pp
	Import	12,7	9,8%	4,6%	+0,5 pp	14,0	9,5%	4,7%	+0,4 pp
	Solde	0,7	▼ -0,8			1,1	▲ 0,4		
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	Export	24,3	18,7%	7,4%	+1,5 pp	24,6	1,4%	7,5%	+0,1 pp
	Import	30,4	19,1%	11,1%	+2,2 pp	32,0	5,1%	10,7%	+0,6 pp
	Solde	-6,1	▼ -1,1			-7,3	▼ -1,2		
Autres services aux entreprises	Export	90,5	15,3%	27,7%	+4,7 pp	94,0	3,8%	28,6%	+1,1 pp
	Import	84,3	21,1%	30,7%	+6,6 pp	90,2	7,0%	30,2%	+2,1 pp
	Solde	6,3	▼ -2,7			3,8	▼ -2,5		
Services de recherche et développement	Export	12,4	6,7%	3,8%	+0,3 pp	13,6	10,0%	4,1%	+0,4 pp
	Import	13,7	18,4%	5,0%	+1,0 pp	14,9	8,6%	5,0%	+0,4 pp
	Solde	-1,4	▼ -1,4			-1,3	▲ 0,1		
Services professionnels et services de conseil en gestion	Export	32,9	16,2%	10,1%	+1,8 pp	34,4	4,7%	10,5%	+0,5 pp
	Import	29,9	18,4%	10,9%	+2,1 pp	33,8	13,2%	11,3%	+1,4 pp
	Solde	3,0	▼ -0,1			0,6	▼ -2,4		
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises	Export	45,3	17,2%	13,9%	+2,6 pp	45,9	1,4%	14,0%	+0,2 pp
	Import	40,7	24,1%	14,8%	+3,6 pp	41,4	1,9%	13,9%	+0,3 pp
	Solde	4,6	▼ -1,3			4,5	▼ -0,1		
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Export	3,5	5,5%	1,1%	+0,1 pp	3,8	10,7%	1,2%	+0,1 pp
	Import	3,4	20,2%	1,2%	+0,3 pp	3,9	12,4%	1,3%	+0,2 pp
	Solde	0,0	▼ -0,4			0,0	▼ -0,1		
Biens et services des APU n.i.a	Export	1,0	32,0%	0,3%	+0,1 pp	0,9	-7,8%	0,3%	-0,0 pp
	Import	0,0	6,3%	0,0%	+0,0 pp	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp
	Solde	1,0	▲ 0,2			0,9	▼ -0,1		

Source : Banque de France, calculs DG Trésor

2. Le déficit courant se résorbe en 2023, porté par la baisse du déficit des biens

- Le solde courant s'améliore par rapport à 2022 : il s'établit à -33,8 Md€ en 2023 (l'équivalent de -1,2 % du PIB) après un point bas à -53,9 Md€ en 2022, soit -2,0 % du PIB ;
- Cette amélioration reflète celle du déficit commercial (à -81,7 Md€). Les balances des services (+30,6 Md€) et des revenus (+17,3 Md€) conservent des excédents élevés, bien qu'inférieurs à ceux de 2022.

Le solde courant enregistre un déficit de -33,8 Md€ en 2023. Il s'améliore de manière significative après un déficit record en 2022 (-53,9 Md€, cf. Graphique n°16), grâce à l'amélioration du solde des biens.

Le déficit du solde des biens au sens de la Banque de France (cf. [définition](#)) s'est fortement résorbé en 2023, passant d'un déficit de -137,3 Md€ en 2022 à un déficit de -81,7 Md€ en 2023. Le négoce international¹⁵, non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie intégrante des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, améliore la balance de +15,8 Md€ en 2023, après +24,8 Md€ en 2022. Le solde des marchandises générales hors Douanes (transactions comptabilisées par la Banque de France et non par les Douanes¹⁶) passe d'un excédent de +1,1 Md€ en 2022 à un excédent de +3,8 Md€ en 2023. En considérant l'excédent des services (+30,6 Md€), le solde de la balance des biens et services s'élève en 2023 à -51,1 Md€, contre -85,3 Md€ en 2022.

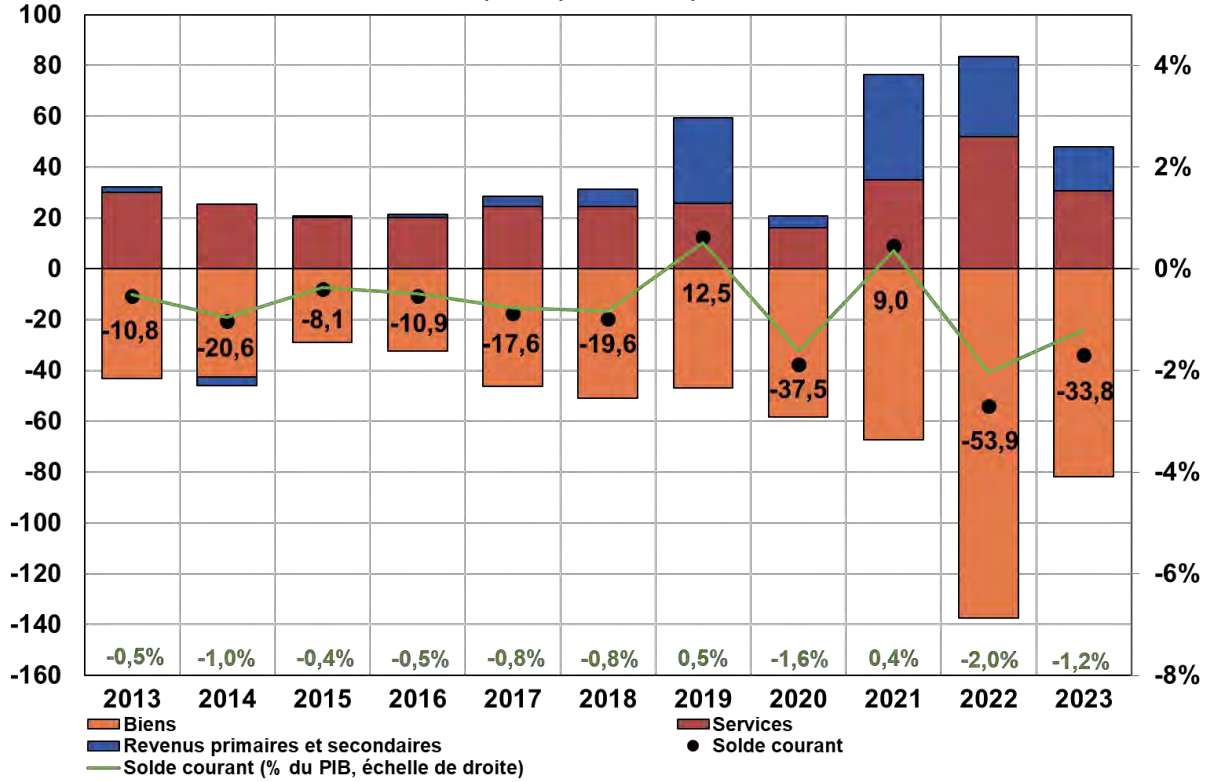
Selon des estimations préliminaires de la Banque de France, la balance des revenus est excédentaire de +17,3 Md€ en 2023, après un excédent de +31,4 Md€ en 2022 (cf. Graphique n°17). Le solde des revenus primaires, qui recouvrent notamment les revenus générés par les investissements à l'étranger et les rémunérations des résidents en France travaillant à l'étranger, a diminué à +61,4 Md€ en 2023 après +76,7 Md€ en 2022. Le déficit de la balance des revenus secondaires, comprenant les transferts personnels sans contrepartie à l'étranger, s'est légèrement résorbé de -45,3 Md€ en 2022 à -44,1 Md€ en 2023.

¹⁵ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

¹⁶ À titre d'exemple, un avion livré par Airbus depuis un site de production situé en Allemagne sera comptabilisé par la Banque de France comme une exportation française (principe de transfert de propriété) et non par les Douanes (pas de passage par une frontière française).

GRAPHIQUE N°16

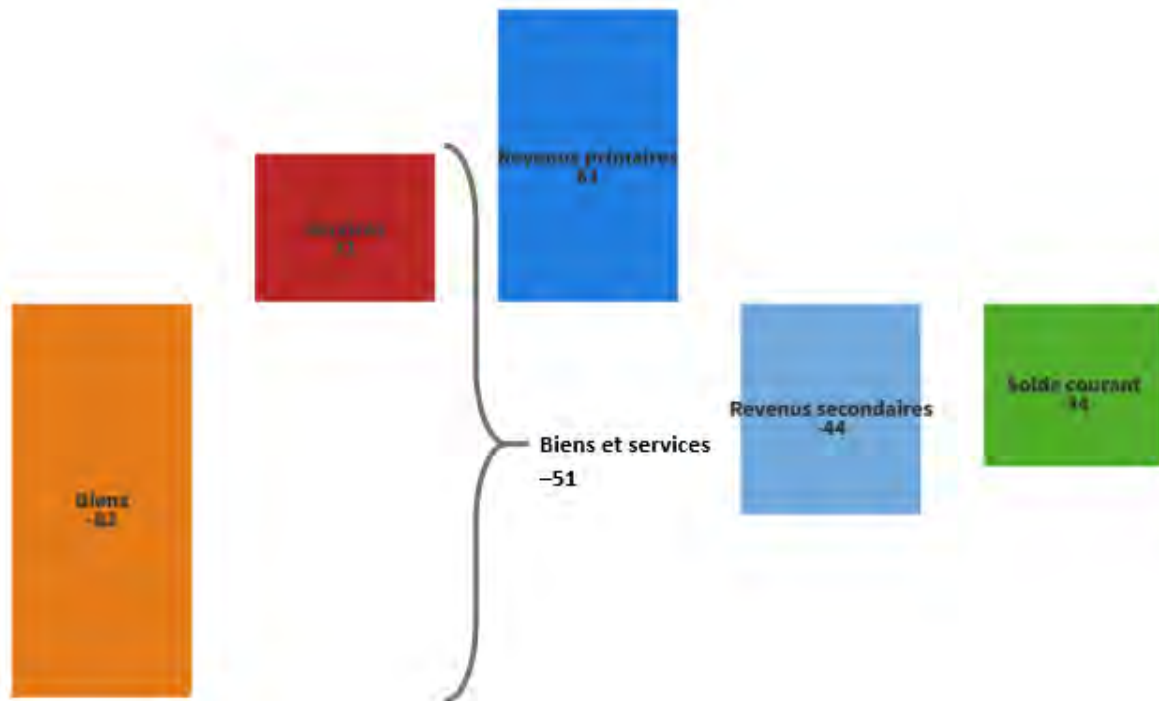
Évolution du solde courant et de ses principales composantes (en Md€)



Sources : Banque de France, Insee

GRAPHIQUE N°17

Solde courant et ses principales composantes (en Md€)



Source : Banque de France

3. La contribution du commerce extérieur à la croissance redevient positive en 2023

- Les exportations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) augmentent de +1,5 % sur l'ensemble de l'année 2023 alors que les importations baissent de -0,3 % ;
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB redevient ainsi positive en 2023 : +0,6 point après -0,6 point en 2022 et +0,2 point en 2021.

Le commerce extérieur en volume tire la croissance du PIB en 2023

L'impact du commerce extérieur sur la croissance du PIB est évalué à partir de l'évolution des échanges en volume, c'est-à-dire l'évolution en valeur corrigée des variations de prix des importations et des exportations¹⁷.

Les exportations de biens et services en volume poursuivent leur progression mais à un rythme ralenti, avec une hausse de +1,5 % sur l'ensemble de l'année 2023 (après +7,4 % en 2022)¹⁸. Les exportations de biens¹⁹ sont en particulier soutenues par les livraisons des secteurs automobile, aéronautique et naval (+6,6 % après +4,7 % en 2022), avec notamment une forte reprise des exportations aéronautiques (262 avions commerciaux ont été livrés depuis la France par Airbus en 2023, contre 236 en 2022) et la livraison de deux navires de croisière. Les exportations d'énergie (qui comprennent notamment l'électricité) rebondissent fortement (+18,5 % après -10,9 %) grâce à une meilleure disponibilité du parc nucléaire durant l'année 2023. S'agissant des services, la croissance des exportations de services en volume liés au tourisme international se normalise après le rebond vigoureux de 2022 (+3,9 % après +52,6 % ; à 96,7 % de leur niveau de 2019). Les exportations de services hors tourisme progressent, quant à elles, plus légèrement (+2,0 % après +10,8 %), la stagnation des exportations de services de transport (+0,1 % après +9,8 %), qui incluent le fret maritime²⁰, étant compensée notamment par la hausse des exportations de services financiers (+12,0 % après +7,8 %). Au total, la croissance des exportations de biens et services en 2023 leur permet de retrouver leur niveau d'avant crise sanitaire : en moyenne sur 2023, elles sont à 100,0 % de leur niveau de 2019. Néanmoins, ce rattrapage masque des disparités entre les biens (à 96,2 % de 2019) et les services hors tourisme (à 113,2 % de 2019) portés notamment par les services financiers.

Les importations de biens et services en volume se contractent légèrement (-0,3 %, après +8,8 % en 2022, à 103,4 % du niveau de 2019). Elles évoluent donc, contrairement à 2022, à un rythme inférieur à celui des exportations. La baisse des importations résulte essentiellement d'un repli des achats en biens manufacturés (-1,4 % après +4,9 %) notamment les « autres produits industriels » (chimie, pharmacie) et les biens d'équipement (produits informatiques, machines), dans un environnement de consommation peu dynamique (+0,7 % en 2023 contre +2,0 % en moyenne entre 2010 et 2019) et de reprise de la production manufacturière en France. Les importations d'énergie ont également baissé (-9,4 % après +25,8 %), ce qui reflète le rebond de la production électrique française. En revanche, les échanges de services ont tiré les importations totales à la hausse. D'une part, les importations de services hors tourisme restent particulièrement dynamiques (+6,6 % après +14,9 %), à un rythme supérieur à celui des exportations (+2,0 %), soutenues par les importations de services de transport (+11,1 % après +13,6 %) et de services financiers (+8,7 % après +24,5 %). D'autre part, les importations de services de voyage, c'est-à-dire les dépenses touristiques à l'étranger des

¹⁷ En 2023, la baisse du prix des importations (-3,3 %) a été plus marquée que celle des prix des exportations (-1,2 %). Ce différentiel reflète en particulier la baisse des prix de l'énergie et des matières premières, qui représentent une plus grande part dans les importations que dans les exportations.

¹⁸ Selon la première estimation des comptes nationaux du 4^{ème} trimestre 2023, publiée par l'Insee le 30 janvier 2024.

¹⁹ Les exportations en biens représentent 71 % des exportations en volume entre 2010 et 2019, selon les comptes annuels de l'Insee.

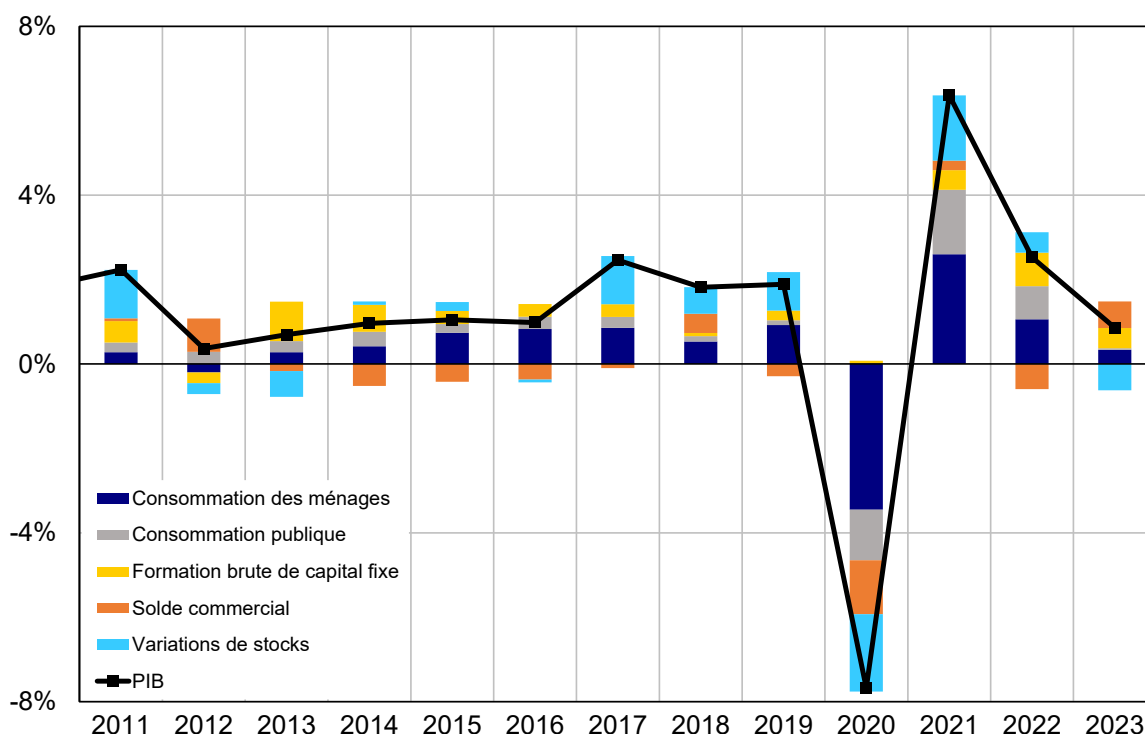
²⁰ La partie 3 II.2 « Évolution des prix des matières premières et tensions sur les approvisionnements » aborde l'évolution du prix du fret.

résidents français, ont poursuivi leur rebond (+10,2 %, après +20,7 %), ce qui reflète la fin des restrictions sanitaires à l'étranger dont certaines étaient encore en vigueur début 2022. Elles demeurent toutefois inférieures de presque 20 pts à leur niveau de 2019.

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB²¹ redevient ainsi positive en 2023 (cf. Graphique n°18) à +0,6 point après -0,6 point en 2022. Les exportations contribuent positivement à hauteur de +0,5 point et les importations de +0,1 point. Au sein des échanges, la contribution des biens manufacturés hors matériels de transport est positive, à hauteur de +0,5 point, ainsi que celle des échanges d'énergie (+0,6 point) notamment grâce à l'amélioration du solde électrique. Le solde des services, et en particulier des transports, a en revanche pesé sur la croissance (-0,4 point), tout comme celui des produits agricoles et du tourisme, de façon limitée (-0,1 point chacun) (cf. Graphique n°19).

GRAPHIQUE N°18

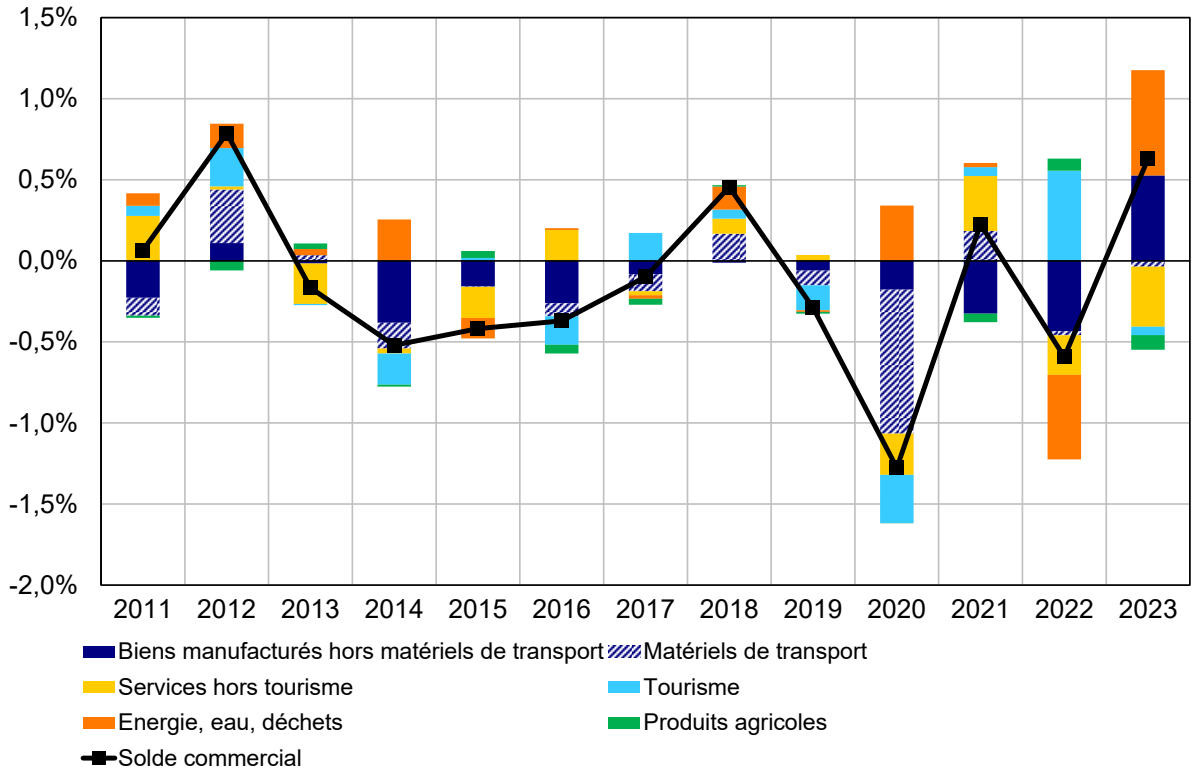
Contributions des composantes de la demande à la croissance du PIB (en %)



Source : Insee, calculs DG Trésor

²¹ La notion de « contribution du commerce extérieur à la croissance », souvent employée, est utile pour décomposer l'évolution du PIB en somme de contributions des différents postes de la demande finale. Comme les autres contributions, elle est en partie conventionnelle, et il faut l'interpréter avec prudence. Elle suppose implicitement qu'une hausse des exportations reflète des débouchés nouveaux qui a permis d'accroître la production française d'autant ; tandis qu'une hausse des importations prive la production française de débouchés, et la réduit d'autant. En réalité, les importations ne se substituent pas forcément à une production française ; elles sont mêmes souvent nécessaires à la réalisation d'une partie de cette production. Une autre lecture, plus économique, est présentée dans le [Trésor-Eco](#) « Une nouvelle lecture de la contribution du commerce extérieur à la croissance » (2006). Elle tient compte du contenu en importations de chacun des postes de la demande intérieure (consommation, investissement...), ce qui conduit à réviser à la hausse la contribution des exportations nettes à la croissance.

GRAPHIQUE N°19
Contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB (en %),
décomposée par types de produits



Source : Insee, calculs DG Trésor

PARTIE 2

Attractivité et compétitivité de la France à l'international

I. ATTRACTIVITÉ ET PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

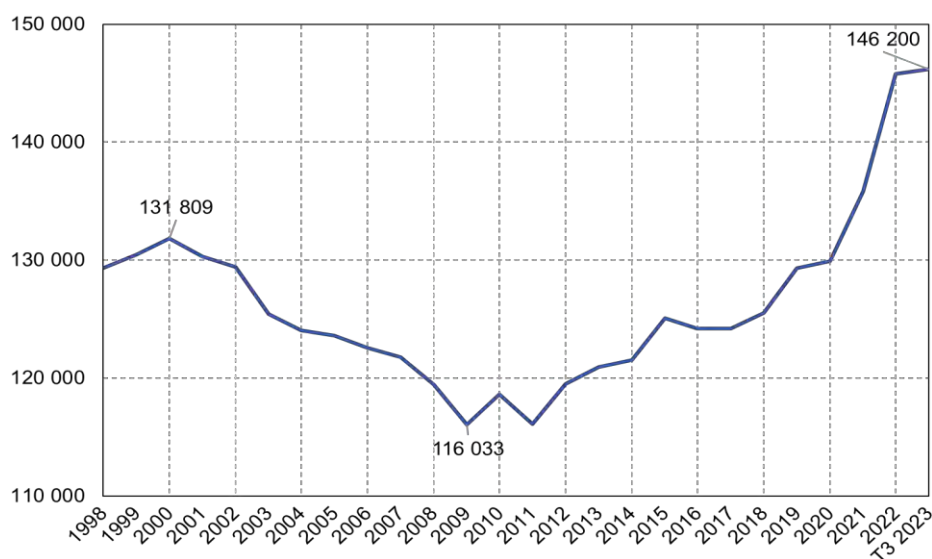
1. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, à un rythme cependant moins soutenu qu'en 2022

- Le nombre d'entreprises exportatrices en France s'élève à 146 200 au troisième trimestre 2023, en hausse sur les douze derniers mois ;
- La concentration de l'appareil s'est légèrement accentuée en 2022 : la part des PME exportatrices dans le nombre des entreprises exportatrices et le poids des grandes entreprises dans les montants exportés ont progressé de manière parallèle.

Le nombre d'entreprises exportatrices françaises s'élève à 146 200 selon les dernières estimations des Douanes²² pour le troisième trimestre 2023, en hausse de +1 400 sur les douze derniers mois (cf. Graphique n°20). La dynamique de croissance initiée en 2012 se poursuit ainsi en 2023, malgré (i) un ralentissement par rapport à l'année précédente (+9 100 entreprises entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022) et (ii) une évolution infra-annuelle moins favorable (pic à 146 900 au premier trimestre 2023, avant une légère diminution à 146 200 aux deuxième et troisième trimestres 2023).

GRAPHIQUE N°20

Évolution du nombre d'entreprises exportatrices françaises



Source : douanes françaises

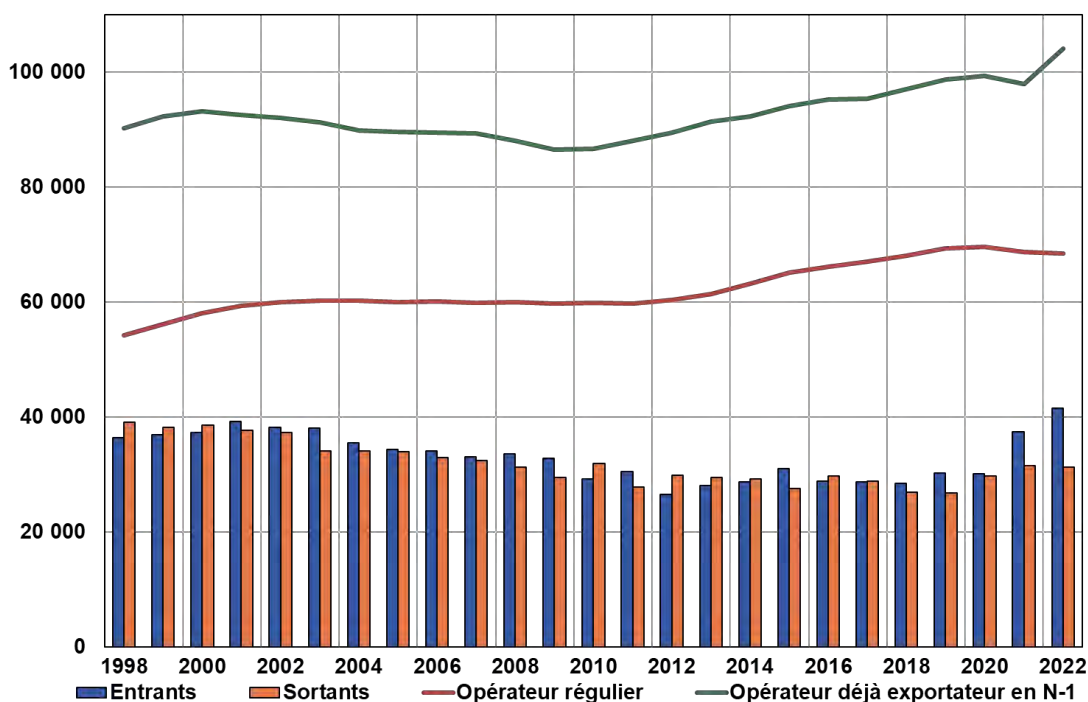
²² https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/bilans_operateurs.asp

La concentration de la structure de l'appareil exportateur français s'est légèrement accentuée. En 2022, la part des PME dans le nombre total des entreprises exportatrices s'est élevée à 96 % (après 95 % en 2021). Les PME sont à l'origine de 12 % de la valeur des exportations (13 % en 2021). La part des grandes entreprises dans les exportations a progressé de 52 % en 2021 à 53 % en 2022, bien qu'elles ne comptent que pour moins de 0,5 % des entreprises exportatrices (0,5 % en 2021). Les parts des ETI dans les exportations françaises (35 %) et dans le total du nombre d'exportateurs (4 %) restent inchangées.

En termes sectoriels, les entreprises exportatrices opérant principalement dans des activités commerciales concentrent près de la moitié des exportations (49 % au troisième trimestre 2023, une part stable par rapport au troisième trimestre 2022), suivies par le secteur industriel (21 % après 22 % au troisième trimestre 2022), les services (18 % après 17 % au troisième trimestre 2022) et l'agriculture (9 % après 10 % au troisième trimestre 2021).

Entre octobre 2022 et septembre 2023, 36 900 entreprises se sont engagées à l'international (entreprises exportatrices dites « entrantes ») contre 40 200 au troisième trimestre 2022 (cf. Graphique n°21). Ces entreprises représentent 25,2 % du nombre total d'entreprises exportatrices. Elles sont composées en grande majorité d'entreprises de moins de 20 salariés (90,5 %), contre 8,4 % d'entreprises de 20 à 250 salariés et environ 400 entreprises de plus de 250 salariés. Le nombre d'entreprises exportatrices « sortantes » (i.e. n'ayant plus exporté entre octobre 2021 et septembre 2022 après avoir exporté au cours des douze mois précédents) s'élève à 35 600 au troisième trimestre 2023 contre 31 100 au troisième trimestre 2022.

GRAPHIQUE N°21
Évolution de la rotation au sein des exportateurs en France



Note de lecture : les opérateurs réguliers concernent les entreprises ayant exporté pendant au moins cinq années consécutives en 2022.

Source : douanes françaises

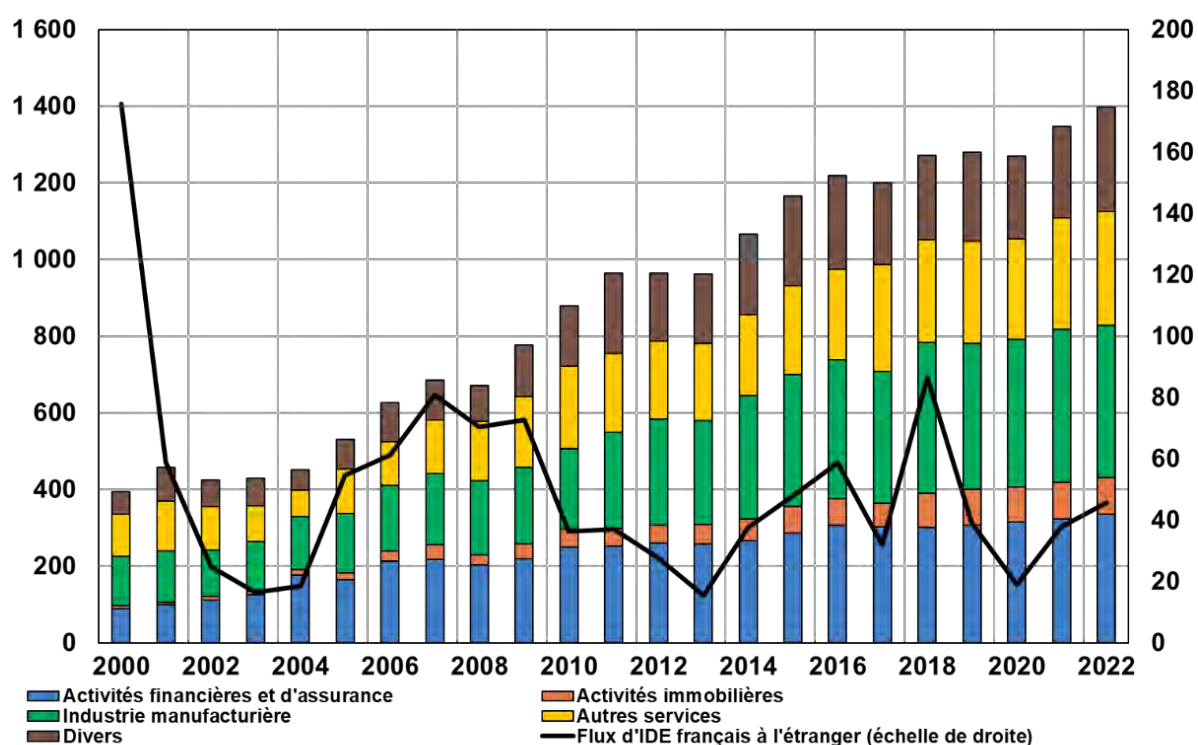
2. Les investissements directs français à l'étranger affichent un nouveau record en 2022

- Le flux net d'investissements directs français à l'étranger (IDE) progresse pour la deuxième année consécutive et atteint 45,6 Md€ en 2022, son niveau le plus élevé depuis 2018 ; cette dynamique se poursuivrait en 2023 ;
- Avec un stock d'IDE français à l'étranger en hausse à 1 397 Md€ en 2022, les revenus des investissements directs français à l'étranger ont atteint un nouveau record.

Le flux net d'IDE français à l'étranger s'est élevé à 45,6 Md€ en 2022 selon la Banque de France, en hausse de +21 % sur un an (cf. Graphique n°22). Il atteint son niveau le plus élevé depuis 2018 (86,4 Md€). Les premiers pays d'accueil de ces flux sont les États-Unis (14,8 Md€), Singapour (10,3 Md€) et l'Irlande (9,5 Md€).

GRAPHIQUE N°22

Investissements directs français à l'étranger (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

Le stock d'IDE français à l'étranger a progressé de 4 % en 2022 pour s'établir à 1 397 Md€. Les principaux pays d'accueil du stock d'investissements français sont les États-Unis (233,0 Md€), les Pays-Bas (195,0 Md€) et la Belgique (138,7 Md€)²³. Les revenus générés par les investissements directs français à l'étranger ont aussi légèrement augmenté en 2022 (à 107 Md€ après 103 Md€ en 2021) et atteignent leur niveau le plus élevé depuis leur relevé par la Banque de France en 2005.

²³ Fin 2022, le stock d'IDE aux États-Unis se démarque par une part relativement plus importante des activités financières (21 % contre 8 % pour les Pays-Bas et 18 % pour la Belgique) et de l'industrie chimique (11 %). La part de l'industrie pharmaceutique est plus élevée pour le stock d'IDE aux Pays-Bas (27 % du stock), ainsi que celle de la production d'électricité, de gaz et de vapeur et d'air conditionné dans le stock d'IDE en Belgique (20 %).

Selon les estimations de la Banque de France, cette dynamique se poursuit en 2023 et le flux d'IDE français à l'étranger sur les trois premiers trimestres de 2023 s'élèverait à 50,3 Md€, après 31,5 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2022.

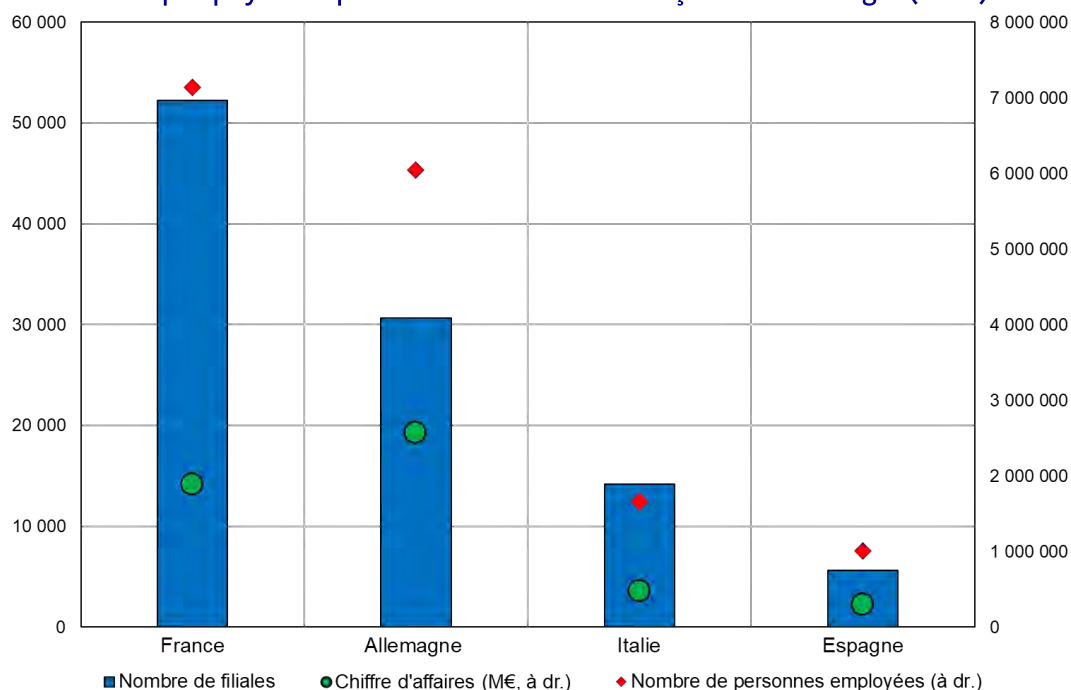
Cette évolution dynamique d'investissements à l'étranger devrait contribuer à renforcer la présence de filiales d'entreprises françaises à l'étranger²⁴. Selon Eurostat²⁵, le nombre de filiales françaises à l'étranger s'est élevé à 52 253 en 2021 (contre 49 850 en 2020, soit une augmentation de +4,8 % sur un an²⁶). Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de ces filiales a augmenté de +19,5 % (à 1 889 Md€ contre 1 581 Md€ en 2020). Ces filiales emploient 7,1 millions de personnes (6,8 millions de 2020).

Les principaux secteurs d'activité des filiales sont les services (soit des 64 % filiales françaises et 49 % du chiffre d'affaires total), notamment le commerce (16 % des filiales et 25 % du chiffre d'affaires total). L'industrie manufacturière concentre 25 % des filiales et 39 % du chiffre d'affaires total des filiales françaises.

En comparaison avec ses principaux partenaires européens (cf. Graphique n°23), la France compte un nombre plus élevé de filiales que l'Allemagne (30 625), l'Italie (14 164) et l'Espagne (5 646). Le nombre d'employés des filiales françaises est également plus important qu'en Allemagne (6,0 millions), Italie (1,7 million) et Espagne (1,0 million)²⁷. En revanche, les filiales allemandes se démarquent par un chiffre d'affaires total (2 573 Md€) plus élevé que les filiales françaises (1 889 Md€), italiennes (477 Md€) ou espagnoles (297 Md€). Cette performance des filiales allemandes pourrait s'expliquer par leur spécialisation dans l'industrie manufacturière qui se caractérise par une productivité plus élevée que celle des services²⁸.

GRAPHIQUE N°23

Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger (2021)



Source : Eurostat

²⁴ Les filiales des groupes français sont composées par l'ensemble des unités légales détenues à plus de 50 % par une firme multinationale française.

²⁵ Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères (OFATS) : les données pour 2021 ont été publiées le 18 janvier 2024.

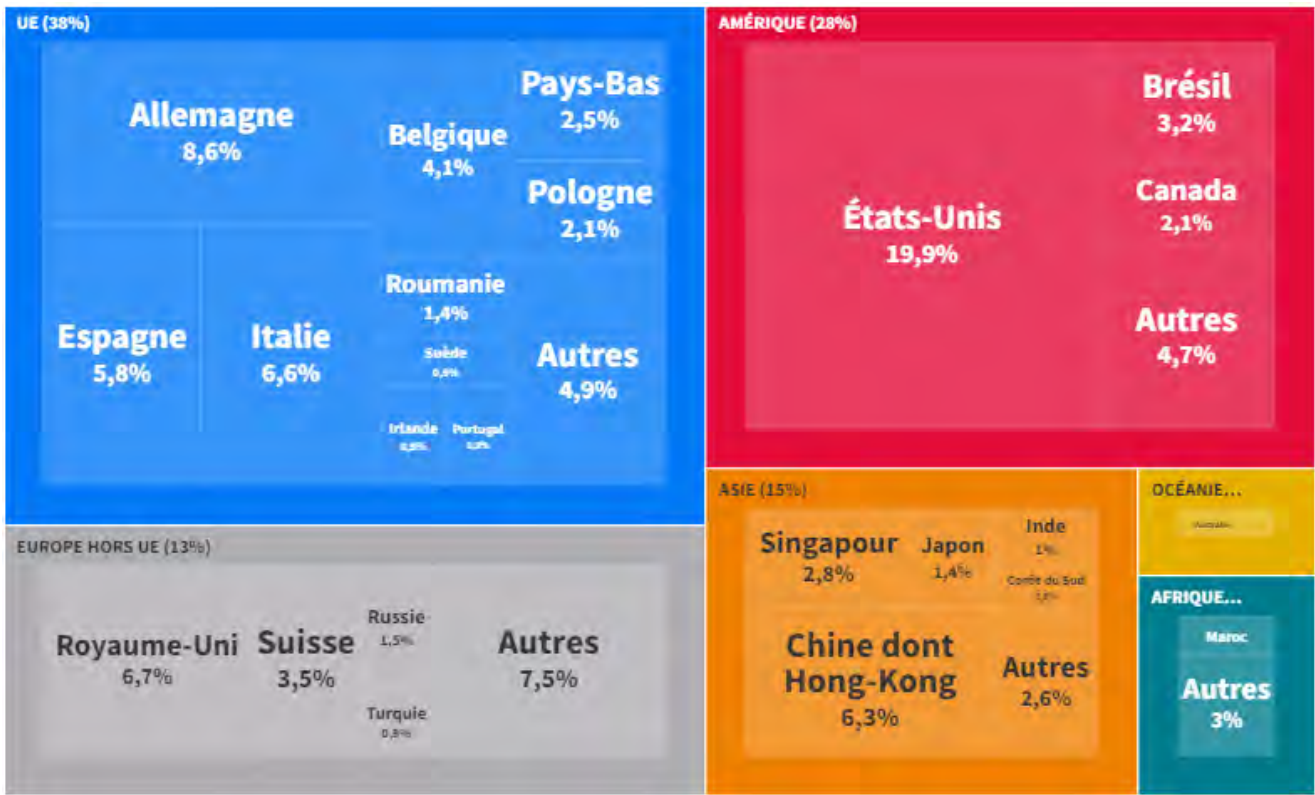
²⁶ Le nombre de filiales d'entreprises françaises à l'étranger avait progressé de manière plus limitée (+1,2 %) entre 2019 et 2020.

²⁷ Le nombre relativement plus élevé de filiales à l'étranger peut refléter la stratégie des entreprises françaises de localisation d'une partie de leurs activités à l'étranger à partir du milieu des années 2000.

²⁸ La tertiarisation de l'économie serait un des facteurs qui pèserait sur l'évolution des gains de productivité car ils sont moins dynamiques dans les services que dans l'industrie. cf. « Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? », Conseil national de productivité, 2019.

Selon les données d'Eurostat, 42 % des filiales françaises à l'étranger sont implantées dans l'UE (représentant 38 % du chiffre d'affaires total des filiales françaises et 33 % de leurs effectifs, cf. Graphique n°24). Au sein de l'UE, l'Allemagne est le premier pays d'accueil des filiales françaises (4 161 filiales pour un chiffre d'affaires total de 163 Md€), devant l'Espagne (3 052 filiales et 109 Md€ de chiffres d'affaires cumulé), la Belgique (2 480 filiales et 78 Md€ de chiffre d'affaires total) et l'Italie (2 242 filiales et 124 Md€ de chiffre d'affaires total). Parmi les pays non membres de l'UE, les principaux pays de destination des filiales françaises sont les États-Unis (5 500 filiales et 375 Md€ de chiffre d'affaires total), le Royaume-Uni (3 794 filiales et 126 Md€ de chiffre d'affaires), la Chine dont Hong-Kong (2 825 filiales et 119 Md€ de chiffre d'affaires total), la Suisse (1 477 filiales et 65 Md€ de chiffres d'affaires) et le Brésil (1 156 filiales et 61 Md€ de chiffres d'affaires total).

GRAPHIQUE N°24
Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger (en pourcentage du chiffre d'affaires total)



Source : Eurostat

3. La France est pour la quatrième année consécutive le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étranger

- En 2022 (dernière année disponible), et pour la 4^{ème} année consécutive, la France était le premier pays européen d'accueil de projets d'investissement étranger en Europe d'après le Baromètre EY de l'attractivité de la France ;
- Le flux d'IDE en France a continué d'augmenter en 2022 et dépasse nettement son niveau d'avant crise sanitaire.

Plusieurs classements internationaux témoignent des effets positifs des efforts engagés ces dernières années en faveur de l'attractivité de la France pour les investissements étrangers. La France conserve sa 6^{ème} position en 2023 dans le Kearney Foreign Direct Investment Confidence Index²⁹ et sa 19^{ème} place dans le Global Talent Competitiveness Index de l'INSEAD, qui mesure la manière dont les pays développent, attirent et retiennent les talents – un déterminant clé de l'attractivité économique. Avec un passage du 16^{ème} au 11^{ème} rang entre 2019 et 2022, la progression de la France est marquée dans le *Global Innovation Index* de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui évalue les capacités et performances des États en matière d'innovation. Enfin, la France est 5^{ème} de l'Open Financial Ecosystem Index (OFEX), qui évalue l'attractivité des places financières (1^{ère} à l'échelle de l'UE).

Le développement de cet environnement favorable aux affaires se matérialise en termes de projets d'investissements puisque, d'après le dernier Baromètre EY de l'attractivité de la France, la France a conservé en 2022, pour la quatrième année consécutive, la première place en Europe comme destination de projets d'investissements étrangers, avec 1 259 projets annoncés (+3 % par rapport à 2021), devant le Royaume-Uni (929 projets) et l'Allemagne (832 projets). Comme en 2021, le nombre d'emplois générés par projet reste plus faible en France (33) qu'au Royaume-Uni (59) et en Allemagne (58) en raison notamment de la nature des projets attirés en France, les deux tiers (65 %) étant des extensions de sites, alors que nos concurrents attirent plus de projets dits *greenfield*³⁰, davantage créateurs d'emplois (70 % au Royaume-Uni et 65 % en Allemagne). Toutefois, avec 89 projets de plus de 100 emplois recensés en 2022, la France se place en 2^{ème} position, derrière le Royaume-Uni (101 projets) mais devant l'Allemagne (48 projets). Le Baromètre EY de l'attractivité de la France en 2023 devrait être publié au cours du 2^{ème} trimestre 2024.

D'ailleurs, les *Sommets Choose France*, rendez-vous annuels bien identifiés par les investisseurs étrangers, sont l'occasion de valoriser certains de ces projets d'investissements étrangers en France. Les annonces du Sommet 2023 se sont élevées à 13 Md€ et 8 000 emplois sur l'ensemble du territoire.

L'attractivité de la France se reflète dans les investissements directs puisque le flux net d'IDE en France s'établissait à 34,6 Md€ en 2022³¹, confirmant la reprise observée en 2021 (26,1 Md€) après de fortes baisses en 2019 et 2020 (cf. Graphique n°25). Il dépassait nettement son niveau d'avant crise sanitaire (26,2 Md€ en moyenne entre 2015 et 2019). Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la France était en 2022 le deuxième pays d'accueil des flux d'IDE dans l'UE derrière la Suède (2^{ème} en 2021 derrière l'Allemagne) et le 9^{ème} à l'échelle mondiale (10^{ème} en 2021).

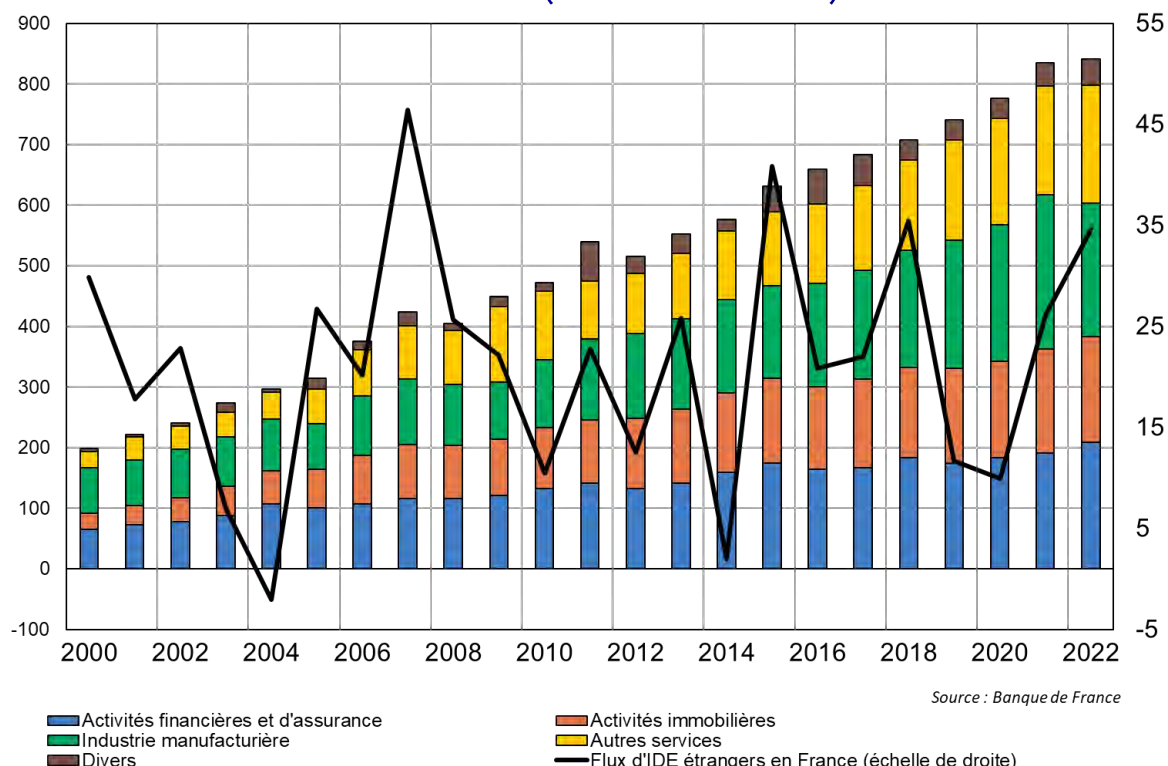
²⁹ Le Kearney FDI Confidence Index est une enquête annuelle menée auprès de dirigeants d'entreprises internationales qui classe les marchés susceptibles d'attirer le plus d'investissements au cours des trois prochaines années. L'indice est construit à partir de données provenant d'une enquête menée auprès de cadres supérieurs de grandes entreprises.

³⁰ Les investissements dits « greenfield » correspondent principalement à des créations de sites productifs.

³¹ Données Banque de France.

GRAPHIQUE N°25

Investissements directs entrants en France (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

Source : Banque de France

La performance de la France est notable dans un contexte où le flux net d'IDE mondial s'est contracté de -12 % en 2022 selon les données de la CNUCED. Cette baisse a été plus marquée dans les pays développés (-37 %), avec notamment un flux négatif à destination de l'UE.

Selon des premières données préliminaires de la Banque de France³², la hausse continue observée depuis 2021 devrait se poursuivre en 2023 : le flux d'IDE en France serait de 13,7 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2023 (contre 8,8 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2022).

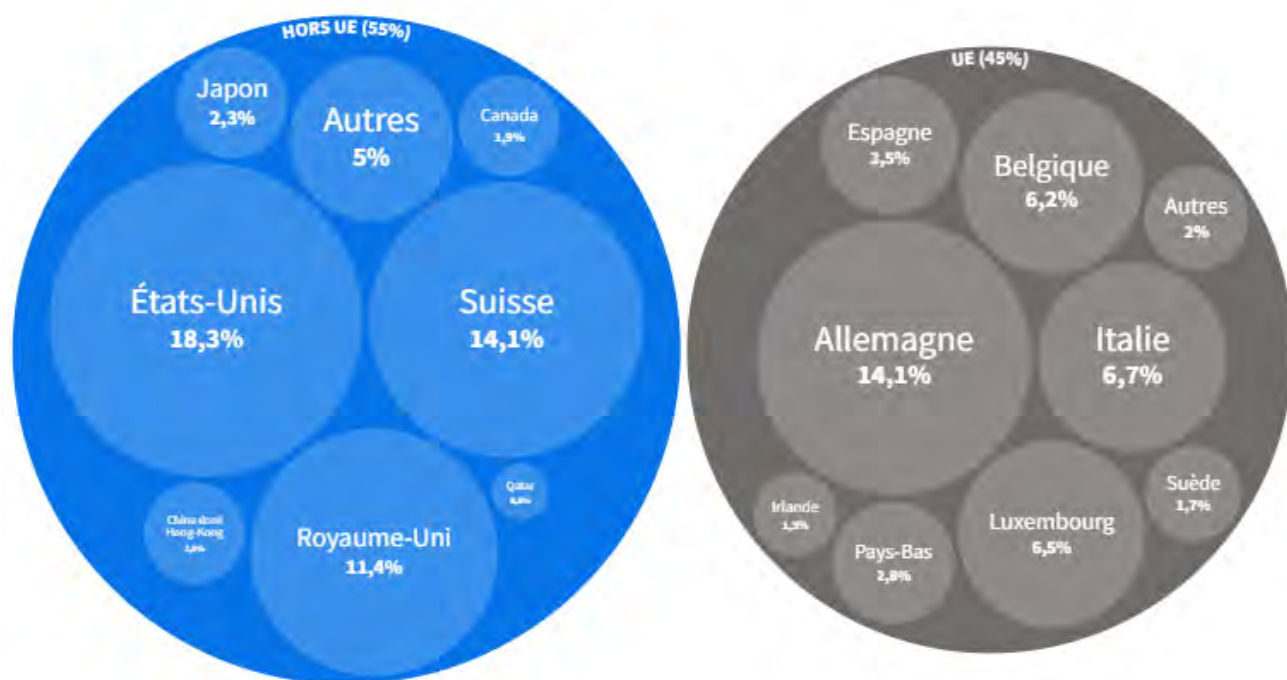
Le stock d'IDE en France s'élevait à 840,8 Md€ fin 2022³³, un niveau quasi stable par rapport à 2021. Les principaux investisseurs sont les États-Unis (18,3 % du stock), la Suisse (14,1 % du stock) et le Royaume-Uni (11,4 % du stock) parmi les pays hors UE (totalisant 55 % du stock d'IDE en France) et l'Allemagne (14,1 %) parmi les pays membres de l'UE (45 % du stock d'IDE en France) selon la méthodologie de « l'investisseur ultime » de la Banque de France (c'est-à-dire sur la base d'un retraitement des investissements en fonction de la localisation de la maison-mère des investisseurs, cf. Graphique n°26). Le stock d'IDE en France est principalement concentré dans l'industrie manufacturière (26,3 % du stock d'IDE en 2022), les activités financières et d'assurance (24,9 %) et l'immobilier (20,6 %).

³² La Banque de France devrait publier à l'été 2024 des premières estimations d'IDE pour l'année complète 2023 dans la prochaine édition du rapport de la balance des paiements et la position extérieure de la France.

³³ Le stock d'IDE est déterminé par le flux d'IDE de l'année écoulée auquel est appliqué un effet de revalorisation (calculé en fonction des cours boursiers et des fonds propres consolidés) du stock de l'année précédente. Le stock commenté est calculé sur la base de l'« investisseur immédiat ». En revanche, la décomposition géographique du stock d'IDE en France est exprimé selon la méthodologie de l'« investisseur ultime ».

GRAPHIQUE N°26

Répartition du stock d'IDE entrants par pays d'investisseur ultime
(en pourcentage du stock total, 2022)



Source : Banque de France

II. COMPÉTITIVITÉ ET POSITIONNEMENT DE LA FRANCE PAR RAPPORT À SES PARTENAIRES

1. La compétitivité de la France est stable depuis 2019

- Avant la crise sanitaire, la compétitivité de la France s'était améliorée grâce à la moindre hausse des coûts salariaux unitaires français comparativement à ceux de ses principaux concurrents ;
- En 2023, la compétitivité-prix de la France est quasi-stable par rapport à 2019.

Encadré n°3 : Les différentes mesures de la compétitivité

La DG Trésor calcule trois grandes mesures de la compétitivité des exportations françaises, en comparaison à celle de nos principaux concurrents (21 autres grandes économies avancées ainsi que la Turquie et le Mexique³⁴) :

- La **compétitivité-coût intrinsèque** reflète les différences d'évolution du coût du travail entre les différents pays. Elle est calculée sur la base du **coût salarial unitaire (CSU)**, approximé par la masse salariale rapportée au PIB, en rapportant le CSU français à ceux de ses concurrents, à savoir le CSU de référence étranger (qui pondère les concurrents par leurs poids dans nos marchés à l'export). Cette compétitivité-coût intrinsèque reflète notamment l'impact des politiques du gouvernement en faveur de l'allègement du coût du travail.
- La **compétitivité-coût** correspond à la compétitivité-coût intrinsèque à laquelle est **ajouté l'effet change**. Une hausse de l'effet change traduit une dépréciation de l'euro face à un panier de monnaies et, par conséquent, une augmentation de la compétitivité-coût.

Enfin, la **compétitivité-prix** est mesurée en comparant les déflateurs des exportations (c'est-à-dire le prix des exportations sur les marchés mondiaux) aux déflateurs des exportations des concurrents étrangers. La compétitivité-prix traduit donc plusieurs facteurs non mesurés par la compétitivité-coût comme les coûts des intrants (notamment énergétiques), les impôts de production ainsi que les comportements de marge des entreprises.

La compétitivité des exportations françaises s'était légèrement améliorée avant la crise sanitaire

La compétitivité-coût de la France (cf. Encadré n°3) s'était améliorée de +1,2 % entre 2015 et 2019. L'appréciation du taux de change effectif nominal³⁵ (TCEN) de l'euro de +5,1 % enregistrée sur la période, qui dégrade la compétitivité en renchérissant les prix des exportations convertis en devises étrangères, était en effet largement compensée par la moindre hausse des coûts salariaux unitaires (CSU) français comparativement à ceux de ses concurrents. Ainsi, la compétitivité-coût intrinsèque, qui ne tient pas compte de l'effet

³⁴ Plus précisément, les 24 économies intégrées dans le modèle de compétitivité sont les suivantes : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les grandes économies émergentes, comme la Chine, ne sont pas prises en compte dans le modèle car elles ne sont pas considérées comme des concurrents directs des entreprises françaises, puisqu'elles ne sont pas positionnées sur les mêmes segments de marché.

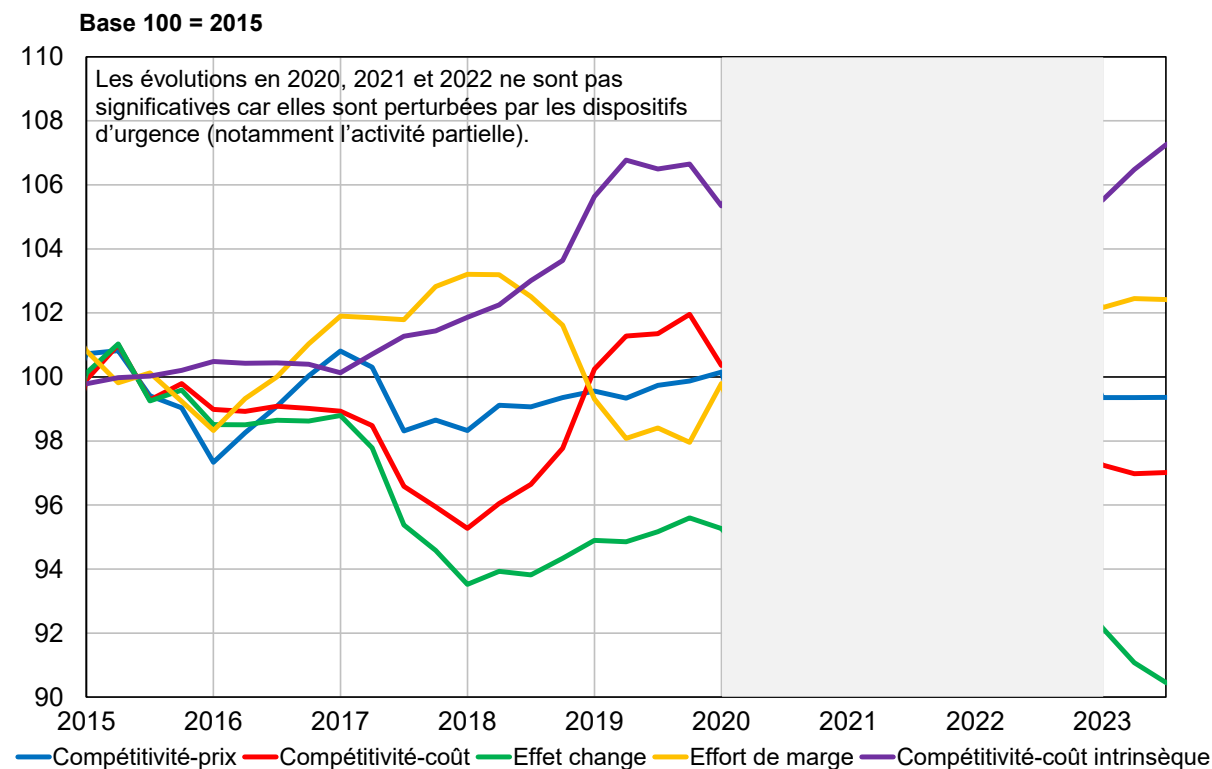
³⁵ Le taux de change effectif nominal est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne des taux de change bilatéraux avec ses principaux partenaires, pondérée par les poids des échanges commerciaux.

change mais qui compare l'évolution des CSU de la France à ceux de ses concurrents, et qui intègre ainsi l'effet des mesures d'allègement du coût du travail, avait progressé de +6,4 %.

La hausse de la compétitivité-coût avait toutefois été partiellement compensée par la reconstitution des marges des entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000. Au total, la compétitivité-prix s'était améliorée de +1,2 % de 2013 à 2019 (cf. Graphique n°27).

GRAPHIQUE N°27

Décomposition de la compétitivité-prix de la France vis-à-vis de l'OCDE depuis 2015



Sources : Eurostat, instituts statistiques nationaux, CEPII, DG Trésor (derniers points : 2023 T3).

Note de lecture : une hausse indique une amélioration de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité-prix est permise par une amélioration de la compétitivité-coût, par une maîtrise des coûts non-salariaux ou par un effort de marge. L'amélioration de la compétitivité-coût est permise par un effet change positif, ou par une moindre hausse des CSU français par rapport à ceux de ses concurrents.

NB : Dans l'indicateur de compétitivité-coût, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui constituait une subvention d'exploitation et non un allègement de la masse salariale, n'était pas pris en compte, au contraire de l'allègement de cotisations sociales effectif à partir de 2019.

La compétitivité-prix de la France en 2023 se maintient par rapport à 2019

Les évolutions en 2020, 2021 et 2022 des indicateurs de coûts salariaux sont difficilement interprétables du fait des dispositifs d'activité partielle mis en place au cours de la crise sanitaire, qui impactent fortement les statistiques d'emploi, de productivité et de coûts salariaux³⁶. De ce fait, sur la période 2020-2022, les comparaisons avec les pays partenaires traduisent davantage les différences de modalités de l'arrêt de l'activité et des dispositifs d'activité partielle que des évolutions structurelles en matière de compétitivité. Par conséquent, la compétitivité en 2023 est analysée au prisme de son évolution par rapport à l'avant crise sanitaire, soit 2019, et non par rapport à 2022.

En 2023³⁷, la compétitivité-coût de la France se dégrade de $-4,1\%$ par rapport à la moyenne de 2019. Toutefois, cela s'explique exclusivement par un effet change négatif, lié à l'appréciation du taux de change effectif nominal de l'euro sur la période ($+4,3\%$). Les coûts salariaux unitaires progressent au même rythme que la moyenne des pays concurrents, ce qui permet à la compétitivité-coût intrinsèque de rester stable entre 2019 et 2023 : cette performance reflète en particulier l'efficacité des politiques mises en œuvre pour contenir la hausse des prix en France et ainsi les effets de second tour sur les salaires.

En 2023, la compétitivité-prix de la France est quasiment stable par rapport à 2019, n'enregistrant qu'une très légère baisse de $-0,3\%$. De fait, si la hausse des prix énergétiques à la suite de la reprise de l'activité post-crise sanitaire puis de l'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un accroissement des prix à l'exportation de la France, ces derniers ont crû au même rythme que les prix à l'exportation de ses concurrents, permettant de préserver la compétitivité-prix de la France. Cette résilience de la compétitivité-prix malgré un effet change négatif s'explique par des coûts hors salaires plus maîtrisés en France que chez ses concurrents. Cela pourrait notamment refléter une moindre hausse des coûts des consommations intermédiaires (en particulier sur l'énergie grâce aux boucliers), les baisses de la fiscalité sur les entreprises, ou une réduction des marges.

³⁶ Ils ont en effet été brouillés par les mesures de soutien pendant la crise sanitaire, notamment les dispositifs d'activité partielle. Les indemnités liées à l'activité partielle sont en effet comptabilisées comme un transfert et pas comme une partie du salaire, ce qui réduit artificiellement le coût du travail pris en compte le calcul de la compétitivité.

³⁷ Les indicateurs pour 2023 sont calculés en moyenne sur les trois premiers trimestres, les chiffres du 4^{ème} trimestre n'étant pas encore disponibles.

2. Évolution du taux de change : l'euro s'apprécie fortement en 2023

- Le taux de change effectif nominal de l'euro s'est nettement apprécié en 2023 (+6,1 % après -4,3 % en 2022) et atteint son point le plus haut depuis plus de 20 ans ;
- Cette évolution s'explique principalement par une appréciation de l'euro face (i) au yuan, compte tenu de la politique accommodante de la Banque populaire de Chine, (ii) au rouble, sous l'effet des paquets successifs de sanctions occidentales, (iii) au yen, du fait du resserrement monétaire autrement plus important en zone euro qu'au Japon, et (iv) à la livre turque, qui s'est dépréciée suite à l'élection présidentielle de mai 2023, les marchés ayant anticipé la poursuite d'une politique monétaire expansionniste dans un contexte d'inflation élevée ;
- L'euro a légèrement rebondi face au dollar, après une forte baisse en 2022 (+2,9 % après -11,1 %), la Banque centrale européenne (BCE) ayant davantage remonté ses taux en 2023 que la Federal Reserve (Fed).

L'euro rebondit nettement en 2023, après une forte dépréciation en 2022

Après une forte dépréciation en 2022 (-4,3 %), le taux de change effectif nominal (TCEN) de l'euro s'est nettement apprécié en 2023 (+6,1 %, cf. Graphique n°28), et atteint son point le plus haut depuis plus de 20 ans.

Cette évolution tient en premier lieu à l'appréciation de l'euro face au yuan (+8,2 % en moyenne annuelle), qui contribue à hauteur de +1,5 pt à l'évolution du TCEN de l'euro. En 2023, la politique monétaire de la Banque populaire de Chine (PBoC) est restée très accommodante, en abaissant légèrement ses taux directeurs sur l'année (-20 et -10 points de base pour respectivement ses taux à 1 an et 5 ans). Dans le même temps, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 200 points de base en 2023, avec un taux principal de refinancement qui s'établit à 4,5 % en fin d'année.

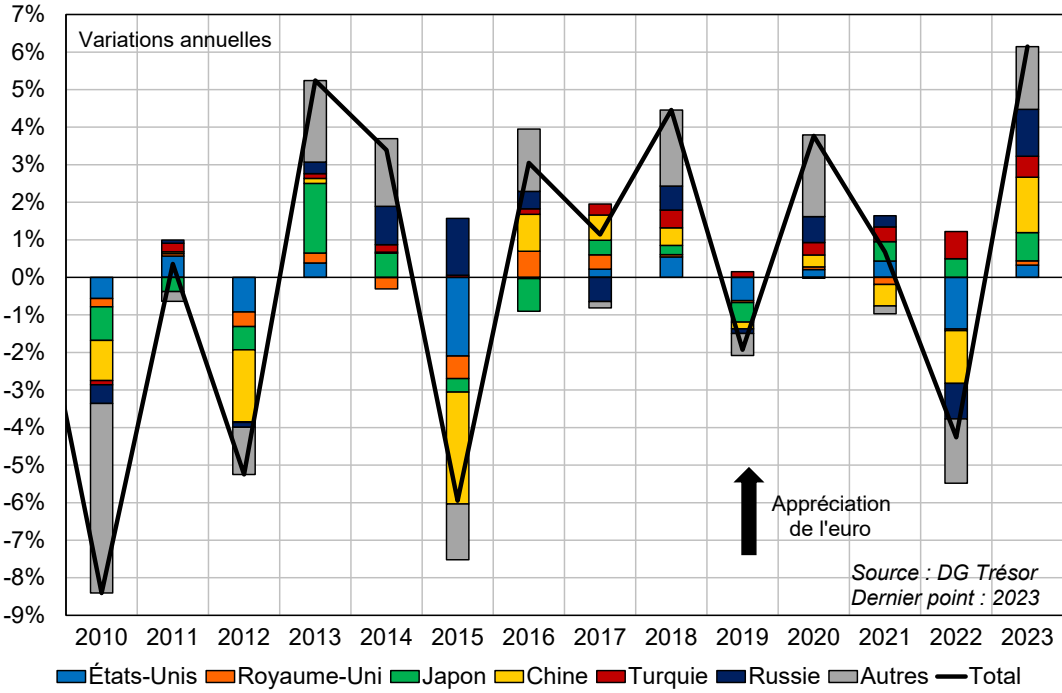
L'euro s'est également apprécié de +27,7 % face au rouble, de sorte que ce dernier contribue à l'évolution du taux de change à hauteur de +1,3 pt. Le rouble est en baisse tendancielle depuis décembre 2022, mois de l'entrée en vigueur des sanctions occidentales sur le pétrole brut de la Russie, en parallèle de la dégradation de la balance commerciale russe.

L'euro s'est également fortement apprécié face au yen (contribution de +0,8 pt) et face à la livre turque (+0,6 pt). La dépréciation du yen face à l'euro peut s'expliquer par la divergence de politique monétaire entre la BCE et la Banque du Japon (BoJ), qui a maintenu son taux directeur inchangé³⁸. La livre turque s'est fortement dépréciée face à l'euro suite à la réélection de Recep Tayyip Erdoğan, le 28 mai 2023, qui a été perçue par les marchés comme le signe de la poursuite de la politique monétaire expansionniste mise en place jusqu'alors : le taux directeur principal de la Banque centrale turque est passé de 14 % à 8 % entre mars 2022 et juin 2023, alors que les prix à la consommation ont augmenté de +72,3 % en moyenne en 2022. La Turquie a toutefois adopté depuis juin 2023 une politique monétaire restrictive, portant son taux directeur à 42,5 % en décembre 2023, ce qui n'a toutefois pas permis à la livre turque de se stabiliser : le TCEN de la livre turque a en effet chuté de -18,5 % entre juin et décembre 2023.

L'euro a rebondi face au dollar américain en 2023 (+2,9 %, pour une contribution de +0,3 pt), soit un rebond modeste après une forte baisse de -11,1 % en 2022. En 2022, le dollar était apparu comme valeur refuge face à l'incertitude liée au conflit en Ukraine, mais la situation s'est inversée en 2023, ce qui pourrait refléter le fait que la BCE a davantage remonté ses taux en 2023 que la Fed (respectivement 200 et 100 points de base).

³⁸ La bande de fluctuation des obligations à maturité 10 ans a été élargie, en octobre 2023, à (-1,0 % ; +1,0 %) contre (-0,5 % ; +0,5 %) auparavant, ce qui revient en pratique à un léger durcissement de la politique monétaire.

GRAPHIQUE N°28
Contributions à la variation du TCEN de l'euro



Source : BCE, calculs DG Trésor

III. Parts de marché de la France dans le commerce mondial

1. En 2023, les parts de marché françaises pour les biens rebondissent

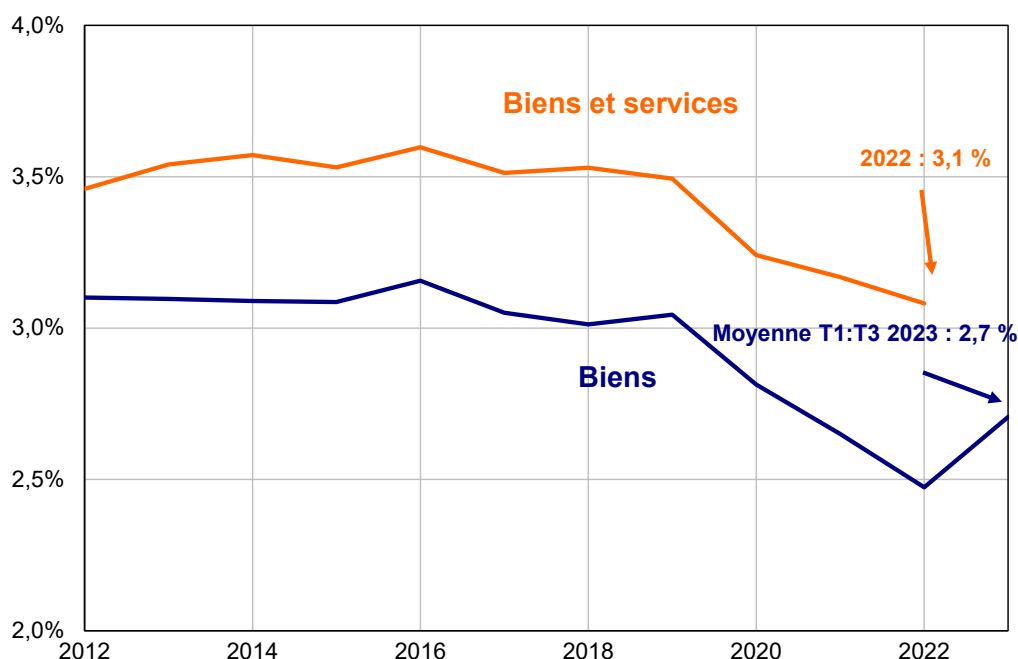
- Pour les biens, les parts de marché mondiales de la France en valeur se sont redressées en 2023, à 2,7 %, après 2,5 % en 2022. Elles restent toutefois inférieures au niveau de 2019 (3,0 %);
- Les parts de marché se redressent dans la plupart des régions du monde, notamment en Europe;
- Les chiffres pour les biens et services ne sont disponibles que jusqu'en 2022. Sur ce champ, les parts de marché mondiales de la France en valeur ont reculé en 2022 (3,1 % après 3,2 %). Toutefois, la France devient le 5^{ème} exportateur mondial sur ce champ, gagnant une place par rapport à 2021;
- Sur le champ des biens et services en volume, les parts de marché françaises s'élevaient à 3,2 % en 2022, en hausse par rapport à 2021 (3,1 %).

Les parts de marché de la France (en valeur) se redressent en 2023 mais restent inférieures à leur niveau d'avant crise sanitaire

En 2019, les exportations françaises représentaient 3,0 % des exportations mondiales de biens et 3,5 % des exportations de biens et services (en valeur, cf. Graphique n°29). Ces parts de marché étaient globalement stables depuis 2012.

GRAPHIQUE N°29

Parts de marché de la France (en % du commerce mondial, données en valeur)



Sources : FMI (biens) et OCDE (biens et services), calculs DG Trésor. Derniers points : 2022 (OCDE), 2023 (moyenne sur les trois premiers trimestres pour 2023, FMI)

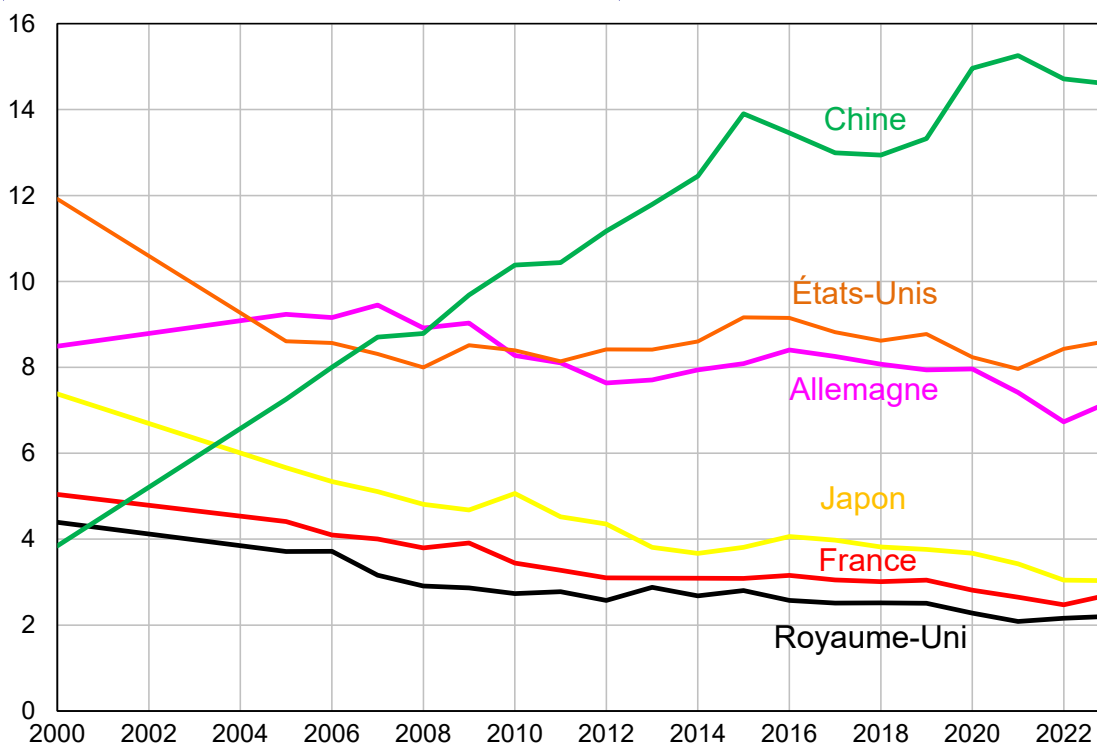
La crise sanitaire s'était accompagnée d'une baisse des parts de marché des biens en valeur pour la plupart des grands pays avancés entre 2019 et 2022 (de -0,5 pt en moyenne dans les pays du G7). Cela reflète en particulier une exposition sectorielle défavorable, notamment

dans des secteurs particulièrement touchés par la crise (aéronautique, automobile...) tandis que les économies émergentes ont bénéficié de la réorientation de la demande mondiale vers les produits médicaux et les équipements électroniques.

Dans le même temps, les parts de marché de la Chine se sont nettement accrues entre 2019 et 2022 (+1,4 pt). Les exportations chinoises avaient en particulier pu bénéficier des effets des plans de relance occidentaux ainsi que des interruptions des capacités de production locales dans de nombreux pays (notamment asiatiques), alors que la production chinoise était davantage préservée en 2020 et 2021. Cette tendance s'est partiellement inversée en 2023³⁹, avec une hausse de +0,2 pt en moyenne des parts de marché des pays du G7 en 2023 par rapport à 2022.

En 2023, sur le champ des biens, les parts de marché en valeur de la France s'améliorent, atteignant 2,7 % en 2023 après 2,5 % en 2022 (cf. Graphique n°30). Les parts de marché ont aussi augmenté aux États-Unis (8,6 % en 2023 après 8,4 %), en Allemagne (7,2 % après 6,7 %) et en Espagne (1,8 % après 1,7 %). Elles sont stables au Royaume-Uni (à 2,2 %). Dans le même temps, les parts de marché ont légèrement reculé en Chine (14,6 % après 14,7 %) et plus nettement au Moyen-Orient (4,6 % après 5,3 %) du fait de la normalisation des cours pétroliers.

GRAPHIQUE N°30
Principaux exportateurs mondiaux de biens
(en % du commerce mondial, données en valeur)



Source : Fonds monétaire international (FMI), calculs DG Trésor, derniers points : 2023 (moyenne des trois premiers trimestres pour 2023)

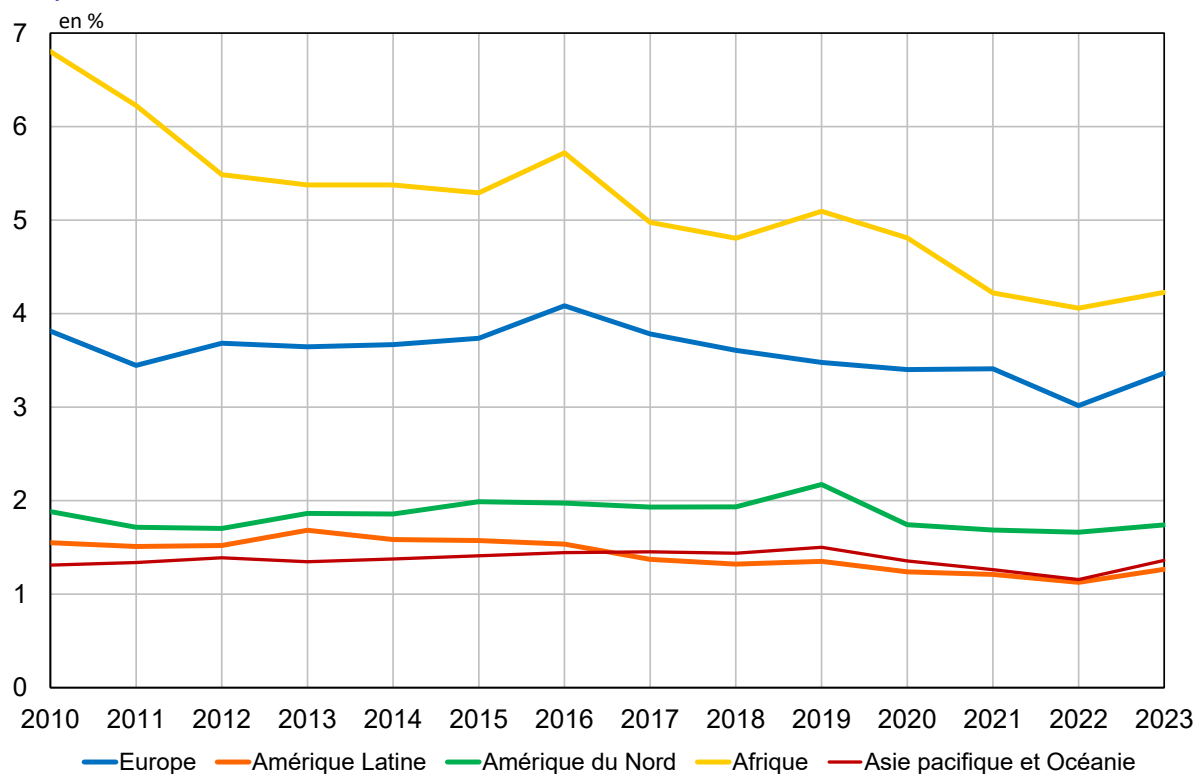
³⁹ Moyenne des trois premiers trimestres 2023 pour l'intégralité de la partie, les données pour le 4^{ème} trimestre n'étant pas encore disponibles.

La remontée des parts de marché de la France en 2023 s'explique principalement par la hausse des parts de marché en Europe

Depuis 2010, les parts de marché de la France (pour les biens, en valeur) ont été plutôt stables dans les différentes régions du monde⁴⁰, sauf en Afrique où elles diminuent au profit de la Chine (cf. Graphique n°31). Alors que la France représentait 6,7 % des parts de marché en Afrique en 2010, elle ne représente plus que 4,2 % en 2023 (en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2023).

Entre 2022 et 2023, les parts de marché de la France ont augmenté en Europe (3,4 % en 2023 après 3,0 %), en Amérique latine (1,3 % après 1,1 %), en Afrique (4,2 % après 4,1 %), et en Asie Pacifique et Océanie (1,4 % après 1,2 %), et sont stables en Amérique du Nord (1,7 % après 1,7 %). Grâce à cette performance, la France confirme sa position parmi les trois premiers exportateurs mondiaux de plusieurs produits (cf. Encadré n°4). Les parts de marché restent cependant en recul par rapport à leur niveau d'avant crise sanitaire, particulièrement en Afrique (-0,9 pt) et en Amérique du Nord (-0,4 pt).

GRAPHIQUE N°31
Parts de marché de la France par grandes régions du monde
– exportations de biens, en valeur



Source : Fonds monétaire international (FMI), calculs DG Trésor, dernières données disponibles : 2023 (moyenne sur les trois premiers trimestres pour 2023)

⁴⁰ On adopte ici la typologie de la Direction of Trade Statistics (DOTS) du Fonds monétaire international pour diviser le monde en 5 « régions stratégiques » définies comme suit :
(1) Europe ;
(2) Afrique ;
(3) Asie pacifique et Océanie ;
(4) Amérique du Nord : États-Unis et Canada ;
(5) Amérique latine.

Malgré un recul des parts de marché dans les biens et services en valeur, la France gagne une place au classement 2022 des exportateurs.

Le recul observé par rapport à l'avant crise sanitaire sur le champ des biens se reflète également sur le champ des biens et services, pour lesquels les données ne sont disponibles que jusqu'en 2022. Les parts de marchés sont en retrait en 2022 en France (3,2 % contre 3,5 % en 2019) ainsi qu'en Allemagne (6,6 % contre 7,4 %), au Japon (2,9 % contre 3,6 %) et aux États-Unis (9,6 % contre 10,3 %). À l'inverse, la Chine gagne des parts de marché en 2022 par rapport à 2019 (11,9 % contre 10,6 %).

Ce recul n'a pas empêché la France de gagner une place au classement 2022 des exportateurs de biens et services en valeur, passant 5^{ème} devant le Japon (7^{ème}) qui cède également une place aux Pays-Bas (6^{ème}). La France se situe derrière la Chine (1^{er}), les États-Unis (2^{ème}), l'Allemagne (3^{ème}) et le Royaume-Uni (4^{ème}).

Les données en volume confirment la baisse des parts de marché françaises entre 2019 et 2022

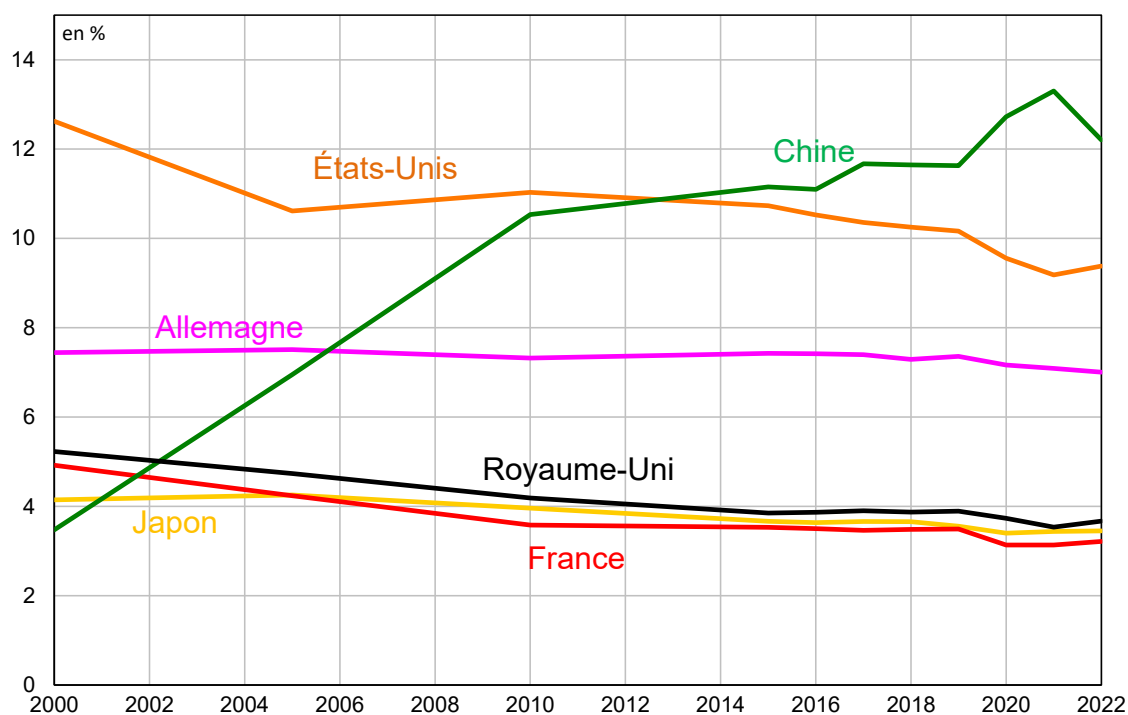
L'interprétation des parts de marché en valeur est rendue délicate par les effets de valorisation. Les variations des parts de marché en valeur reflètent en effet non seulement la compétitivité intrinsèque d'un pays et l'orientation géographique de son commerce extérieur, mais aussi la variation des prix des biens et services échangés. Ainsi, sous l'hypothèse que les exportations soient libellées en monnaie nationale, lorsque la monnaie d'un pays se déprécie, sa part de marché en valeur est mécaniquement réduite avant que les effets de compétitivité n'influent positivement sur les quantités exportées ; une baisse des coûts de production d'un produit entraîne aussi une baisse de la valeur exportée alors que le volume exporté est le même voire augmente sous l'effet du gain de compétitivité-coût. Il est donc nécessaire d'examiner aussi les évolutions en volume, qui ne sont pas affectées par les variations des prix des biens et services échangés et offrent une information complémentaire sur les évolutions des performances des différents pays de l'OCDE et sur la position de la France.

En volume, les parts de la France dans le commerce mondial de biens et services sont passées de 3,5 % en 2019 à 3,2 % en 2022, qui est la dernière année connue pour ce champ (cf. Graphique n°32).

Elles sont également en recul, de façon plus ou plus moins marquée, dans d'autres pays avancés : la baisse est nette aux États-Unis (9,4 % en 2022 contre 10,2 % en 2019) et en Allemagne (7,0 % contre 7,4 %), plus faible au Royaume-Uni (3,7 % contre 3,9 %) et au Japon (3,5 % contre 3,6 %). À l'inverse, elle est stable en Espagne (à 1,9 %) et augmente légèrement en Italie (2,6 % contre 2,5 %). Les parts de marchés chinoises sont, quant à elles, supérieures à leur niveau de 2019 (12,2 % contre 11,6 %), malgré un recul par rapport à 2021 (13,3 %).

GRAPHIQUE N°32

Parts de marché dans les exportations de biens et services en volume
(en % du commerce mondial)



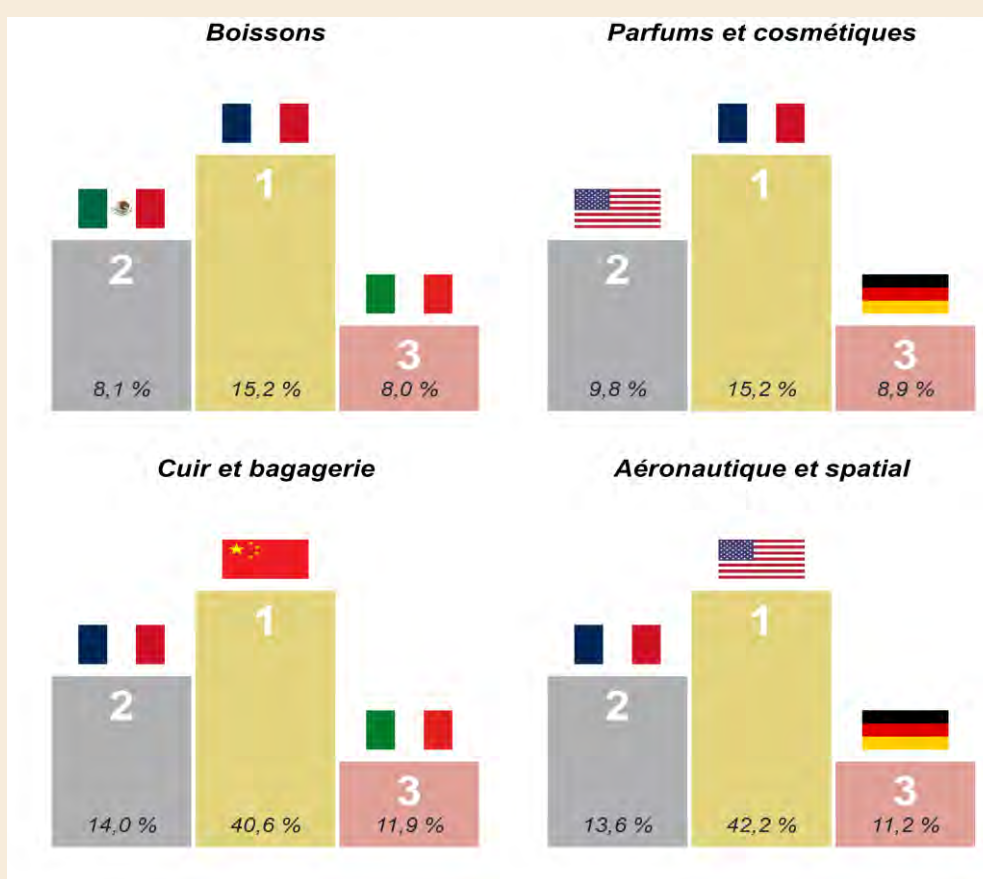
Source : OCDE, calculs DG Trésor, derniers points : 2022

ENCADRÉ N°4

La France domine les exportations mondiales dans quatre secteurs clés

La France se positionne parmi les principaux exportateurs mondiaux dans quatre secteurs clés⁴¹ : les boissons, les parfums et cosmétiques, le cuir et la bagagerie et l'aéronautique et spatial. Cette domination de la France dans les exportations mondiales pour quatre secteurs majeurs du commerce international (qui représentent 3,2 % des exportations mondiales) témoigne de la compétitivité de l'économie française dans ces domaines d'activité.

En 2023, la France est le premier exportateur mondial de boissons, devant le Mexique et l'Italie. En effet, 15,2 % des exportations en valeur de boissons dans le monde proviennent de France. La France s'illustre également dans le commerce de parfums et cosmétiques en occupant la première place, devant les États-Unis et l'Allemagne, avec une part de marché mondiale de 15,2 %. La France est à la deuxième place du podium des exportateurs mondiaux de cuir et de bagagerie, derrière la Chine et devant l'Italie. Bien que les exportations chinoises représentent 40,6 % des exportations mondiales, les exportations françaises représentent une part significative à hauteur de 14 %. Enfin, la France se démarque par ses exportations dans le secteur aéronautique et spatial, en se positionnant à la deuxième place du podium des principaux exportateurs mondiaux, derrière les États-Unis et devant l'Allemagne avec 13,6 % des exportations mondiales.



Source : GTA

Note de lecture : En 2023 (de janvier à octobre), la France occupe la première position en tant que principal exportateur mondial de boissons, représentant une part de 15,2 % des boissons exportées à l'échelle mondiale.

⁴¹ La liste des secteurs repose sur la version 2017 du Système harmonisé (nomenclature douanière internationale), niveau SH2.

2. La dynamique de hausse du solde commercial est constatée également chez les principaux partenaires européens de la France en 2023

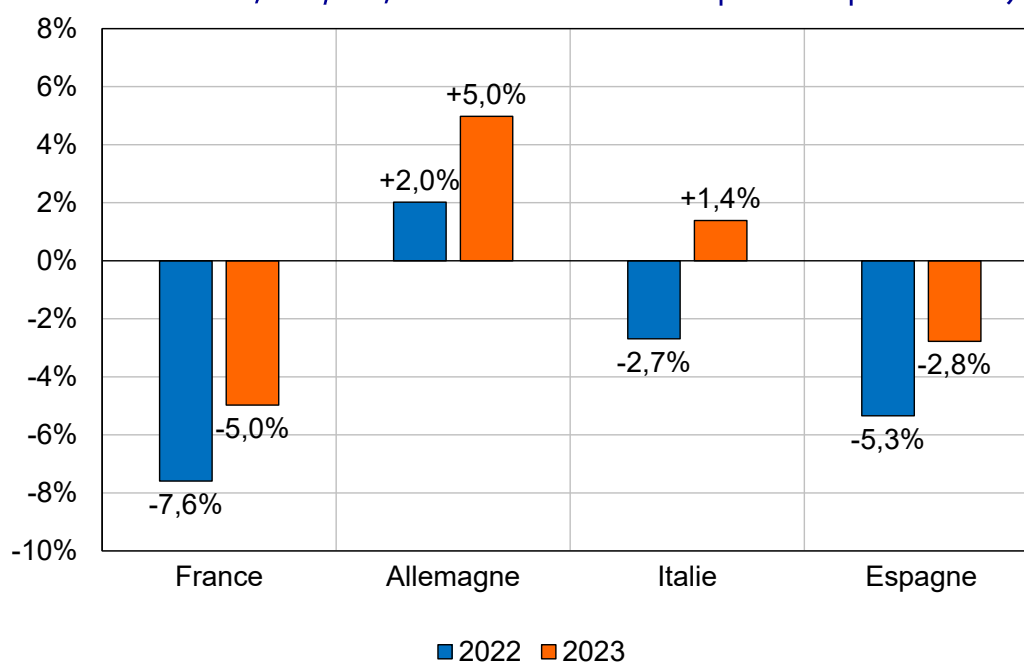
[Cette section analyse le solde commercial de la France et d'une sélection de trois pays également membres de l'UE qui comptent parmi les principaux partenaires de la France, à savoir l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.]

- Le solde commercial en biens de la France et de ses principaux partenaires européens s'améliore fortement sur les trois premiers trimestres de 2023 par rapport à la même période en 2022 ;
- Ces améliorations s'expliquent dans une large mesure par la baisse de la facture énergétique pour l'ensemble de ces pays, mais aussi par un repli des importations de produits chimiques et un rebond des exportations dans certains secteurs (aéronautique, biens d'équipement).
- Les exportations de la France sont plus résilientes que celles de ses partenaires.

Le solde commercial de la France et de ses principaux partenaires européens s'améliore fortement entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres, l'Italie enregistrant la plus forte progression de son solde en points de PIB (+4,1 pts), suivie de l'Allemagne (+3,0 pts), de la France (+2,6 pts) et de l'Espagne (+2,6 pts) (cf. Graphique n°33).

GRAPHIQUE N°33

Solde commercial entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres (données brutes en valeur, CAF/FAB, en % du PIB sur la même période à prix courant)



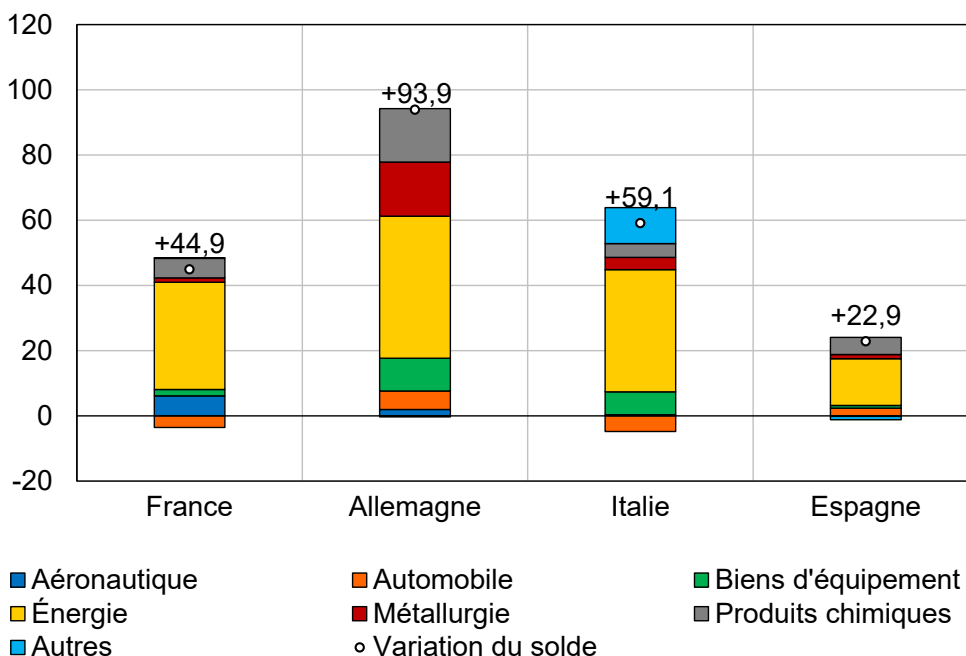
Sources : douanes nationales, GTA et Eurostat

Sur les trois premiers trimestres 2023 (par rapport à la même période 2022), la baisse de la facture énergétique représente 73 % de l'amélioration du solde commercial de la France contre 63 % en Italie et en Espagne (cf. Graphique n°34). En plus du dynamisme des exportations aéronautiques pour la France et de biens d'équipement pour l'Italie, l'amélioration des soldes commerciaux de la France, l'Italie et l'Espagne s'explique également par le repli de leurs importations de produits chimiques et métallurgiques (cf. Graphique n°35).

En Allemagne, le poids de l'énergie dans la hausse de l'excédent commercial est plus faible (46 % de l'amélioration du solde commercial sur les 3 premiers trimestres 2023 par rapport à 2022), les excédents des produits métallurgiques et chimiques, renforcés par la baisse des importations, et celui des biens d'équipement, porté par la hausse des exportations, contribuent également à cette amélioration (respectivement pour 18 %, 17 % et 10 %).

GRAPHIQUE N°34

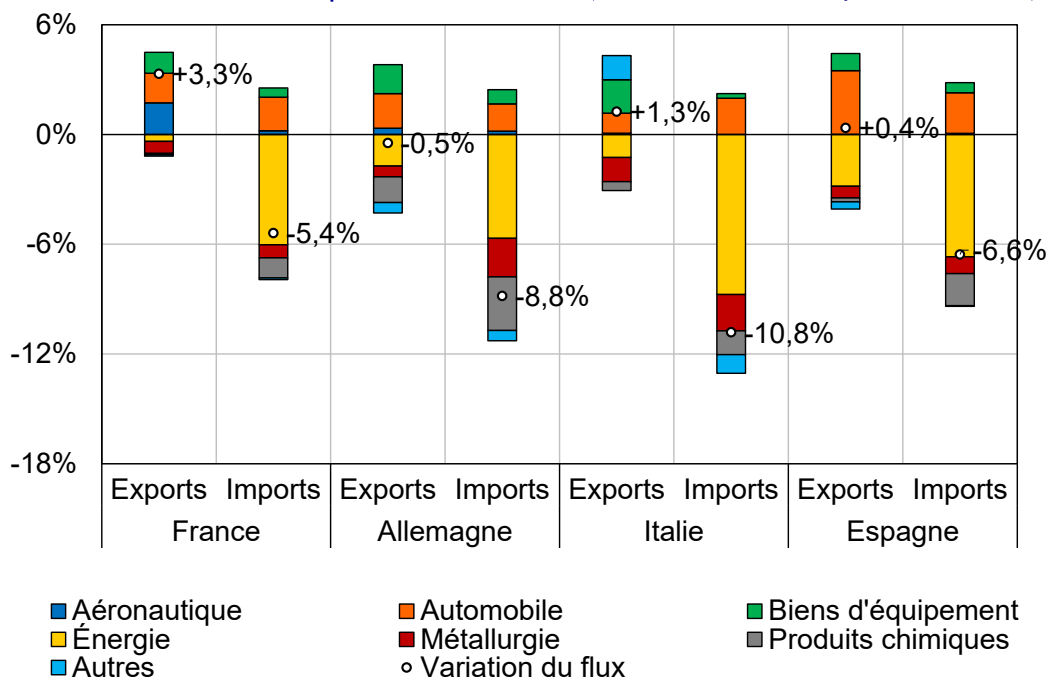
Contributions sectorielles à la variation du solde commercial entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres (en Md€, données CAF/FAB en valeur)



Sources : douanes nationales, GTA

Graphique N°35

Contributions sectorielles à la variation des exportations et importations cumulées de biens entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres (en %, données CAF/FAB en valeur)



Sources : douanes nationales, GTA

3. Les principaux partenaires européens de la France améliorent significativement leur balance courante en 2023

[Cette section analyse le solde courant de la France et d'une sélection de trois pays également membres de l'UE qui comptent parmi les principaux partenaires de la France, à savoir l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.]

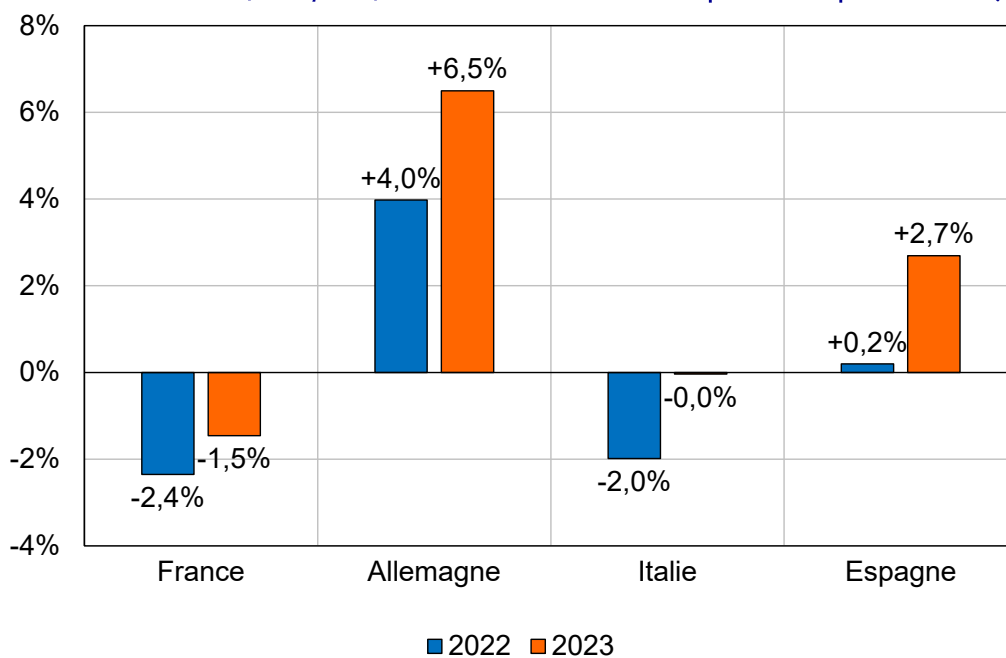
- La forte amélioration de la balance commerciale de la France et de ses partenaires de la zone euro s'est traduite par celle de la balance courante ;
- Le solde des services de la France s'est replié du fait de la normalisation des prix du fret maritime mais reste largement excédentaire, le déficit se creuse en Allemagne et se stabilise en Italie, tandis que l'excédent s'améliore en Espagne en partie grâce au tourisme.

À l'instar de la France, ses principaux partenaires européens ont enregistré une forte amélioration de leur solde courant entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres (cf. Graphique n°36). L'amélioration du solde courant de la France en point de PIB (+0,9 pt sur la même période, soit +15,7 Md€) a toutefois été plus modérée qu'en Italie (+1,9 pt, soit +27,7 Md€), en Espagne (+2,5 pts, soit +27,2 Md€) ou en Allemagne (+2,5 pts, soit +84,2 Md€).

GRAPHIQUE N°36

Solde courant entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres

(données brutes en valeur, FAB/FAB, en % du PIB sur la même période à prix courant)



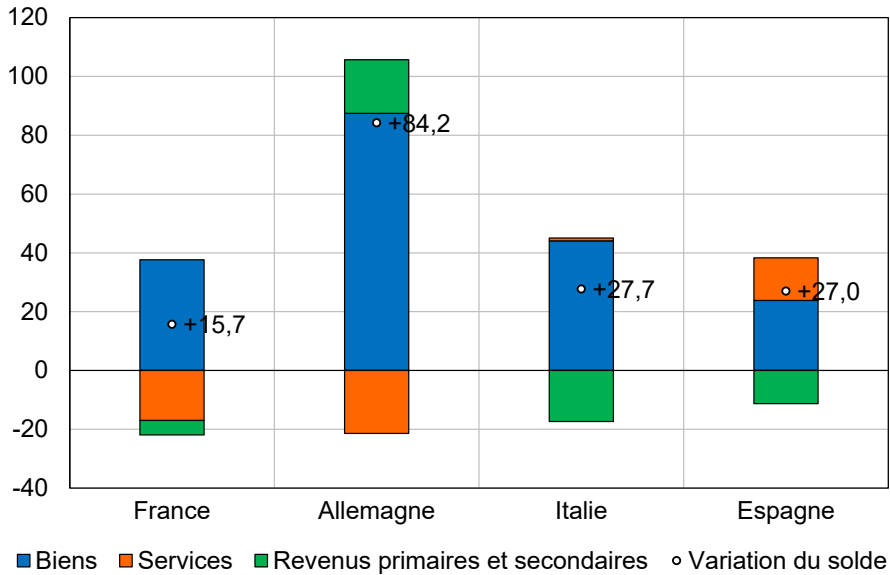
Source : Eurostat

L'amélioration des balances courantes est surtout liée à celle des soldes commerciaux pour l'ensemble de ces pays (cf. Graphique n°37). Le solde des services s'est détérioré en Allemagne (-21,4 Md€), du fait de la baisse de l'excédent des services de rémunération pour usage de la propriété intellectuelle⁴², ainsi qu'en France (-17,0 Md€), en lien avec la normalisation des exportations de services de transport maritime (cf. Partie 1 II.1). En revanche, le solde des services est stable en Italie (+1,0 Md€), et s'améliore en Espagne (+14,5 Md€) grâce au renforcement de leur excédent de services de voyage (tourisme). Enfin,

⁴² Ce poste de la balance des services enregistre les transactions relatives à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle. Cette ligne comprend donc les échanges correspondant aux redevances périodiquement versées pour les brevets, marques, modèles, droits d'auteur et de propriété dont l'utilisation ou l'exploitation a été concédée par un résident à un non-résident, et inversement.

le solde de la balance des revenus a uniquement progressé en Allemagne (+18,2 Md€), et s'est dégradé en Italie (-17,4 Md€), en Espagne (-11,3 Md€) et dans une moindre mesure en France (-4,9 Md€).

GRAPHIQUE N°37
Contributions par composantes à la variation du solde courant entre 2022 et 2023 sur les trois premiers trimestres (en Md€, données FAB/FAB en valeur)



Source : Eurostat

III. POLITIQUES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS

1. Politiques de soutien à l'exportation

- Lancé en août 2023 par le ministre délégué au commerce extérieur, à l'attractivité et aux Français de l'étranger, le plan « Osez l'export » décline les ambitions du Gouvernement en matière de soutien des entreprises françaises dans leurs démarches d'internationalisation pour les quatre prochaines années.
- Composé de 3 axes et 13 mesures, le plan vise à mieux accompagner les entreprises à l'export, à travers :
 - le renforcement des dispositifs d'accompagnement existants par une meilleure prise en charge publique et un élargissement de l'offre,
 - le déploiement de nouveaux dispositifs qui permettront de répondre aux enjeux du futur,
 - en cohérence avec les priorités sectorielles du Gouvernement, notamment France 2030.

Le plan est mis en œuvre par l'État et les établissements qui y sont rattachés : Direction générale du Trésor, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Service d'information du Gouvernement, Team France Export (Business France, CCI France et Bpifrance) et Bpifrance Assurance Export. Les mesures qui en découlent sont pour la plupart d'ores et déjà mises en œuvre et la mesure restante (« Lauréates de France 2030 à l'export ») sera lancée très prochainement.

Le premier axe du plan, « investir dans l'humain et les territoires » se décline en 4 mesures visant à accompagner les entreprises dans le recrutement, la formation et le développement du réflexe de l'international en leur sein.

Dans ce cadre, un nouveau dispositif est mis en œuvre depuis début janvier 2024 : **le volontariat territorial de l'export (VTE)**. Ce dispositif repose sur une aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent démarrer une démarche d'internationalisation, depuis la France, en engageant des étudiants ou des diplômés depuis moins de deux ans pour des missions dédiées à l'exportation et ainsi accompagner le chef d'entreprise dans cette phase. Cette aide pourra aller jusqu'à 12 000 €, plafonnée à 50 % des dépenses liées à la mission. À ce jour, près d'une dizaine de candidats se sont manifestés.

Les trois autres mesures sont la prolongation du dispositif « VIE pour tous » (à destination des jeunes en formations courtes ou issus des quartiers prioritaires de la ville), le réflexe export dans les territoires et la mise en place d'une Académie de l'Export (mise à disposition de ressources de formations à l'exportation en ligne).

Le second axe du plan, « faire gagner la France à l'export », vise à promouvoir et faciliter l'accès du savoir-faire français sur un maximum de marchés via notamment la bannière France.

Il se décline en 4 mesures permettant de mettre en avant les entreprises françaises via les canaux traditionnels (comme les salons physiques) mais aussi les canaux du commerce en ligne, à travers lesquels près de 80 % du commerce mondial s'opèrera en 2025 selon des estimations⁴³.

⁴³ Selon un rapport de Gartner datant de septembre 2020.

Pour ce faire, la mesure « Pavillons France pour tous » permet de rehausser la part de la prise en charge publique de la participation des entreprises françaises à des pavillons France sur des salons internationaux, pour se rapprocher des pratiques de certains de nos voisins européens. Depuis sa mise en œuvre en mai 2023, cette mesure a permis d'accompagner 2 200 entreprises sur 66 Pavillons France.

En parallèle et afin de répondre aux enjeux de numérisation de l'accompagnement export, la mesure « les savoir-faire français visibles en ligne » permet de valoriser l'offre française en ligne. La marketplace Business France (v2 des *e-vitrines* mises en place dans le cadre du Plan de relance en 2020) a été lancée en décembre 2023 et 2 500 entreprises sont inscrites à fin janvier 2024. Son format, aujourd'hui limité à certains secteurs, sera étendu progressivement, pour inclure notamment le sport. L'autre pendant de cette mesure permet aux entreprises d'exposer leurs produits sur les plus grandes plateformes mondiales et sectorielles de e-commerce dans le cadre d'un Pavillon France digital, afin de générer des courants d'affaires.

Par ailleurs, plusieurs travaux sont en cours en vue d'une meilleure utilisation des accords de commerce. Une enquête a ainsi été lancée auprès des entreprises, dont les résultats permettront de prendre les mesures adaptées en vue d'une meilleure utilisation des accords de commerce, ou de les proposer au niveau européen. Une première journée de formation de la Team France Export dans les Hauts de France devrait être organisée en février 2024.

Le troisième et dernier axe du plan « préparer l'avenir » vise à renforcer l'accompagnement des entreprises à fort potentiel à l'export.

Dans ce cadre, les secteurs prioritaires de France 2030 bénéficient d'une attention privilégiée :

- **D'une part, Business France est chargé d'accompagner les entreprises lauréates de France 2030 dans la mise en place et la déclinaison d'un plan d'action à l'export.** Ces dernières pourront bénéficier des prestations de la Team France Export à un coût réduit de 50 % pendant 30 mois.
- **D'autre part, Business France organise des « boosters » ou programmes d'accompagnement collectifs intensifs, sectoriels (*secteurs prioritaires de France 2030*) et géographiques (*géographies prioritaires identifiées*).** En 2023, 120 entreprises ont participé à 12 boosters au total dont 8 sectoriels et il est prévu que plus de 200 entreprises y participent en 2024.

En outre, la mesure « l'export commence en France » permet aux acheteurs étrangers de participer à des événements internationaux en France à frais réduits et de rencontrer par la même occasion des entreprises exportatrices françaises. Ces acheteurs étrangers peuvent désormais bénéficier d'une assurance-crédit de l'État (délivrée par Bpifrance Assurance Export) sous réserve que le contrat comporte une part française minimale de 20 %, soit le seuil appliqué aux entreprises françaises souhaitant en bénéficier. Cette mesure est de nature à embarquer à l'export des PME-ETI françaises qui ne se seraient peut-être pas projetées seules, mais se projeteront de manière indirecte, comme fournisseurs au sein de grands contrats d'entreprises étrangères agissant comme chef de file.

Enfin, et toujours dans le cadre de l'accompagnement financier des entreprises françaises à l'exportation (*cf.* Encadrés n°5 et n°6), deux autres mesures sont prévues. La première concerne la mise en œuvre des recommandations de Paris Europlace en matière de dématérialisation des activités de financement du commerce international (usage de titres transférables électroniques). La seconde prévoit la territorialisation de l'offre d'assurance de cautions export via la délégation aux réseaux bancaires des dossiers inférieurs à 1 M€ et l'ouverture à la prise en garantie sous forme de financement de projet (SPV) de projets verts (sur la taxonomie européenne) de moins de 50 M€.

ENCADRÉ N°5

Modernisation de l'arrangement OCDE

Les Participants à l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation ont officialisé en mai 2023 leur accord pour la modernisation de ce texte qui encadre les conditions dans lesquelles les Participants (à savoir l'Australie, le Canada, la Corée, les États Unis, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Suisse, la Turquie et l'UE) peuvent soutenir financièrement leurs exportateurs à l'international. Cette nouvelle version de l'Arrangement est entrée en vigueur le 15 juillet 2023 et permet à la France, via son opérateur Bpifrance Assurance Export :

- un meilleur financement des infrastructures nécessaires à la transition énergétique, en proposant aux projets « verts » (dont la liste a été allongée, nettement inspirée des règles de la taxonomie européenne) des maturités de remboursement étendues (jusqu'à 22 ans) et des profils de remboursement plus flexibles ;
- un abaissement du niveau de prime pour les acheteurs risqués (BB+ ou moins, soit notamment tous les acheteurs souverains des pays de catégorie 5, 6 et 7) sur les maturités supérieures à 10 ans. Cet abaissement peut entraîner une diminution jusqu'à 15 % du niveau de prime.

L'objectif est ainsi de rétablir autant que possible un *level playing field* avec les bailleurs hors OCDE, qui ne sont pas soumis à ces règles et qui pouvaient fournir jusque-là des offres de financement plus compétitives, tout en maintenant la priorité sur le financement des infrastructures durables.

ENCADRÉ N°6

Une « coopération renforcée » pour les outils de financement externes de l'UE

À la suite de sa revue de politique commerciale en février 2021, la Commission européenne entend élaborer une stratégie européenne pour les crédits à l'exportation. Un premier rapport a été porté à la connaissance du Conseil en avril 2023, proposant notamment de renforcer la coordination entre les différents instruments de financement externes de l'UE. Une coopération au niveau européen ("Whole-of-Government Approach") permettrait de renforcer le lien entre les financements européens d'aide publique au développement et les exportateurs européens, mais également d'améliorer les synergies entre agences de crédit à l'exportation et banques de développement (coordination géographique et sectorielle, partage d'information, renforcement des conditionnalités dans les appels d'offre) voire multiplier les opérations de cofinancements. Cette coordination accrue pourrait prioritairement être déployée pour répondre aux priorités stratégiques de l'UE, comme le soutien à l'Ukraine ou le déploiement de la stratégie Global Gateway – visant au renforcement des liens entre l'UE et les pays partenaires émergents et en développement et s'appuyant sur la mobilisation du secteur privé. Un groupe de travail technique, réunissant agences de développement et agences de crédit export, a été lancé en janvier 2024.

2. Stratégie européenne de politique commerciale

- L'année 2023 a vu la déclinaison des trois piliers de l'agenda européen de politique commerciale se poursuivre :
 - l'ouverture (c'est à dire la sécurisation de nouveaux marchés pour les entreprises européennes) ;
 - la durabilité (la mise en adéquation de la politique commerciale avec le développement durable) ;
 - l'assertivité (la défense des intérêts commerciaux européens, notamment vis-à-vis des pratiques distorsives de pays tiers).
- L'UE et la France attendent de la 13^{ème} conférence ministérielle de l'OMC des résultats concernant plusieurs négociations (pêche, espace de délibération, moratoire sur le commerce électronique etc.) et la réforme de l'Organisation ;
- La France s'est retirée du Traité sur la Charte de l'Energie le 8 décembre 2023 ;
- Un rapport a été publié par la direction générale du Trésor sur l'utilisation des préférences tarifaires par les entreprises ce qui a permis d'identifier des pistes d'action afin d'améliorer leur utilisation.

Développement et mobilisation de la boîte à outils européenne pour obtenir une ouverture des marchés réciproque et lutter contre les pratiques commerciales déloyales et abusives

Lors de sa présidence du Conseil de l'UE, la France a fait du renforcement de l'assertivité de la politique commerciale européenne une priorité de son action. Cela s'est traduit par le renforcement de la boîte à outils européenne en la matière en 2023 :

Le règlement contre la coercition économique des pays tiers, dit « instrument anti-coercition », est entré en vigueur le 27 décembre 2023. Cet instrument donne les moyens juridiques à l'UE de se défendre efficacement, et donc de dissuader les tentatives d'États tiers d'interférer dans les décisions légitimes et souveraines de l'Union et de ses États membres par des mesures qui affectent le commerce ou les investissements européens.

Par ailleurs, l'instrument sur les subventions étrangères faussant le marché intérieur est entré en application le 12 octobre 2023 et confère à la Commission les prérogatives nécessaires pour éviter que des subventions octroyées par des pays tiers à des entreprises opérant sur le marché intérieur n'y faussent la concurrence.

Ces deux instruments viennent s'ajouter à l'instrument sur la réciprocité dans les marchés publics internationaux, entré en vigueur le 29 août 2022, et pour lequel des lignes directrices ont été publiées par la Commission fin mars 2023 afin de familiariser les entreprises et les acheteurs publics à sa mise en œuvre. Il devra permettre de remédier au déséquilibre d'ouverture des marchés publics internationaux entre l'UE et le reste du monde, qui est dommageable pour les entreprises françaises et européennes.

Plus largement, la Commission a à sa disposition les outils dits de « défense commerciale », c'est-à-dire les outils permettant de mettre en œuvre des droits de douane supplémentaires à la frontière si des pratiques distorsives émanant de pays tiers ou d'entreprises de pays tiers faussent la concurrence avec les producteurs de l'Union. Pour la dernière année pour lesquelles les données complètes sont disponibles (2022), 177 mesures de défense commerciale étaient en place, liées principalement à des importations de Chine, Russie, Corée, Inde et États-Unis. Enfin, dans le cadre de son Plan industriel du pacte vert, publié en février 2023, la Commission a souligné sa détermination à mettre en œuvre pleinement ses outils de défense commerciale, avec un focus sur les secteurs clefs pour l'atteinte des objectifs net-zéro de l'Union.

Des avancées majeures pour la contribution de notre politique commerciale aux objectifs de développement durable

L'année 2023 a permis des avancées marquantes concernant plusieurs instruments juridiques découlant du Pacte vert, permettant de mieux articuler la politique commerciale avec les objectifs de développement durable de l'UE. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), visant à lutter plus efficacement contre le risque de fuites de carbone, est entré en vigueur dans sa phase transitoire au 1^{er} octobre 2023 et le règlement européen sur les produits « zéro déforestation », qui vise à empêcher la mise sur le marché européen et l'exportation depuis l'UE de produits dont la production aurait engendré de la déforestation ou de la dégradation des forêts, est entré en vigueur le 29 juin 2023. Les négociations se sont poursuivies sur l'instrument visant à interdire la mise sur le marché européen de produits issus du travail forcé et pourraient aboutir à un mandat du Conseil début 2024, voire à un accord avec le Parlement d'ici le printemps 2024.

L'année 2023 a également permis d'importantes avancées sur la mise en place de mesures miroir sectorielles, c'est-à-dire de réglementations européennes prévoyant l'application, lorsque c'est pertinent, de certains standards environnementaux et sanitaires qui s'appliquent aux productions dans l'UE, aux produits importés depuis tout pays tiers, en conformité avec les règles de l'OMC. En particulier, le règlement (UE) n° 2023/334⁴⁴, publié le 2 février 2023, interdit les importations de biens agricoles contenant des traces des résidus de deux néonicotinoïdes, insecticides interdits dans l'UE et néfastes pour les pollinisateurs : le clothianidine et le thiaméthoxame. Les dispositions permettant la mise en œuvre de ces mesures miroirs sont actuellement en cours de finalisation par la Commission. D'autres mesures miroir ont été adoptées (dans le domaine des batteries électriques) ou sont en discussion (notamment dans le domaine de l'écoconception des produits ou pour le volet transport du bien-être animal présenté en fin d'année par la Commission).

S'agissant de la revue du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, qui permet à des pays en développement d'accéder de manière préférentielle au marché européen, le Conseil et le Parlement européen ne sont pas encore parvenus à un accord ; plusieurs points demeurent en débat, notamment le périmètre d'une « conditionnalité réadmission » visant à retirer les préférences commerciales à un pays qui violerait ses engagements internationaux de réadmission de ses ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'UE. Les négociations se poursuivront au premier semestre 2024. **Dans l'attente de la finalisation des négociations et afin d'éviter toute interruption des préférences tarifaires qui serait préjudiciable aux entreprises et aux pays bénéficiaires, les colégislateurs se sont entendus pour prolonger le règlement actuel jusque fin 2027.**

Enfin, la France a révisé sa stratégie d'aide au commerce le 18 juillet 2023 en Comité interministériel de la coopération internationale et du développement. L'objectif demeure de faciliter l'insertion progressive des pays en développement dans le commerce régional et mondial, tout en articulant davantage les actions françaises avec les priorités de l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable.

Retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Énergie

Le président de la République a annoncé en marge du Conseil européen du 21 octobre 2022 le retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Énergie, suite à une évaluation défavorable du résultat des négociations sur sa modernisation. Même si des résultats positifs ont été obtenus sur certains aspects du mandat confié à la Commission européenne, les autorités françaises ont estimé que les amendements qu'il était proposé d'apporter au Traité sur la Charte de l'Énergie ne sont dans l'ensemble pas suffisamment ambitieux sur le plan environnemental.

⁴⁴ [Règlement \(UE\) n° 2023/334 du 2 février 2023](#)

Cette évaluation défavorable est également partagée par le Haut Conseil pour le climat dans un [avis rendu le 19 octobre 2022](#), par le Parlement européen dans une [résolution adoptée le 24 novembre 2022](#) et par d'autres États membres (Pologne, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Slovaquie, Luxembourg, Danemark, Portugal), qui ont également annoncé ou engagé leur retrait du Traité sur la Charte de l'Énergie.

A la suite de l'annonce du président de la République, la ministre de l'Europe et des affaires étrangères a officiellement notifié le retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Énergie au Portugal qui, en sa qualité de dépositaire de l'accord, en a accusé réception le 7 décembre 2022⁴⁵. Conformément aux stipulations du Traité sur la Charte de l'Énergie, le retrait de la France a pris effet à l'issue d'un préavis d'un an, soit le 8 décembre 2023⁴⁶.

Dans un contexte de guerre en Ukraine et d'instabilité internationale accrue, la France et l'UE renforcent les relations économiques avec leurs partenaires internationaux

L'UE développe ainsi ses partenariats avec la **région Indopacifique**.

Après 4 ans de négociations, et un an après l'annonce de la conclusion politique des négociations le 30 juin 2022, l'accord commercial UE-**Nouvelle-Zélande** a été signé le 9 juillet 2023. Le texte formel de l'accord a été adopté par le Parlement européen le 22 novembre et par le Conseil le 27 novembre 2023. La Nouvelle-Zélande est un partenaire stratégique pour la France dans l'Indopacifique, qui partage une même ambition pour le développement durable et un commerce plus équitable à l'échelle mondiale. Son marché présente des opportunités économiques intéressantes pour les entreprises françaises, alors que la France est régulièrement en excédent commercial avec la Nouvelle-Zélande. L'accord devrait encore renforcer le positionnement des exportateurs français de biens et de services et améliorer l'accès aux marchés publics néo-zélandais.

Les négociations commerciales ont également avancé avec l'**Australie**. L'année 2023 a permis de clore la plupart des chapitres d'un futur accord de commerce, qui permettrait, s'il était conclu, de libéraliser l'essentiel du commerce correspondant aux intérêts offensifs français, d'obtenir un accès non-discriminatoire aux marchés publics australiens pour les entreprises françaises, et d'apporter de la sécurité juridique pour les investissements français en Australie. Quelques derniers chapitres demeurent toutefois encore en discussion à ce jour.

Depuis l'automne 2016, l'UE négocie avec l'**Indonésie** un accord de commerce, incluant un volet sur la protection de l'investissement et sur le développement durable. Le contexte de crise sanitaire a ralenti le rythme de la négociation de l'accord commercial UE-Indonésie. Après une pause de plus d'un an, la négociation a repris activement en décembre 2022. L'amélioration du climat des affaires (transparence, prévisibilité, sécurité juridique), la suppression des barrières non tarifaires (y compris l'ouverture des marchés publics, les entreprises publiques et la concurrence), ainsi que les engagements en matière de commerce et de développement durable sont des sujets importants pour l'UE dans la négociation commerciale en cours.

Conformément à la déclaration conjointe du Sommet UE-**Inde** de Porto de mai 2021, l'UE et l'Inde négocient actuellement trois accords économiques : un accord commercial, un accord sur la protection des investissements et un accord sur la protection des indications géographiques. Par ailleurs, la résolution de dossiers d'accès au marché dits prioritaires, prévue initialement en parallèle de la négociation de l'accord de commerce, a été finalement confiée au Conseil sur le Commerce et les Technologies UE-Inde, mis en place au printemps 2023.

La relance des négociations d'un accord de commerce entre l'UE et la **Thaïlande** a été annoncée le 15 mars 2023. Initialement lancées en mars 2013, elles avaient été interrompues

⁴⁵ [Décret n° 2023-1155 du 8 décembre 2023 portant publication de la lettre française du 1^{er} décembre 2022 portant retrait du traité sur la charte de l'énergie \(ensemble un protocole\), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994](#)

⁴⁶ [Avis relatif au retrait de la France du traité sur la charte de l'énergie](#)

en 2014. La relance de la négociation de cet accord est une étape supplémentaire importante dans le processus de normalisation des relations entre l'UE et la Thaïlande. Plus largement, des discussions exploratoires sont en cours avec les **Philippines** et la **Malaisie**, pour déterminer si les conditions sont réunies pour envisager une reprise des négociations commerciales.

L'accord d'association UE-**Chili**, signé le 13 décembre 2023, s'inscrit pleinement dans la perspective de renforcer les liens avec des partenaires proches de l'Union en termes de valeurs. Au plan économique, la modernisation de l'accord devrait renforcer les excellentes relations entre la France et le Chili. Cet accord participe notamment à la sécurisation des conditions d'accès au lithium et à d'autres minéraux critiques indispensables au succès de la double transition verte et numérique. La modernisation de cet accord permet par ailleurs de renforcer la coopération entre l'UE et le Chili en matière de développement durable. Ainsi des déclarations communes sont jointes à l'accord dans lesquelles l'UE et le Chili s'engagent, dès l'entrée en vigueur de l'accord de commerce, à revoir le chapitre « commerce et développement durable » à l'aune de la nouvelle approche de la Commission en la matière, c'est-à-dire en envisageant d'élever l'accord de Paris en élément essentiel et de prévoir un renforcement du mécanisme de mise en œuvre de ce chapitre.

Le renforcement des liens avec **l'Afrique**, inscrit comme priorité de l'agenda de la présidence française du Conseil de l'UE en 2022, s'est concrétisé par la conclusion de plusieurs accords en 2023. Tout d'abord, les négociations lancées début 2022 ont permis d'aboutir à la **signature d'un accord de partenariat (APE) UE-Kenya le 18 décembre 2023** qui, en améliorant l'accès des entreprises européennes au marché kenyan, contribuera à l'objectif global de diversification et de sécurisation des approvisionnements européens avec des partenaires de confiance, en particulier dans le contexte de crises récentes. **Par ailleurs, cet accord constitue le premier APE élevant l'Accord de Paris au rang d'élément essentiel**, créant un précédent important dans la perspective des négociations en cours et futures avec d'autres pays de la zone. Ensuite, l'UE a signé le 17 novembre 2023 son tout **premier accord de facilitation des investissements durables avec l'Angola** qui vise à attirer et développer les investissements durables entre les deux parties, en améliorant le climat des affaires et intégrant des engagements en matière de développement durable.

Les négociations de l'accord d'association entre l'UE et le **Mercosur** (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ont été conclues en 2019 (2020 pour le volet politique de l'accord), près de vingt ans après l'adoption du mandat. **L'accord n'a cependant pas été présenté au Conseil**, en raison des préoccupations exprimées par plusieurs États membres, dont la France, sur les conséquences de cet accord sur la déforestation et l'environnement. Les échanges entre l'UE et le Mercosur ont repris en 2023.

Treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)

La treizième Conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se tiendra à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) du 26 février au 2 mars 2024. Devant confirmer la dynamique retrouvée à la 12^{ème} Conférence ministérielle à Genève en juin 2022, les Membres de l'OMC attendent de cette nouvelle Conférence ministérielle des résultats concernant plusieurs négociations et la réforme de l'Organisation. L'UE et la France portent des positions ambitieuses et attendent de l'Organisation qu'elle s'adapte aux enjeux contemporains du commerce international et, plus généralement, globaux.

Ainsi, l'UE et la France soutiennent :

- La conclusion de la deuxième phase des négociations de l'accord relatif à la préservation des ressources halieutiques. La CM12 avait permis de s'accorder sur l'interdiction des subventions à des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que les subventions à la pêche en haute mer. Cet accord de phase I pourrait expirer 4 ans après son entrée en vigueur si l'OMC ne parvient pas à agréer des dispositions complémentaires sur les

subventions contribuant à la surpêche et la surcapacité, qui n'ont pu faire l'objet d'un accord à la CM12.

- La confirmation des travaux de réforme du système de règlement des différends initiés à la 12^{ème} Conférence ministérielle. Les ministres avaient, en effet, fixé l'objectif de rétablir un système fonctionnel pour 2024. Pour l'UE, la réforme du règlement des différends doit mener à une simplification et accélération des procédures, ainsi qu'à la restauration de la fonction d'appel réformée.
- La recherche d'un consensus pour initier des réflexions à l'OMC sur les enjeux contemporains du commerce international. D'une part, l'UE et la France souhaitent que les Membres de l'OMC puisse délibérer sur les liens entre commerce et politique industrielle, de manière à déterminer les paramètres acceptables de ce que peuvent être les soutiens publics dans l'économie sans causer de distorsions de concurrence, en particulier dans le contexte de la transition verte. D'autre part, l'UE et la France souhaitent que les Membres délibèrent sur les liens entre le commerce et l'environnement, de manière à déterminer comment concilier les objectifs de progression des échanges commerciaux avec les impératifs de protection de l'environnement.
- Le renouvellement une nouvelle fois du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la 14^{ème} conférence ministérielle de l'OMC. Ce moratoire est un élément essentiel de stabilité et de prévisibilité des échanges. Il favorise notamment l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des pays en développement et les moins avancés à des biens et services délivrés électroniquement à des coûts moindres que s'ils l'étaient sur un mode traditionnel.
- La recherche de livrables ambitieux sur les plurilatérales environnementales, en particulier sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, le dialogue sur la pollution plastique et les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

•

Une politique commerciale en soutien à l'Ukraine

L'invasion injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie a profondément affecté l'économie ukrainienne et sa capacité à commercer avec le reste du monde. La France et l'UE ont apporté un soutien fort sur le plan commercial pour soutenir ses filières exportatrices et éviter une désagrégation de son tissu économique et social, se traduisant en deux axes :

- Une utilisation pleine et entière des possibilités offertes par l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine (*roaming* téléphonique, facilitations douanières, transit routier, etc.);
- Des mesures temporaires de libéralisation des échanges avec l'Ukraine, en vigueur depuis le 4 juin 2022 et prorogées en 2023 jusqu'au 4 juin 2024, qui consistent en la suspension des droits à l'importation sur les biens et la suspension des contingents tarifaires, des droits antidumping et des quotas spécifiques attribués sur un certain nombre de produits sidérurgiques.

L'UE a également agi pour réduire les tensions alimentaires mondiales exacerbées par l'agression militaire russe en mettant en place des corridors de solidarité (*Solidarity Lanes*) visant à aider l'Ukraine à exporter sa production agroalimentaire. La France a, de son côté, lancé l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*) dont l'un des piliers vise à réduire les mesures de restriction aux exportations et à renforcer la transparence des prix et des stocks agricoles.

En parallèle, une série de mesures restrictives au commerce a été adoptée contre les zones non contrôlées par les gouvernements des oblasts de Donetsk et Louhansk.

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre des accords commerciaux de l'UE publié en novembre 2023 rend compte de l'action du Chief Trade Enforcement Officer (CTEO) pour l'année 2022

La mise en œuvre des accords commerciaux repose aujourd'hui sur une boîte à outils composée de i) la communication intensive autour des accords commerciaux lors de leur entrée en vigueur, ii) le développement d'outils destinés aux entreprises tels qu'Access2Markets mais aussi iii) l'utilisation des leviers institutionnels de coopération prévus par les accords commerciaux et destinés à éviter l'émergence de barrières au commerce. L'architecture institutionnelle des accords commerciaux joue ainsi un rôle important dans la résolution des problèmes d'accès au marché, avec la tenue des réunions des comités bilatéraux prévus par ces accords. Ces discussions permettent à la Commission d'évoquer avec le partenaire commercial concerné les sujets d'accès au marché de manière régulière et d'obtenir la mobilisation de celui-ci afin de les résoudre. La Commission continue également de développer des outils au service des entreprises destinés à renforcer la visibilité des opportunités offertes par les accords commerciaux. Il s'agit principalement d'Access2Markets, plateforme destinée à faciliter l'utilisation par les entreprises des accords commerciaux. Enfin, la Commission a renforcé sa communication autour du Single Entry Point (point d'entrée unique) qui permet aux parties prenantes de déposer directement plainte en cas de violation d'un accord de commerce subie dans un pays tiers.

Grâce à la coopération étroite et continue entre la Commission, les États membres et les industries dans la suppression des obstacles au commerce, les exportations de l'UE en 2022 étaient supérieures de 7 milliards d'euros à ce qu'elles auraient été si les obstacles levés entre 2017 et 2021 avaient encore été en place. À titre d'exemple, 31 barrières ont été résolues en 2022 et concernent principalement l'Inde (4), les États-Unis (4) et le Venezuela (3) – trois pays avec lesquels l'UE n'a pas conclu d'accord de commerce. Cette résolution a été permise par des actions très diverses au premier rang desquelles la coordination des États membres dans les pays tiers avec les délégations de l'UE et le bon usage des enceintes multilatérales que représentent les comités « obstacles techniques au commerce » (OTC) et « sanitaires et phytosanitaires » (SPS) de l'OMC.

Si les accords commerciaux offrent un espace de dialogue permettant de lever les barrières, ils n'empêchent toutefois pas l'émergence de nouvelles barrières. 10 nouvelles barrières ont ainsi été enregistrées au niveau européen en 2022, contre 16 l'année précédente, et 48 nouvelles plaintes ont été introduites par les entreprises et les associations d'entreprises dans le cadre du point d'entrée unique.

ENCADRÉ N°7

Utilisation des préférences tarifaires dans les accords de commerce

Les accords de commerce de l'UE (42 accords avec 74 pays/régions, 44 % du commerce extérieur de l'UE) prévoient des réductions de droits de douane dont le bénéfice n'est pas automatique, mais conditionné au respect de règles, propres à l'accord, permettant d'attester l'origine du produit. En effet, seuls les produits en provenance des pays parties à l'accord de commerce peuvent bénéficier de cette « préférence tarifaire ». Les préférences doivent dès lors être sollicitées par les importateurs lors de la déclaration en douane, sur le fondement de preuves d'origine.

Les entreprises françaises font une bonne utilisation de ces préférences tarifaires, avec un taux d'utilisation en 2021 de 76 % à l'exportation (et de 86 % à l'importation), légèrement sous la moyenne européenne. Ces bons résultats n'excluent pas l'existence d'une marge d'amélioration ; une utilisation plus optimale de ces préférences tarifaires permettrait aux entreprises de renforcer leur compétitivité, notamment à l'exportation. Ainsi, si les accords de commerce ont permis une économie tarifaire de 2,7 Md€ en 2021 pour les exportations françaises, une meilleure utilisation des préférences tarifaires pourrait générer une économie supplémentaire s'élevant jusqu'à 500 M€ par an à l'export.

Dans le cadre du Plan export du gouvernement, la Direction générale du Trésor a lancé une enquête (trois questionnaires, plus de 600 réponses) auprès des entreprises afin de comprendre de manière plus granulaire les freins à l'utilisation des préférences tarifaires et les attentes des acteurs. Issu des enseignements de l'enquête et de travaux conjoints avec la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects et Business France, le [rapport publié par la Direction générale du Trésor](#) identifie dix-huit pistes d'action visant à améliorer l'utilisation des préférences tarifaires, à l'importation comme à l'exportation, par les entreprises françaises. Il s'agit, au niveau européen, d'encourager les travaux destinés à harmoniser, simplifier ou dématérialiser les règles et formalités liées à l'origine ; au niveau national, d'améliorer l'accès à l'information, de mieux promouvoir les outils existants, de former davantage au sujet les acteurs clés de l'accompagnement à l'export, de mieux adapter la communication en fonction du secteur d'activité ou de la profession-cible et de décliner ces efforts pour chaque nouvel accord de commerce.

PARTIE 3

Le contexte international

I. CROISSANCE MONDIALE

1. L'activité mondiale ralentit en 2023

- L'activité mondiale ralentit en 2023, malgré une bonne résilience au premier semestre ;
- Les États-Unis font figure d'exception au sein des grandes économies.

L'activité mondiale ralentirait à un rythme inférieur à la moyenne pré-crise sanitaire, avec des trajectoires économiques contrastées

Selon le FMI⁴⁷, la croissance mondiale devrait baisser en 2023 à +3,1 % après +3,5 % en 2022.

La croissance de l'activité mondiale s'est avérée résiliente au début de l'année, soutenue par la suppression des mesures de confinement au niveau mondial et la fin de la politique « zéro Covid-19 » de la Chine, la normalisation des chaînes d'approvisionnement, ainsi que la baisse des prix de l'énergie. Les comptes trimestriels indiquent néanmoins un essoufflement de la croissance au cours du second semestre 2023 dans la plupart des grandes économies, hormis aux États-Unis, ce qui reflète notamment l'impact du resserrement des politiques monétaires.

Les grandes économies avancées verraient leur activité ralentir en 2023, à l'exception notable des États-Unis et du Japon. Au sein de la zone euro, l'Allemagne connaît une légère baisse de l'activité en 2023 (-0,1 %), pénalisée par le ralentissement du commerce mondial et par le poids des industries énérgo-intensives, qui sont exposées à la baisse des approvisionnements en gaz russe. En Italie, la croissance est peu dynamique (+0,7 %), l'investissement privé étant notamment affecté par le retrait partiel des mesures de soutien à la rénovation énergétique. Après deux années de croissance vigoureuse, l'activité ralentit également en Espagne (+2,5 %) tout en demeurant bien supérieure à la moyenne de la zone euro (+0,5 %), l'activité continuant à bénéficier d'effets de rattrapage post-Covid-19. Les États-Unis voient au contraire leur activité accélérer en 2023 (+2,5 % après +1,9 % en 2022), la consommation des ménages étant soutenue par un marché du travail dynamique et par la consommation de la sur-épargne constituée pendant la pandémie.

Au sein des économies émergentes, l'activité resterait globalement dynamique en 2023. La Chine, l'Inde et les pays de l'ASEAN contribueraient à près des deux tiers de la croissance mondiale. La croissance chinoise connaîtrait un rebond (+5,2 %) relativement modeste, en raison de la faible reprise de la consommation et d'un soutien limité des autorités dans le contexte de la crise immobilière. En Inde, la croissance demeurerait forte mais reculerait selon le FMI à +6,7 % en 2023/24 dans un contexte de baisse de la demande mondiale et de resserrement monétaire. En Turquie, en 2023, la croissance diminuerait à +4,0 % en lien avec une inflation très élevée et la hausse du coût du crédit qui pénaliseraient la consommation des ménages, principal moteur de la croissance turque. Au Brésil, la croissance serait robuste à +3,1 % en 2023, portée par des récoltes record et par une demande intérieure résiliente.

⁴⁷ [Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale - janvier 2024](#)

2. La croissance de l'activité mondiale resterait contenue en 2024

- La croissance mondiale demeurerait stable et modérée en 2024, pénalisée par l'effet des resserrements monétaires ;
- Les écarts de rythme de croissance entre les économies avancées et émergentes devraient se maintenir.

L'activité mondiale demeurerait modérée en 2024

Le FMI prévoit une stabilisation de l'activité mondiale en 2024 sous l'effet de la hausse des coûts de financement et du durcissement des critères d'octroi des crédits dans la plupart des grandes économies, induits par le resserrement monétaire amorcé en 2022 et dont les effets se transmettent progressivement à l'économie. La croissance mondiale devrait s'élever à +3,1 % en 2024 selon le FMI. Cette faible croissance masquerait toutefois un redressement de l'activité mondiale à partir du second semestre 2024, en lien avec une baisse graduelle des taux directeurs, en particulier aux États-Unis et en zone euro. Les disparités géographiques observées en 2023 devraient persister en 2024, la croissance résistant globalement mieux dans les économies émergentes que dans les économies avancées.

La zone euro gagnerait en dynamisme alors que l'économie américaine ralentirait

Selon le FMI, l'activité accélérerait légèrement en 2024 en zone euro, avec une croissance à +0,9 % (après +0,5 % en 2023). La reprise de la consommation des ménages, à la faveur de la baisse de l'inflation, soutiendrait la croissance dans la plupart des économies mais la hausse des coûts de financement et de l'incertitude continuerait de peser sur l'investissement des entreprises et des ménages. Le rebond de l'activité serait plus marqué en Allemagne qui connaîtrait une croissance de +0,5 % en 2024.

À l'inverse, les États-Unis verraient la croissance de leur activité refluer à +2,1 % en 2024 (après +2,5 % en 2023). Après avoir porté la croissance en 2023, la consommation des ménages serait plus modérée, pénalisée par l'épuisement de la sur-épargne accumulée lors de la crise sanitaire et par le ralentissement du marché du travail.

Le ralentissement de la Chine se poursuivrait mais la croissance demeurerait robuste dans les autres grandes économies émergentes

En Chine, la croissance diminuerait à +4,6 % en 2024 selon le FMI, en raison de l'essoufflement des moteurs de croissance traditionnels (immobilier, investissement) et d'une baisse de la confiance des ménages et des entreprises. En Inde, la croissance resterait robuste à +6,5 % en 2024/25, soutenue par la poursuite des investissements en infrastructures et par une hausse de la consommation des ménages. Au Brésil, la croissance baisserait mais resterait dynamique à +1,7 % grâce aux soutiens budgétaire et monétaire. En Turquie, la croissance baisserait à +3,1 % en 2024, marquée par la poursuite d'une politique monétaire restrictive et l'absence de mesures de soutien à la demande.

II. COMMERCE MONDIAL

1. La baisse de la demande mondiale adressée à la France en 2023 reflète un ralentissement du commerce mondial

- En 2023, la demande mondiale en biens adressée à la France baisserait, dans un contexte de net ralentissement du commerce mondial ;
- Les échanges mondiaux et la demande mondiale adressée à la France se redresseraient en 2024.

Après une croissance soutenue en 2022, le commerce mondial a nettement ralenti en 2023

En 2023, le commerce mondial de biens et services ralentirait nettement à +0,4 % selon le FMI (après +5,2 % en 2022), soit un rythme nettement inférieur à la période pré-crise sanitaire (+3,7 % en moyenne entre 2011 et 2019). Ce ralentissement reflète une baisse des échanges de biens au quatrième trimestre 2022 et au cours des trois premiers trimestres de l'année (cf. Graphique n°38). Cette contraction est en grande partie attribuable à la nouvelle vague de Covid-19 en Chine fin 2022, au ralentissement de la demande intérieure et de l'activité industrielle dans les économies avancées, ainsi qu'à l'utilisation des stocks constitués aux moments forts des tensions d'approvisionnement. Selon les instituts statistiques nationaux, les importations de biens ont connu une contraction marquée en zone euro, en particulier en Allemagne et en Italie, aux États-Unis, au Royaume-Uni, ainsi qu'au Japon. Dans les économies émergentes, les échanges demeurent globalement dynamiques, en lien avec le fort rebond des importations en Chine.

Les indicateurs signalent toutefois une reprise des échanges mondiaux à partir de l'été 2023. Selon le CPB, après avoir connu une croissance mensuelle positive sur trois mois, le commerce mondial en biens connaîtrait une baisse de -1,4 % en novembre (dernier point disponible). Les indicateurs de fret maritime et aérien évoluent favorablement : après un fort rebond en septembre, le trafic portuaire de conteneurs se maintient en décembre à un niveau supérieur à 2022, tandis que le fret aérien progresse en novembre de +8,3 % en glissement annuel, sa plus forte croissance depuis deux ans.

Sur l'année 2023, les échanges en biens et services demeureraient plus dynamiques que le commerce en biens, le secteur des services continuant à bénéficier des effets de rattrapage post-Covid-19, en particulier le tourisme et les transports (40 % des échanges de services à eux deux). Fin 2023, le transport international de passagers atteint plus de 94 % de son niveau pré-crise sanitaire (contre 72 % fin 2022) tandis que le tourisme international se situe à 90 % de son niveau pré-pandémique (contre 65 % fin 2022), malgré un tourisme chinois qui reste inférieur de 45 % environ à ce qu'il était avant la crise sanitaire⁴⁸.

Une demande mondiale en biens adressée à la France en baisse en 2023

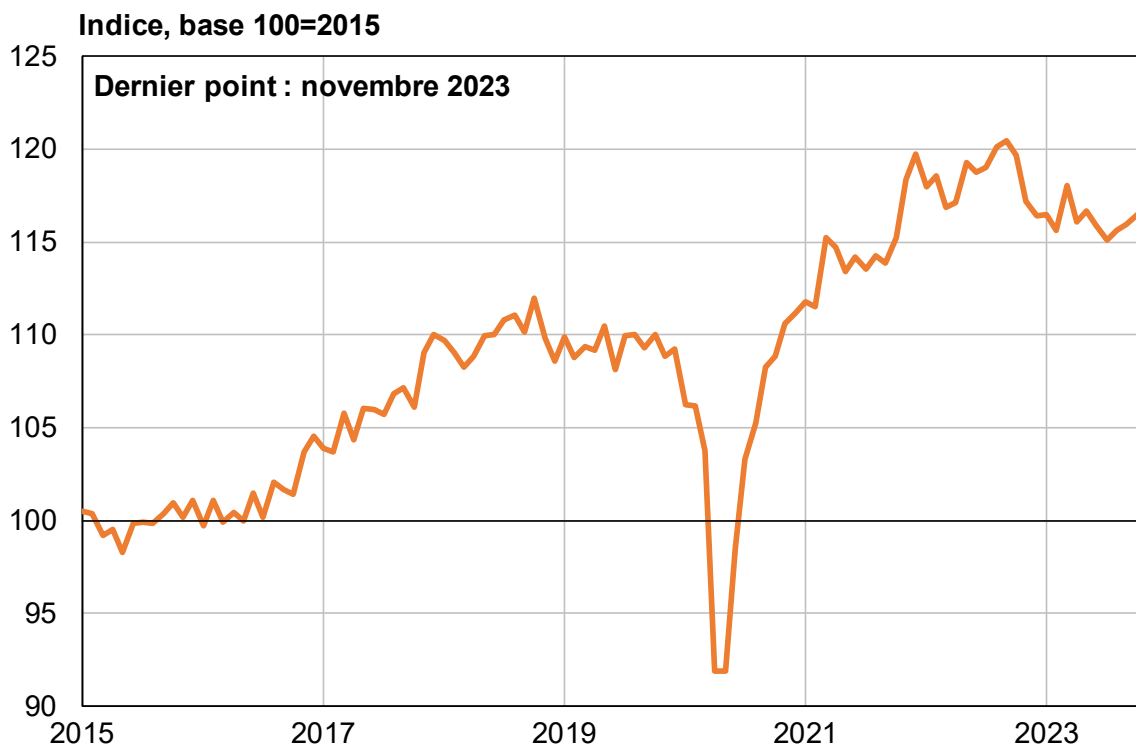
En 2023, la demande mondiale en biens adressée à la France se contracterait de -1,6 % après une croissance soutenue en 2022 (+5,6 %)⁴⁹. Elle reculerait davantage que le commerce mondial en biens, les exportations françaises étant plus fortement exposées à la baisse particulièrement prononcée des importations des pays de la zone euro, notamment en Allemagne et en Italie.

⁴⁸ UNWTO *World Tourism Barometer*, Novembre 2023 ; IATA, *Air Passenger Market Analysis*, Octobre 2023.

⁴⁹ Estimation DG Trésor sur la base des données disponibles en décembre 2023.

GRAPHIQUE N°38

Évolution des échanges mondiaux en biens (volume, base 100=2015)



Source : CPB, dernière donnée disponible : novembre 2023

La demande mondiale adressée à la France se redresserait progressivement en 2024, dans le sillage du commerce mondial

Les facteurs conjoncturels ayant conduit à une baisse des échanges de biens en 2023, notamment la diminution des stocks et la baisse des échanges en Asie, se dissiperaient en 2024, ce qui permettrait une reprise du commerce mondial de biens et services (+3,3 % en 2024 selon le FMI). La croissance des échanges demeurerait néanmoins bridée par une activité mondiale peu dynamique et par la persistance des facteurs structurels freinant la progression du commerce à plus long terme, tels que la baisse de l'intensité des échanges en Chine et l'augmentation des restrictions commerciales. La demande mondiale en biens adressée à la France rebondirait à +3,0 %⁵⁰ dans le sillage du commerce, portée en particulier par la reprise de l'activité en zone euro.

⁵⁰ Prévisions DG Trésor de septembre 2023, Trésor Eco N°332 « Perspectives mondiales à l'automne 2023 : l'économie résiste à la montée des taux ».

2. Les prix des matières premières et les tensions sur les approvisionnements ont nettement reflué en 2023 malgré un contexte géopolitique sous tension

- Les cours de matières premières ont fortement baissé en 2023 par rapport à leur niveau de 2022 mais demeurent volatils, sur fond de tensions géopolitiques ;
- Les chaînes d'approvisionnement sont largement revenues à la normale en 2023, mais des tensions sont réapparues en fin d'année.

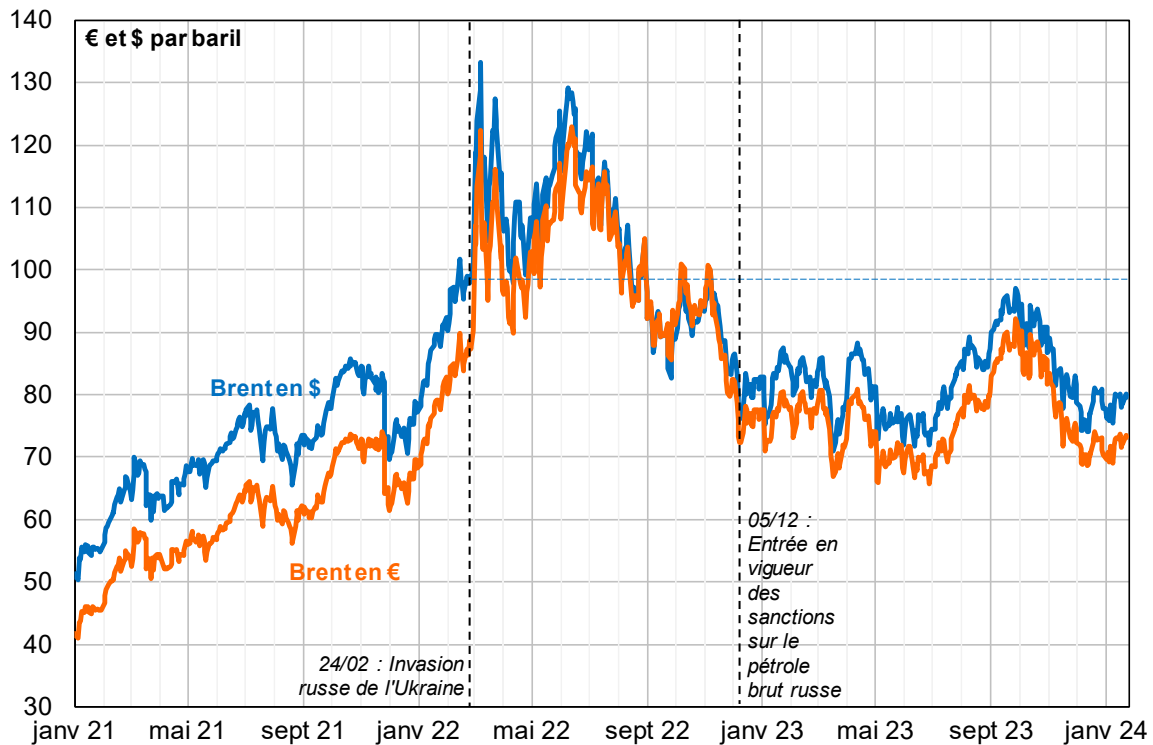
En 2023, les cours des matières premières (pétrole, gaz, métaux, produits agricoles) ont fortement baissé par rapport aux niveaux atteints en 2022.

En moyenne annuelle, le cours du pétrole s'est inscrit en nette baisse en 2023 : le prix du baril de Brent est passé de 100,9 \$ en 2022 à 82,5 \$ en 2023, soit une baisse de -18 % (cf. Graphique n°39). Le cours du baril a été volatile au cours de l'année 2023, en raison des tensions géopolitiques.

Les cours mondiaux de pétrole ont connu des tensions ponctuelles en 2023 dans un contexte de coupes de production de certains membres de l'OPEP+ (notamment l'Arabie Saoudite et la Russie), de conflit entre Israël et le Hamas et d'attaques de drones en mer Rouge en provenance du Yémen. En dépit de ces facteurs haussiers, les cours ont fortement baissé au 4^{ème} trimestre 2023, pour clôturer l'année à un prix autour de 80 \$ le baril. Le net reflux en moyenne annuelle des cours pétroliers s'explique par plusieurs facteurs baissiers structurels :

- Les perspectives économiques mondiales défavorables, avec la matérialisation progressive des effets des resserrements monétaires ;
- Le ralentissement structurel de la Chine marqué notamment par des difficultés rencontrées dans le secteur immobilier ;
- La libération de réserves stratégiques américaines de pétrole brut au 2^{ème} trimestre 2023 ;
- Les prévisions favorables de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), anticipant un marché pétrolier en excédent en 2024, porté par une production de pétrole hors-OPEP+ dynamique, notamment des États-Unis et du Canada ;
- La perte de crédibilité de l'OPEP+ (l'Angola a annoncé qu'elle ne respecterait pas ses quotas de production pour 2024, qu'elle considère trop faibles, puis a quitté l'organisation ; la Russie ne met pas toujours en œuvre ses annonces de baisse de production) ;
- La production américaine de pétrole brut qui demeure à un niveau particulièrement élevé (au-dessus de 13 millions de barils par jour – mb/j – depuis début octobre 2023, contre environ 12,3 mb/j au premier semestre) ;
- La faiblesse de la demande d'essence et de diesel aux États-Unis ayant favorisé la reconstitution des stocks.

GRAPHIQUE N°39 Cours du baril de Brent



Source : Commodity Research bureau

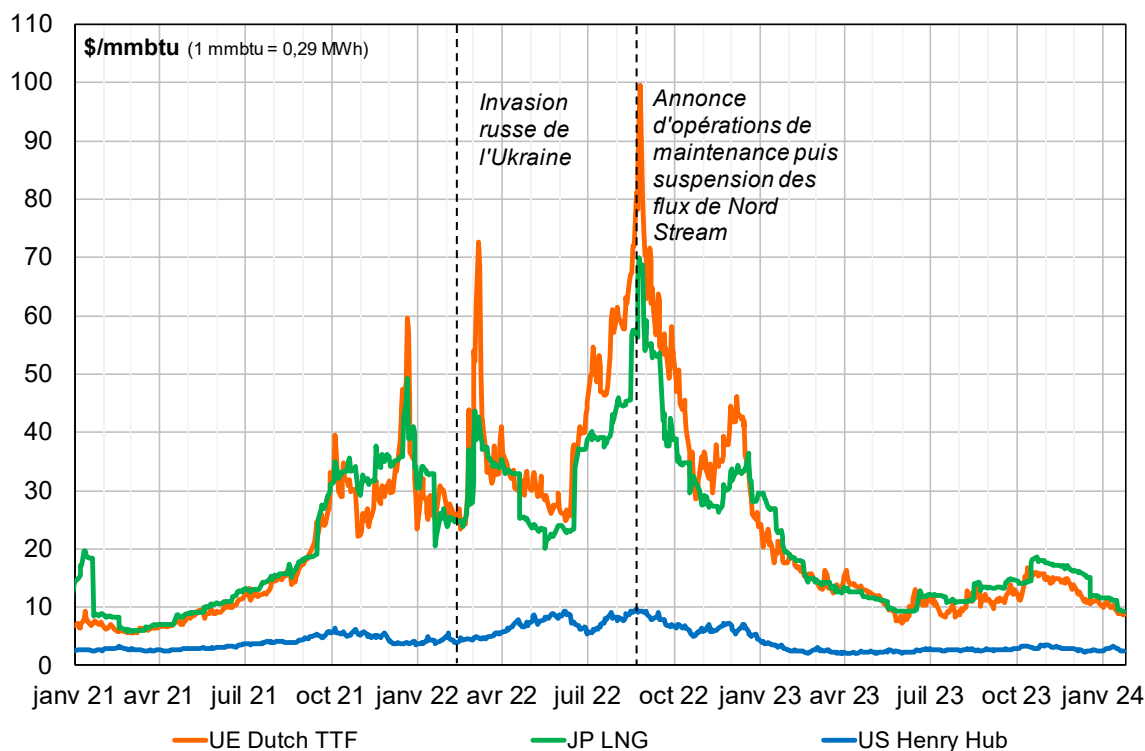
Le prix du gaz naturel européen de référence (TTF néerlandais) a chuté de près de -70% en moyenne annuelle, passant de 133,3 €/MWh en 2022 à 41,4 €/MWh en 2023 (cf. Graphique n°40). Le cours du TTF néerlandais avait atteint son record historique fin août 2022 (à 339€), en raison de la chute des livraisons de gaz russe vers l'Europe.

Le cours du gaz naturel européen a enregistré quelques épisodes de forte volatilité en 2023, en raison du contexte géopolitique mais également d'une corrélation accrue aux marchés mondiaux du gaz naturel liquéfié (GNL), qui s'explique par la hausse des importations européennes de GNL en substitution au gaz naturel russe. Plusieurs facteurs baissiers ont toutefois permis de contenir les hausses du cours du TTF néerlandais :

- Des politiques de sobriété ambitieuses ;
- Des températures clémentes lors des hivers 2022/2023 et 2023/2024 ;
- Le niveau de stockage élevé de l'Union européenne, qui a culminé à 99,6 % le 5 novembre, contre 95 % à la même date en 2022 ;
- Une demande asiatique contenue ;
- Une stratégie européenne de diversification des approvisionnements réussie ;
- Une demande industrielle européenne peu dynamique.

GRAPHIQUE N°40

Principaux cours de référence du gaz naturel



Sources : NYMEX, ICE Futures Europe

Les cours des métaux industriels (indice GSCI⁵¹) ont décliné, en moyenne annuelle, de -11 % en 2023. Après un pic suite à l'invasion russe en Ukraine, les tensions sur les cours des métaux industriels s'étaient rapidement estompées : les cours avaient retrouvé en juillet 2022 leurs niveaux du premier semestre de 2021. Dans son rapport publié en juillet 2023 sur les minéraux critiques⁵², l'AIE estime que si le marché devait être équilibré d'ici à 2030, plusieurs risques pourraient entraîner des tensions, notamment (i) le déficit de diversification des accès aux ressources, avec une concentration géographique importante de la production, (ii) les éventuels retards dans les projets d'extraction et (iii) une hausse plus importante que prévue de la demande dans un contexte d'accroissement de l'usage de batteries.

Les cours des produits agricoles (indice GSCI) ont décliné, en moyenne annuelle, de -18 % en 2023. Après une forte hausse à la suite de l'invasion russe en Ukraine, la mise en place de couloirs maritimes pour sanctuariser les exportations agricoles ukrainiennes et la décline des prix pétroliers avaient fait baisser les cours. La baisse des prix agricoles au cours de l'année 2023 s'explique par une production dynamique des États-Unis et du Brésil dans un contexte de demande stable.

Les tensions d'approvisionnement se sont largement dissipées en 2023 même si de nouveaux risques sont apparus en fin d'année

Après les très fortes perturbations de 2021 en lien avec la reprise post confinement, les tensions d'approvisionnement avaient diminué en 2022 (cf. Encadré n°8). Elles se sont largement dissipées en 2023. L'indice de tensions sur les chaînes de valeur mondiales de la Fed de New York⁵³ s'est ainsi inscrit en nette baisse à partir de fin 2021, repassant sous sa

⁵¹ Source : Commodity Research bureau.

⁵² Agence internationale de l'Énergie, juillet 2023, *Critical Minerals Market Review 2023*.

⁵³ L'indice global de pressions des chaînes de valeur (GSCPI) de la Fed de New York est un indice composite prenant en compte notamment l'évolution des coûts de transport (fret maritime et aérien) et des données d'enquêtes auprès des entreprises sur les contraintes d'approvisionnement (PMI).

moyenne de long terme début 2023 (cf. Graphique n°41). Même s'il s'est redressé depuis le mois de mai 2023, en lien avec la progression du Baltic Dry Index⁵⁴ (du fait d'une forte demande de minerai de fer et charbon en Europe et en Chine), l'indice demeure en décembre 2023 à un niveau bas, autour de sa moyenne de long terme.

Toutefois, en fin d'année 2023, les chaînes d'approvisionnement ont été confrontées à de nouvelles tensions causées par les perturbations sur le Canal de Suez, suite à une série d'attaques menées par les rebelles Houthis du Yémen sur des navires marchands en mer Rouge. Ces perturbations ont entraîné une hausse des prix du fret maritime : le Freightos Baltic Index, le principal indice international de coût du fret, a ainsi augmenté de près de +16 % entre novembre 2023 et décembre 2023⁵⁵. La constitution d'une coalition navale en mer Rouge annoncée en décembre par les États-Unis, en charge de mener l'opération baptisée *Prosperity Guardian*, vise à contenir ces perturbations. Contrairement à la situation en 2021, le fret maritime dispose d'un excès de capacité (la livraison de porte-conteneurs a atteint un record en 2023), ce qui tend à limiter la hausse des prix du fret.

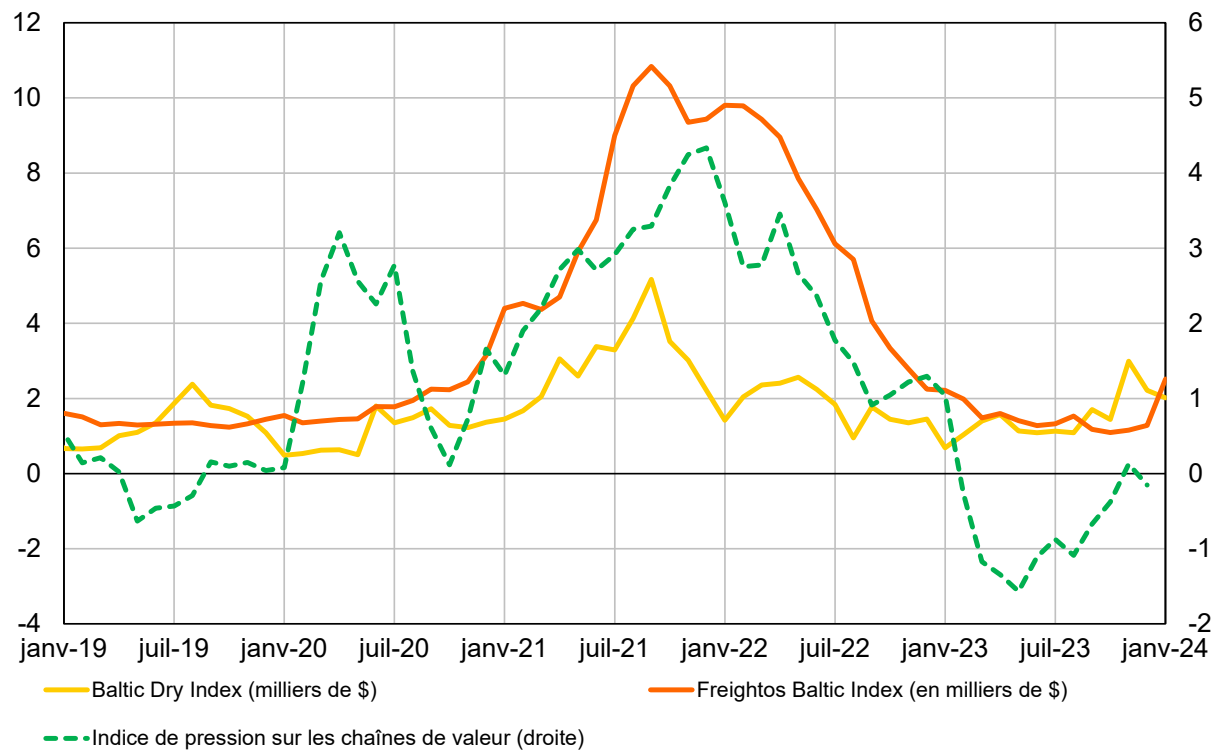
Les chaînes d'approvisionnement ont également été affectées par une baisse du trafic sur le canal de Panama, qui constitue un point de passage entre l'Asie et la côte Est des États-Unis qu'emprunte 3 % du commerce maritime mondial. Les autorités du canal de Panama ont en effet mis en place des restrictions de trafic depuis avril 2023 en raison de fortes sécheresses, liées notamment au phénomène El Niño. À fin 2023, le trafic, avec une vingtaine de bateaux empruntant chaque jour le canal, ne représentait qu'environ la moitié de son niveau habituel.

⁵⁴ Le Baltic Dry Index est un indice des prix pour le transport maritime de vrac sec (minerais, charbon, céréales).

⁵⁵ La hausse du Freightos Baltic Index s'est accélérée en janvier 2024. Fin janvier, l'indice s'établit à +195 % au-dessus de son niveau de novembre 2023. Cette hausse est néanmoins à nuancer, le FBI atteint 2 613 \$/TEU mi-janvier alors qu'il avait atteint un pic à près de 11 000 \$/TEU en septembre 2021.

GRAPHIQUE N°41

Indices de pression sur les chaînes de valeur et indices de prix du fret



Sources : NY Fed, Baltic Exchange

Note de lecture : une valeur négative de l'indice global de pression des chaînes de valeur (GSCPI) signifie que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement deviennent inférieures à leur moyenne historique (située à 0).

ENCADRÉ N°8

Quels facteurs de reconfiguration des chaînes de valeur mondiales ?⁵⁶

L'organisation des chaînes de valeur mondiales repose avant tout sur la recherche de l'efficacité économique. Il est toutefois possible d'identifier différents facteurs qui pourraient peser sur cette organisation dans les années à venir, même si elle reste affectée par une forte incertitude.

• **L'invasion de l'Ukraine par la Russie**

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, on constate une réorganisation significative des échanges. Tout d'abord, les échanges entre les pays alliés de l'Ukraine et la Russie ont fortement diminué notamment sous l'effet des sanctions (cf. Graphique). Cette baisse traduit la volonté des pays alliés à l'Ukraine d'« isoler » la Russie du système financier international et de leurs économies via l'application de sanctions. En parallèle, on observe un accroissement des échanges russes avec les pays émergents, plus particulièrement avec l'Inde et la Chine. Cette réorganisation des échanges entre les pays alliés à l'Ukraine et la Russie au profit d'autres pays devrait se poursuivre au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de nouvelles sanctions.

• **Les tensions géopolitiques**

Outre l'invasion russe en Ukraine, la situation géopolitique conduit à une hausse des tensions commerciales susceptibles d'affecter les échanges. Dans un contexte de blocages persistants dans le fonctionnement de l'OMC, le commerce est instrumentalisé de manière croissante par certains pays comme un moyen de pression sur les décisions politiques. La concurrence économique et les tensions géopolitiques entre les nations se traduisent aussi de plus en plus par des restrictions aux échanges. Ainsi, les tensions sino-américaines ont conduit à l'adoption croisée de mesures de contrôle des échanges commerciaux qui pourraient affecter les chaînes de valeur mondiales.

• **La sécurisation des approvisionnements par les entreprises**

Les dysfonctionnements du fret, les pénuries lors de la crise sanitaire ou la hausse de l'incertitude géopolitique pourraient inciter les entreprises à diversifier leurs chaînes de valeur et à privilégier des pays plus alignés politiquement, plus stables économiquement ou plus proches géographiquement que par le passé. Cependant les entreprises ne modifient leurs stratégies de production et d'approvisionnement que lorsqu'elles anticipent des chocs affectant l'économie de manière durable, car la délocalisation de tout ou partie de l'appareil de production entraînent des coûts fixes. Il est donc essentiel d'être capable d'apprécier la durabilité d'un choc. Le relâchement des tensions d'approvisionnement depuis début 2022 suggère ainsi qu'une partie des perturbations liées au Covid-19 n'était que transitoire. À l'inverse, de nombreuses entreprises ont annoncé cesser volontairement leurs activités en Russie, ce qui indique que les entreprises considèrent l'invasion de l'Ukraine par la Russie comme ayant installé un risque durable.

• **L'intervention des pouvoirs publics pour protéger ou sécuriser les chaînes de valeur**

Les pouvoirs publics peuvent inciter voire contraindre les entreprises à ajuster l'organisation de la production. Depuis la pandémie, on observe un accroissement des mesures gouvernementales visant à sécuriser les chaînes de valeur en favorisant la production nationale (*reshoring*), ou dans des pays proches (*nearshoring*) ou alliés (*friendshoring*). Ces mesures concernent en particulier les produits nécessaires à la transition écologique, et notamment l'extraction de minéraux et métaux (à travers l'*Inflation Reduction Act* aux États-Unis ou le *Critical Raw Materials Act* européen). Des mesures protectionnistes continuent par ailleurs à être mises en place, parfois sous couvert d'un objectif de sécurisation.

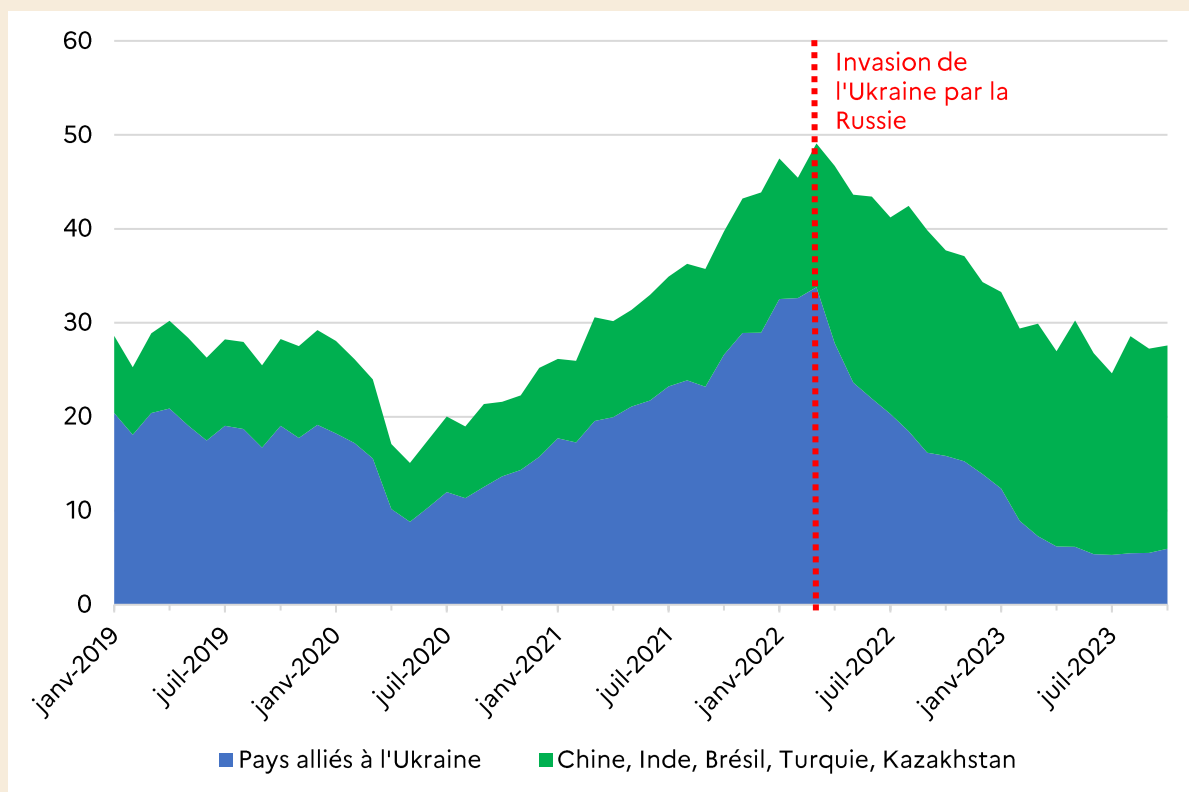
• **Le changement climatique et le verdissement des chaînes de valeur**

Le changement climatique pourrait avoir de nombreuses conséquences sur les chaînes de valeur. Le changement climatique et la hausse de la fréquence et de la sévérité des

⁵⁶ Cf. Lachaux, A. (2023). Quels facteurs de reconfiguration des chaînes de valeur mondiales ? Trésor-Eco n°329.

événements météorologiques extrêmes pourraient affecter certaines zones géographiques et certaines productions, agricoles en particulier. Par ailleurs, des instruments récemment adoptés ou en négociation visent à assurer le respect de certaines normes environnementales (ou parfois sociales) tout au long de la chaîne de valeur. C'est le cas en Europe avec le règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation ». Ces initiatives pourraient à terme conduire les entreprises à réorganiser leurs chaînes de valeur au bénéfice des pays les plus vertueux sur le plan social et environnemental.

Destination des exportations russes (valeur en Md\$)



Source : Bruegel, dernier point : octobre 2023, valeur. Pays alliés à l'Ukraine (liste non exhaustive) : UE, Suisse, Norvège, Royaume-Uni, États-Unis, Corée du Sud, Japon.

3. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales

- Les tensions commerciales restent importantes dans les relations entre grands partenaires, notamment entre la Chine et les États-Unis et la Chine et l'UE.
- Les États-Unis et l'UE partagent l'idée qu'un découplage avec la Chine n'est ni désirable ni possible, et souhaitent développer des stratégies de « derisking », c'est-à-dire de réduction ciblée des vulnérabilités et dépendances excessives.
- Les relations entre l'UE et le Royaume-Uni sont en phase de relance.

Malgré une augmentation des tensions sino-américaines, les États-Unis et la Chine ont une volonté de maintenir les canaux de discussion ouverts

L'administration Biden a poursuivi les politiques qui venaient d'être mises en place par la précédente administration⁵⁷, et a décidé de nouvelles mesures à partir de l'été 2022.

Des mesures de contrôle des exportations ont ainsi été annoncées le 7 octobre 2022 dont l'objectif est de limiter les capacités de production de semi-conducteurs avancés (inférieur à 14 nm), d'équipements de production de semi-conducteurs, de superordinateurs ainsi que les capacités de calcul avancé en limitant les possibilités des entreprises du monde entier de commercer ces produits avec la Chine et en interdisant aux citoyens américains ou aux résidents permanents de travailler dans les usines chinoises de semi-conducteurs.

Depuis, tout en renouant le dialogue avec Pékin, les États-Unis poursuivent l'élargissement de leur palette d'outils visant à entraver le développement des capacités militaires et technologiques chinoises. Le 9 août 2023, les États-Unis ont publié un projet de décret exécutif portant création d'un mécanisme de contrôle des investissements sortants (dont l'entrée en vigueur est attendue courant 2024). Enfin, les États-Unis ont renforcé le 17 octobre 2023 leurs mesures de contrôle export vers la Chine dans le secteur des semi-conducteurs.

La Chine a, quant à elle, adopté une série de législations, à portée extraterritoriale (notamment la loi sur le contrôle des exportations en lien avec la « sécurité nationale », « *unreliable entity list* », mesures d'examen de cybersécurité pour les plateformes disposant de données personnelles). Ces législations font peser un risque sur les entreprises européennes qui pourraient se retrouver prises en situation de porte-à-faux entre les législations américaine et chinoise.

La Chine a également imposé des mécanismes de contrôle export sur plusieurs métaux importants dans le cadre des transitions verte et digitale :

- gallium et germanium : les exportateurs en Chine doivent depuis le 1^{er} août obtenir auprès des autorités chinoises une licence d'exportation pour les biens à double usage⁵⁸ pour six produits à base de germanium et de huit produits à base de gallium.
- graphite : depuis le 1^{er} décembre, la Chine impose des mesures permanentes de contrôles des exportations de deux types de graphite.

⁵⁷ Sanctions tarifaires (droits additionnels de +25 % imposés par les États-Unis sur 250 Md\$ et de +7,5 % sur 120 Md\$ d'importations chinoises au titre de la section 301 du Trade Act, 1974) ; mesures non tarifaires liées à la sécurité nationale, qui pourraient conduire à un découplage ciblé qui consiste notamment à (i) élargir le champ des acteurs et biens considérés comme duaux par le Department of Commerce aux technologies émergentes et fondamentales avec la réforme législative Export control reform Act de 2018, (ii) renforcer le cadre du contrôle des investissements entrants afin d'assurer un contrôle accru des investissements chinois aux États-Unis (réforme législative Foreign Investment Risk Review Modernization Act en 2018), (iii) inscrire un nombre croissant d'acteurs chinois sur l'Entity list et (iv) resserrer la réglementation sur les cotations d'entreprises chinoises aux États-Unis, qui pourrait venir renforcer un découplage financier avec la Chine.

⁵⁸ Les biens à double usage sont des biens sensibles, dans la plupart des cas destinés à des applications civiles, mais qui peuvent être utilisés à des fins militaires (conventionnelles ou armes de destruction massive). Leur exportation peut, à ce titre, être soumise à autorisation.

De plus, le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) [a publié](#) le 21 décembre 2023 une mise à jour du Catalogue des technologies faisant l'objet d'interdiction ou de restriction à l'exportation qui comprend une **interdiction d'exportation de technologies permettant de fabriquer des aimants à base de terres rares** qui sont notamment utilisés dans les groupes électrogènes éoliens et les batteries des voitures électriques. En outre, la nouvelle version du Catalogue inclut une interdiction d'exportation de technologies pour la fabrication d'oxyborate de calcium de terres rares.

En parallèle, plusieurs membres de l'Administration Biden se sont successivement rendus en Chine durant l'été 2023 afin de témoigner de leur volonté de rouvrir des canaux de communication. De nouveaux groupes de travail bilatéraux ont été créés sur les questions économiques et financières, qui se sont réunis pour la première fois les 23 et 25 octobre 2023. Un entretien entre les présidents Biden et Xi a eu lieu à l'occasion du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Coopération économique Asie Pacifique (APEC), à San Francisco le 15 novembre 2023. D'après J. Biden, la séquence aurait donné lieu à « de vrais progrès ». La Chine estime, quant à elle, que cette séquence devrait marquer « un nouveau point de départ pour la stabilisation des relations sino-américaines ». Le président américain a toutefois rappelé sa préoccupation à propos des pratiques commerciales et des mesures punitives à l'encontre des entreprises américaines adoptées par la Chine et indiqué que les États-Unis « continueraient à prendre les mesures nécessaires » pour empêcher que les technologies de pointe américaines ne soient utilisées pour porter atteinte à leur sécurité nationale. L'administration a néanmoins clarifié qu'elle ne cherchait pas à se découpler de la Chine, mais cherchait plutôt un « derisking » de sa relation commerciale, pour éviter les dépendances excessives.

La relation commerciale entre l'UE et la Chine demeure toujours complexe

La relation entre l'Union européenne et la Chine reste marquée par le triptyque « partenaire, concurrent économique et rival systémique ». La relation commerciale est en outre caractérisée par des irritants sur l'accès au marché chinois, et par un fort déficit de la balance des biens en faveur de la Chine. L'approche européenne vise donc à maintenir des conditions de concurrence équitable, rééquilibrer les échanges commerciaux et améliorer l'accès au marché chinois. Ces points ont été soulignés à l'occasion du Sommet UE-Chine du 7 décembre 2023.

En 2023, l'UE a confirmé le renforcement de l'assertivité de sa politique commerciale vis-à-vis de la Chine, tout en travaillant à la réduction de ses vulnérabilités économiques. Le 4 octobre 2023⁵⁹, la Commission a ainsi annoncé l'ouverture d'une enquête antisubventions sur les importations de véhicules électriques originaires de Chine.

Parallèlement, tout en rejetant toute velléité de découplage avec la Chine, l'UE et la France s'efforcent de minimiser les risques (« derisking ») associés à la concentration géographique des relations économiques avec l'un de leurs principaux partenaires commerciaux.

Malgré la pérennisation du Conseil Commerce et Technologies comme enceinte de dialogue privilégiée entre l'UE et les États-Unis, certains irritants restent toujours en discussions

Après la promulgation de la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) en 2022, des négociations de haut niveau ont eu lieu entre la Commission européenne et les États-Unis en 2023, aboutissant à certaines concessions. Il s'agit notamment de faciliter l'éligibilité de productions européennes aux crédits d'impôts de l'IRA, s'agissant des véhicules. L'accord sur les minéraux critiques (Critical Minerals Agreement – CMA), en cours de négociations, devrait par exemple permettre aux minéraux et certains sous-composants de batteries et produits

⁵⁹ Cette enquête cherchera à déterminer si les subventions chinoises à l'industrie automobile menacent de causer un préjudice aux producteurs européens et sont donc susceptibles de justifier l'imposition de droits de douane additionnels.

chimiques européens d'être inclus dans les critères d'éligibilité du crédit d'impôt pour les véhicules électriques.

L'UE et les États-Unis n'ont toutefois pas réussi à atteindre un accord pour un « Arrangement mondial sur l'acier et l'aluminium durables » afin d'apporter une solution définitive à leur différend commercial sur l'acier et l'aluminium lors du Sommet UE - États-Unis du 20 octobre 2023, en accompagnant la décarbonation des filières industrielles et en luttant contre les surcapacités mondiales. Ils ont toutefois acté des avancées, et ont décidé de se donner jusqu'à fin mars 2025, au plus tard, pour négocier cet accord.

Enfin, le dialogue entre les deux parties s'est poursuivi au sein de la 4^{ème} réunion du Conseil Commerce et Technologies (CCT) des 30 et 31 mai 2023 et a permis d'aboutir à quelques livrables concrets et utiles⁶⁰. Parmi ceux-ci, le Dialogue sur les incitations à l'énergie propre vise à promouvoir une plus grande transparence concernant les subventions. Le dernier CCT s'est tenu le 30 janvier 2024 à Washington. Il a permis de faire le point sur l'état d'avancement des travaux et fournir une orientation politique pour les principales priorités en vue de la prochaine réunion ministérielle (sécurité économique, technologies émergentes, facilitation du commerce des biens et des technologies vertes et commerce numérique entre autres), qui aura lieu en Belgique au printemps.

Une relance des relations entre le Royaume-Uni et l'Europe

Effectif au 1^{er} janvier 2021, le Brexit a constitué une source de tensions récurrentes avec le Royaume-Uni. La volonté de capitaliser sur la stratégie de « *Global Britain* », présentée comme le moyen de redonner au pays puissance et prospérité dans le contexte post-Brexit, est en effet souvent passée par une relégation au second plan des alliances avec les partenaires européens traditionnels au profit de nouvelles perspectives.

La relation avec le Royaume-Uni a connu toutefois un premier réchauffement en 2022 avec l'arrivée de la Première ministre Liz Truss, suivie par le Premier ministre Rishi Sunak. En parallèle, un dialogue politique régulier sur le principal point d'achoppement avec le Royaume-Uni – la mise en œuvre du Protocole Nord-Irlandais⁶¹ – avait été lancé par le Vice-Président de la Commission européenne Maros Sefcovic et son homologue britannique James Cleverly. Ce dialogue a permis d'aboutir à la présentation du Cadre de Windsor le 27 février 2023 : ce cadre présente des solutions pratiques, et flexibles, pour une meilleure application du Protocole Nord-Irlandais, et est aujourd'hui progressivement en cours de déploiement.

Cette résolution a permis à l'UE et au Royaume-Uni de relancer leur coopération sous une nouvelle dynamique, qui s'est traduite dans la pratique par de nouveaux accords (mémoire sur les services financiers, retour dans Horizon Europe et Copernicus, projet d'arrangement de travail avec Frontex, lancement de dialogues structurés en matière de sécurité). Cette relance s'est également traduite au niveau bilatéral : cinq ans après le dernier sommet de ce type, un Sommet dédié à la relation entre la France et le Royaume-Uni a eu lieu à Paris le 10 mars 2023.

⁶⁰ Dans la sphère commerciale notamment avec la création d'une *Initiative transatlantique sur le commerce durable*, et le *Clean Energy Incentives Dialogue* (absorbant la Task Force IRA), qui doivent permettre de rendre plus transparente et d'encadrer davantage les subventions dans les secteurs de la transition verte et de collaborer pour lutter contre les *non market practices* de pays tiers.

⁶¹ Le Royaume-Uni faisait obstacle à la mise en œuvre du Protocole depuis près de trois ans, et avait déposé le 13 juin 2022 un projet de loi (*Northern Ireland Protocol Bill*) destiné à donner au gouvernement les moyens de s'affranchir unilatéralement de l'application du Protocole nord-irlandais.

